

SMAIO

Société Anonyme au capital de 1 170 468,02 euros
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique
69800 Saint-Priest

510 142 771 RCS LYON

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

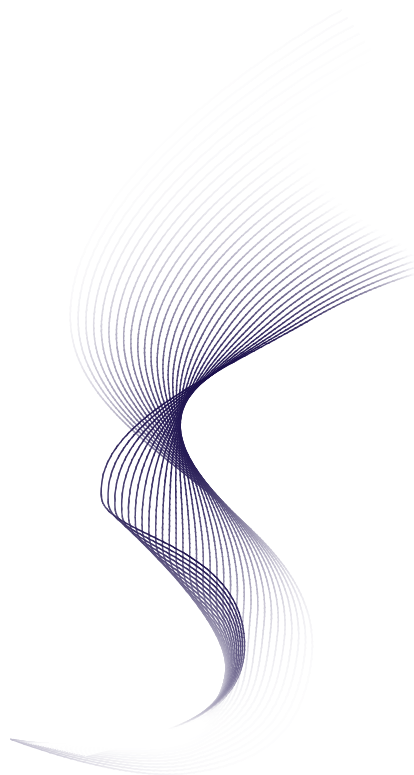
31 DECEMBRE 2025

*Le présent rapport annuel est établi conformément à l'article 4.2.1 des Règles des marchés Euronext Growth. La société S.M.A.I.O (ci-après la « **Société** ») étant hors du champ d'application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est établi sous la forme d'un rapport financier annuel de façon volontaire par la Société. Son contenu est conforme aux prescriptions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier. Il peut être consulté sur le site internet de la Société <https://www.smaio.com/>*

| | | |
|---|--|----|
| ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL | 5 | |
| RAPPORT DE GESTION | 7 | |
| 1 | ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE | 9 |
| 1.1 | Périmètre de consolidation | 9 |
| 1.2 | Activité du Groupe au cours de l'exercice..... | 10 |
| 1.3 | Evènement marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice | 13 |
| 1.4 | Activité en matière de recherche et de développement | 17 |
| 1.5 | Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice | 17 |
| 1.6 | Evolution prévisible et perspectives d'avenir | 18 |
| 2 | ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE | 19 |
| 2.1 | Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice | 19 |
| 2.2 | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice..... | 22 |
| 2.3 | Activité en matière de recherche et de développement | 23 |
| 2.4 | Évolution prévisible et perspectives d'avenir | 23 |
| 2.5 | Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients | 24 |
| 3 | FILIALES ET PARTICIPATIONS..... | 24 |
| 3.1 | SMAIO SA..... | 24 |
| 3.2 | SMAIO USA Corp..... | 25 |
| 4 | RESULTATS – AFFECTATION..... | 26 |
| 4.1 | Examen des comptes et résultats | 26 |
| 4.2 | Affectation du résultat | 32 |
| 4.3 | Distributions antérieures de dividendes..... | 32 |
| 4.4 | Dépenses non déductibles fiscalement | 32 |
| 4.5 | Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société..... | 32 |
| 5 | RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE | 33 |
| 5.1 | Risques liés au secteur d'activité de la Société..... | 34 |
| 5.2 | Risques liés à l'organisation de la Société..... | 35 |
| 5.3 | Risques liés aux activités de la Société..... | 38 |
| 5.4 | Risques financiers | 46 |
| 5.5 | Risques juridiques | 47 |
| 6 | TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 53 |
| 7 | ACTIONNARIAT | 53 |
| 7.1 | Principaux actionnaires | 53 |
| 7.2 | Auto-détention – Programme de rachat d'actions..... | 55 |
| 8 | OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE | 56 |
| 9 | PARTICIPATION DES SALARIES | 56 |
| 10 | ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION..... | 56 |
| 10.1 | Plan 2023 | 57 |
| 10.2 | Plan 2025 | 57 |
| 11 | BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA) | 58 |
| 11.1 | Plan 2024 | 58 |
| 11.2 | Plan 2025 #1 | 58 |

| | | |
|------|---|-----------|
| 11.3 | Plan 2025 #2..... | 59 |
| 12 | CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE | 60 |
| 13 | ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE..... | 61 |
| 13.1 | Choix du mode d'exercice de la direction générale | 61 |
| 13.2 | Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes..... | 61 |
| 13.3 | Rémunération annuelle fixe allouée aux administrateurs..... | 61 |
| 13.4 | Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société | 61 |
| | RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 62 |
| 1 | LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE..... | 64 |
| 2 | COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE | 65 |
| 2.1 | Indépendance des Administrateurs | 66 |
| 2.2 | Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise..... | 66 |
| 2.3 | Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société | 68 |
| 3 | ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 68 |
| 3.1 | Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)..... | 68 |
| 3.2 | Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur) | 69 |
| 3.3 | Règlement intérieur | 69 |
| 3.4 | Comité spécialisé..... | 69 |
| 3.5 | Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration | 70 |
| 4 | CONVENTIONS ENTRE LES DIRIGEANTS, UN ACTIONNAIRE ET UNE SOCIETE FILIALE | 70 |
| 5 | DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL | 71 |
| | ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025 | 74 |
| 1 | RAPPORT D'ACTIVITE | 76 |
| 1.1 | Chiffres consolidés clés au 31 décembre 2025 | 76 |
| 1.2 | Faits caractéristiques de l'exercice 2025 | 76 |
| 1.3 | Évolution de l'activité | 81 |
| 1.4 | Évolution de la structure financière | 82 |
| 1.5 | Évènements récents et perspectives pour l'exercice 2026 | 83 |
| 1.6 | Facteurs de risques..... | 85 |
| 1.7 | Transactions entre parties liées..... | 85 |
| 1.8 | Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine | 85 |
| 2 | ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025 | 86 |
| 2.1 | Compte de résultat consolidé..... | 86 |
| 2.2 | Bilan consolidé..... | 87 |
| 2.3 | Tableau des flux de trésorerie consolidés..... | 88 |
| 2.4 | Tableau de variation des capitaux propres consolidés..... | 89 |
| 3 | NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025..... | 90 |
| 3.1 | Principes comptables..... | 90 |
| 3.2 | Périmètre de consolidation | 91 |
| 3.3 | Informations sectorielles..... | 93 |
| 3.4 | Données opérationnelles | 97 |
| 3.5 | Charges d'amortissement et de dépréciation | 101 |

| | | |
|---|---|------------|
| 3.6 | Redevances | 102 |
| 3.7 | Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation..... | 102 |
| 3.8 | Charges et avantages du personnel..... | 102 |
| 3.9 | Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | 105 |
| 3.10 | Provisions et passifs éventuels..... | 109 |
| 3.11 | Financement et instruments financiers..... | 110 |
| 3.12 | Impôts sur les résultats..... | 115 |
| 3.13 | Capitaux propres résultat par actions..... | 117 |
| 3.14 | Autres informations..... | 120 |
| ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025..... | | 122 |
| 1 | RAPPORT D'ACTIVITE | 124 |
| 1.1 | Principaux développements | 124 |
| 1.2 | Financements | 128 |
| 1.3 | Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine | 128 |
| 2 | ANNEXE ET COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 | 129 |
| 2.1 | Compte de résultat | 129 |
| 2.2 | Bilan..... | 130 |
| 2.3 | Tableau des flux de trésorerie | 131 |
| 3 | NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 | 132 |
| 3.1 | Principes comptables..... | 132 |
| 3.2 | Données opérationnelles | 133 |
| 3.3 | Charges et avantages du personnel..... | 139 |
| 3.4 | Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | 142 |
| 3.5 | Provisions et passifs éventuels | 146 |
| 3.6 | Financement et instruments financiers | 147 |
| 3.7 | Impôts sur les résultats | 152 |
| 3.8 | Capitaux propres..... | 152 |
| 3.9 | Autres informations | 155 |
| RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES | | 158 |
| RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025..... | | 159 |
| RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 | | 160 |



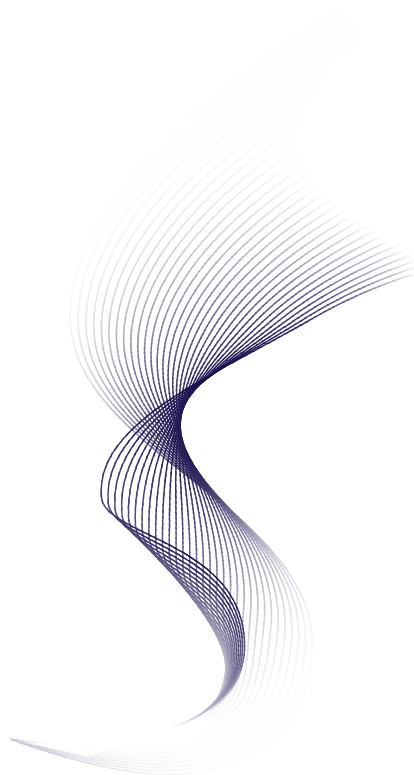
SMAJO

**ATTESTATION DE LA PERSONNE
RESPONSABLE DU RAPPORT
FINANCIER ANNUEL**

«J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de SMAIO et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de SMAIO et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées».

Le 13 avril 2026

Philippe ROUSSOULY, Président et Directeur Général de SMAIO



SMAJO

RAPPORT DE GESTION

S.M.A.I.O

Société Anonyme au capital de 1 170 468,02 euros
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique
69800 Saint-Priest

510 142 771 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2026

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, de soumettre à votre approbation les comptes annuels (sociaux et consolidés) dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 avril 2026, ainsi que diverses résolutions de la compétence ordinaire et extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de votre commissaire aux comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 dernier alinéa du Code de commerce, lequel intègre notamment la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé, ainsi le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

En outre, nous vous précisons qu'est annexé au présent rapport, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos.

1 ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

SMAIO a été fondée en 2009 par Philippe et Pierre Roussouly, s'appuyant sur un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

Historiquement, la Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, sa filiale KISCO Co, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. L'année 2022 a marqué une étape importante dans le développement de la Société avec le retrait total du Groupe Japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KISCO Co, et une opération réussie d'introduction en bourse de la Société.

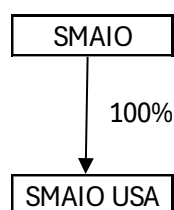
La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée KEOPS de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

Le Groupe est installé à Saint Priest en région lyonnaise où il possède sa propre unité de production consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure, ainsi qu'une filiale de distribution aux Etats-Unis.

1.1 Périmètre de consolidation

Le Groupe distribue ses produits dans 9 pays par l'intermédiaire de filiales de commercialisation et d'un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2025, le Groupe SMAIO est structuré comme suit :



1.2 Activité du Groupe au cours de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes et résultats consolidés

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

1.2.1.1 Compte de résultat consolidé

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 9 161 897 | 5 497 173 | 5 383 218 |
| Autres produits d'exploitation | 1 069 779 | 965 524 | 1 280 954 |
| Achats consommés | (1 152 476) | (1 281 036) | (939 445) |
| Charges de personnel | (4 394 739) | (3 606 563) | (3 120 718) |
| Autres charges d'exploitation | (5 812 939) | (3 242 266) | (2 214 154) |
| Impôts et taxes | (91 442) | (83 515) | (85 987) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (1 407 895) | (1 433 456) | (1 379 432) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 563) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | - | - | - |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 563) |
| Charges et produits financiers | (91 867) | 92 531 | (118 218) |
| Charges et produits exceptionnels | 20 000 | 18 989 | - |
| Impôts sur les résultats | 470 916 | 723 774 | 747 579 |
| Résultat net des entités intégrées | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | - | - | - |
| Résultat de l'ensemble consolidé | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Intérêts minoritaires | - | - | - |
| Résultat net - part du groupe | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Résultat par action | (0,41) | (0,45) | (0,09) |
| Résultat dilué par action | (0,39) | (0,44) | (0,09) |

1.2.1.2 Bilan consolidé

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Net | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2 403 987 | 2 262 407 | 2 282 549 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | - | - | - |
| Immobilisations corporelles nettes | 1 120 623 | 1 180 883 | 1 080 918 |
| Immobilisations financières nettes | 106 190 | 78 791 | 111 052 |
| Titres mis en équivalence | - | - | - |
| Actif immobilisé | 3 630 799 | 3 522 081 | 3 474 520 |
| Stocks et en-cours | 1 195 347 | 1 346 219 | 1 248 513 |
| Clients et comptes rattachés | 1 374 156 | 1 715 621 | 602 533 |
| Autres créances et comptes rattachés | 2 055 275 | 1 980 205 | 1 557 426 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - | - |
| Disponibilités | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |
| Actif circulant | 10 478 431 | 8 274 416 | 10 329 504 |
| Total actif | 14 109 231 | 11 796 497 | 13 804 024 |

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Net | Net | Net |
| Capital | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 |
| Primes | 8 593 094 | 7 212 411 | 7 212 411 |
| Réserves | (1 427 603) | 990 927 | 1 507 026 |
| Résultat consolidés | (2 228 767) | (2 348 844) | (446 202) |
| Capitaux propres (parts du groupe) | 6 009 334 | 6 847 938 | 9 266 678 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - |
| Intérêts minoritaires | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 429 976 | 50 809 | 73 240 |
| Provisions | 429 976 | 50 809 | 73 240 |
| Emprunts et dettes financières | 4 866 389 | 2 311 364 | 3 060 510 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 1 615 909 | 1 596 154 | 693 499 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 1 187 622 | 990 233 | 710 097 |
| Total dettes | 7 669 921 | 4 897 750 | 4 464 106 |
| Total passif | 14 109 231 | 11 796 497 | 13 804 024 |

1.2.1.3 Tableau de flux consolidé

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net consolidé | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations | 1 676 288 | 1 301 122 | 1 307 632 |
| Variation de l'impôt différé | (89 602) | (278 255) | (341 029) |
| Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur | - | - | - |
| Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs | 97 638 | 97 083 | 111 671 |
| Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE | - | - | - |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | 13 808 | 3 249 | 4 305 |
| Marge brute d'autofinancement | (530 636) | (1 225 644) | 636 377 |
| Dividendes reçus des mises en équivalence | - | - | - |
| Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses) | 794 500 | (209 996) | (288 808) |
| Flux net de trésorerie généré par l'exploitation (I) | 263 864 | (1 435 640) | 347 569 |
| Acquisitions d'immobilisations | (1 558 439) | (1 553 998) | (1 525 024) |
| Cessions d'immobilisations | (27 153) | - | - |
| Réduction des autres immobilisations financières | 200 | 34 321 | - |
| Incidence des variations de périmètre | (425 423) | - | - |
| Variation nette des placements à court terme | - | - | - |
| Opérations internes Haut de Bilan | - | 83 105 | - |
| Flux net de trésorerie généré par l'investissement (II) | (2 010 815) | (1 436 572) | (1 525 024) |
| Émissions d'emprunts | 3 000 000 | 42 250 | 2 542 250 |
| Remboursements d'emprunts | (462 407) | (420 747) | (131 083) |
| Variations des subventions d'investissements | - | - | - |
| Dividendes versés des filiales | - | - | - |
| Dividendes reçus/versés de la société mère | - | - | - |
| Augmentations / réductions de capital | 1 831 056 | (121 547) | (52 686) |
| Actionnaires : capital appelé non versé | - | - | - |
| Cessions (acq.) nettes d'actions propres | 73 601 | 34 346 | 54 455 |
| Variation nette des concours bancaires | 3 641 | (373 905) | 438 |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement (III) | 4 445 890 | (839 603) | 2 413 375 |
| Incidence des variations de change | - | 23 154 | - |
| Autres variations | (77 657) | - | (3 426) |
| Variation de flux de trésorerie (I + II + III + IV) | 2 621 282 | (3 688 660) | 1 232 492 |
| Trésorerie à l'ouverture | 3 232 371 | 6 921 032 | 5 688 539 |
| Trésorerie à la clôture | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe SMAIO s'élève à 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 5,5 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

L'activité du Groupe SMAIO, est désormais essentiellement constituée des ventes d'implants, en progression de 70% pour atteindre 9,0 millions d'euros, portée par la dynamique des ventes du système d'implants Kheiron sur le marché américain qui représente désormais 76% des ventes totales du Groupe.

Après prise en compte du coût d'achat des produits vendus et des coûts de production associés, la marge brute du Groupe SMAIO s'établit à 83% à la fin de l'exercice 2025 contre 69% sur la même période de l'exercice 2024.

Cette nette progression est le reflet de l'augmentation très soutenue des ventes d'implants sur le marché américain où les marges sont les plus élevées du secteur, les coûts de production associés sont en légère hausse de 0,1 million d'euros sur l'exercice 2025 comparativement à la même période de l'exercice 2024 matérialisant la structuration de l'unité de production des tiges sur mesure K-ROD.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 augmentent de 3,3 millions par rapport à la même période de l'exercice 2024, sous l'effet principal d'une hausse mécanique des commissions sur ventes sur le marché américain qui suivent la croissance du chiffre d'affaires, d'une hausse de la masse salariale avec la structuration de ses équipes opérationnelles et enfin des dotations aux amortissements directement corrélées aux efforts déployés dans la R&D.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est déficitaire de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un résultat d'exploitation déficitaire de 3,2 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

Le résultat financier est déficitaire de 0,1 million d'euros, principalement sous l'effet des intérêts des différentes opérations de financement mises en place depuis 2023 contre un résultat financier positif de 0,1 million d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

Le produit d'impôt de l'exercice 2025 s'élève à 0,5 million d'euros et provient pour la quasi-totalité du crédit d'impôt recherche ainsi que des impôts différés.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'exercice 2025 présente une perte de 2,2 millions d'euros pour une perte de 2,3 millions d'euros lors de la même période de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 5,9 millions d'euros.

1.3 Evènement marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

1.3.1 Activité commerciale

Le chiffre d'affaires de SMAIO de l'exercice 2025 s'élève à 9,2 millions d'euros, contre 5,5 millions d'euros en 2024.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 se répartit comme suit :

Le segment ventes d'implants, représente 99% du chiffre d'affaires total de SMAIO en forte croissance de 3,7 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice 2024, pour s'établir à 9,0 millions d'euros au travers de :

- la montée en puissance de sa filiale américaine avec un chiffre d'affaires sur le période de 7,0 millions d'euros ;
- une quasi-stagnation de son activité auprès de ses distributeurs pour 1,2 million d'euros, particulièrement au Danemark ;
- l'activité sur le marché historique français qui atteint 0,9 million d'euros, en recul de 0,2 million comparé à la même période de l'exercice 2024.

Le segment prestation de services au travers des ventes de licences de la plateforme Keops, quant à lui, s'élève à 0,1 million d'euros.

La vente d'instruments est désormais non significative, en lien avec le modèle de ventes aux États-Unis qui repose essentiellement sur la mise à disposition des instrumentations nécessaires à la chirurgie.

1.3.2 Stratégie et organisation

SMAIO vise à se développer en poursuivant trois objectifs :

- Développer l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, en Australie, aux USA au travers de sa filiale américaine SMAIO USA, de sa propre force commerciale en France et de son réseau de distributeur dans les autres pays adressés par SMAIO, avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres hospitaliers emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral.

- Promouvoir ses services de planification et ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux États Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.

- Développer des projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle.

Pour atteindre ces trois objectifs, SMAIO s'appuie sur un effectif d'une quarantaine de collaborateurs hautement qualifiés et passionnés et a recours significativement à la sous-traitance pour son outil de production (hors tiges sur-mesure) et pour la distribution de ses produits à l'export.

La stratégie de la Société vise à cibler les centres hospitaliers les plus en pointe pour mettre en œuvre le réalignement vertébral planifié en créant une relation scientifique amorcée grâce à des programmes éducatifs scientifiques appelés *Sagittal Alignment Academy* ou *Sagittal Alignment Think Tank*.

1.3.3 Partenariat

1.3.3.1 NuVasive

Dans le courant du premier trimestre 2022, la Société avait signé avec NuVasive, leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, un « Contrat de Souscription NuVasive » et un « Contrat de Licence NuVasive ». En vertu des termes du Contrat de Licence NuVasive, les parties devaient codévelopper une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan de SMAIO (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et devaient proposer en parallèle des services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».

Les principaux termes des contrats conclus avec NuVasive étaient les suivants :

- une prise de participation de 4,5 millions d'euros dans le capital de la Société réalisée dans le cadre de son introduction en bourse ;
- un 1^{er} paiement d'étape de 3 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la première version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V1 ;
- un 2^{ème} paiement d'étape de 2 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la deuxième version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V2 ;
- NuVasive verserait à la Société un forfait prédéfini pour chaque demande de planification d'un cas sur la NuVasive Planning Solution V1 et V2.

Il est précisé que ce partenariat, qui prévoyait des clauses de co-exclusivité sur le marché américain, laissait à la Société la liberté d'y diffuser ses propres solutions de planification bénéficiant des améliorations technologiques codéveloppées avec NuVasive, mais uniquement via sa propre force de vente, ainsi que l'ensemble de son offre d'implants Kheiron et K-rods (ce dernier n'étant pas inclus dans l'accord) en direct ou via son réseau de distributeurs. L'accord prévoyait également que la Société ne propose pas ses propres solutions aux clients de la « NuVasive Planning Solution ». L'ensemble de ces dispositions contractuelles s'appliqueraient à SMAIO sur le marché américain jusqu'au terme de son contrat avec NuVasive, soit, au plus tard, jusqu'à fin janvier 2027.

NuVasive est un acteur mondial majeur de la colonne vertébrale avec un chiffre d'affaires de 1,202 milliard de dollars en 2022. La société basée à San Diego (Californie) a été créée en 1997, elle emploie plus de 2 700 personnes et est présente dans 40 pays. La société est spécialisée dans les chirurgies de type mini-invasives et ses dispositifs médicaux sont utilisés dans plus de 100 000 chirurgies par an. Elle est connue mondialement pour avoir développé grâce à ses solutions une voie d'abord latérale nouvelle (XLIF – eXtreme Lateral Interbody Fusion) pour traiter par arthrodèse les patients atteints de déformations et de dégénérescence de la colonne vertébrale principalement au niveau des lombaires. Les cages intersomatiques (IBD – Inter Body Devices), implants fabriqués à partir de polymères ou en titane, pouvant être conçus en série ou sur mesure par impression 3D, et qui positionnés entre deux vertèbres permettent de restaurer la hauteur discale, constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société.

Le 1^{er} septembre 2023, Globus Medical, société américaine cotée sur le Nasdaq (code GMED) qui produit et commercialise une gamme complète d'instrumentations et implants rachidiens et générant sur l'exercice fiscal 2022 un chiffre d'affaires de 1,022 milliard de dollars, a annoncé la finalisation de son acquisition de NuVasive. Cette fusion par échange de titres a été présentée avec un objectif de concurrencer directement la société américaine Medtronic sur son activité rachidienne, actuellement leader mondial avec un chiffre d'affaires de 4,456 milliards de dollars sur 2022 pour l'activité « crâne et rachis ».

Au sortir de cette fusion entre NuVasive et Globus Medical, les dirigeants de cette dernière sont devenus les interlocuteurs désignés quant à l'avenir de la collaboration avec SMAIO. Dans ce contexte, une discussion s'est engagée entre les dirigeants de Globus Medical et SMAIO pour définir les contours futurs de cette collaboration entre les deux sociétés ayant débouché sur 2 décisions :

- Mettre un terme au contrat qui les lie en signant un « termination agreement » prenant effet au 27 janvier 2025. Au terme de cet accord, les parties ont convenu (sans contrepartie financière) de ne pas amorcer le développement de la NuVasive Planning solution V2. Par ailleurs, Globus Medical a renoncé à tout droit de licence sur les produits et technologies développés par SMAIO, y compris la NuVasive Planning Solution V1 qui avait obtenu le marquage 510(k) en juin 2023 et pour lequel un paiement d'étape de 3 millions de dollars avait été versé à SMAIO conformément aux dispositions de l'accord avec NuVasive. Par ailleurs, SMAIO n'est désormais plus soumise à aucune restriction ou exclusivité concernant les modalités de distribution de ses produits ou la possibilité de nouer de nouveaux partenariats avec des concurrents de Globus Medical.

- Discuter la possibilité de nouer un accord de partenariat non exclusif pour permettre à Globus Medical de distribuer les tiges sur-mesure de SMAIO

A la date du présent rapport financier annuel et des informations à disposition de la Société, Globus Medical, via NuVasive, détient 13,86% du capital de la Société SMAIO.

1.3.3.2 Highridge Medical

Le 24 septembre 2025, SMAIO et Highridge Medical ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Highridge Medical, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Highridge Medical, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte. Cet accord marque le lancement réussi de la plateforme ouverte KEOPS-4ME de SMAIO, qui vise à fournir aux chirurgiens américains une approche personnalisée et fondée sur les données pour les chirurgies complexes de la colonne vertébrale, notamment l'analyse des données, la planification chirurgicale en 3D KEOPS balance Analyzer 3D et l'utilisation de tiges K-Rods sur-mesure.

1.3.3.3 Orthofix

Le 22 octobre 2025, SMAIO et Orthofix ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Orthofix, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Orthofix, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte.

1.4 Activité en matière de recherche et de développement

SMAIO continue son programme de développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international.

Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale en complément de la vis mono axiale constituant actuellement le cœur de l'instrumentation rachidienne Kheiron ;
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Kheiron ;
- la fourniture de tiges pré-cintrées chrome cobalt sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients pour compléter l'offre « titane » actuelle sur le marché américain ;
- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptés permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux ;
- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications.

1.5 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2025, les événements importants suivants sont à signaler :

1.5.1 Augmentation de capital

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action au profit intégral de Eiffel Investment Group.

L'émission a été réalisée sous la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « ABSA »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, selon les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'ABSA émises : 515 041
- Prix d'émission des ABSA (le « Prix de souscription ») : 7,00 € par action (0,19 € de valeur nominale et 6,81 € de prime d'émission par Action Nouvelle), représentant une prime de 2,19% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 4 mars 2026, soit 6,85 €, et une prime de 0,75% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 27, 28 février 2026, 2, 3 et 4 mars 2026), soit 6,95 €
- Montant : 3 605 287 €, prime d'émission incluse
- 4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle sous-jacente
- Prix des actions souscrites par exercice des BSA : 7,30 €

- Nombre d'actions nouvelles sous-jacentes potentielles : 128 760
- Maturité des BSA : 3 ans
- Montant supplémentaire potentiel lié à l'exercice des BSA : 0,9 M€
- Cotation des Actions Nouvelles : marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180)

1.5.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

Conformément au règlement du plan BSA 2025-01, le bénéficiaire dudit plan, a procédé en date du 30 mars 2026, à la souscription d'un nombre total de 2 000 BSA₂₀₂₅₋₀₁, lesquels ont été libérés par compensation de sa créance détenue envers la Société d'un montant de 2 800 euros et courant sur la période du 1er mars 2025 au 27 février 2026 relatif au Plan 2025 #1 tel que décrit en point « 11.2 Plan 2025 #1 ».

1.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

SMAIO poursuit trois objectifs :

- le développement de l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, aux USA et en Australie : pour ce faire, SMAIO s'appuiera sur sa propre force commerciale, principalement en France et aux USA, complétée par un réseau de distributeurs et d'agents commerciaux en Europe, en Australie et aux USA avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral ;
- le développement de projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle telle que, et de manière non limitative, l'analyse des radios de la colonne vertébrale, la modélisation de cette dernière en 3 dimensions, la simulation des effets possibles de la chirurgie sur l'équilibre du patient, et la conception des implants sur-mesure à même de restaurer un alignement vertébral le plus proche possible d'une configuration saine. Ces solutions viseront également à faciliter et accélérer le positionnement précis des implants pédiculaires et des cages intersomatiques dans les pédicules vertébraux et les disques intervertébraux afin de faciliter l'utilisation de la solution i-kontrol ;
- la diffusion large de ses services de planification et de ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux Etats Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.

2 ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

2.1.1 Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

S.M.A.I.O (« Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics »), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

S.M.A.I.O a été fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

La Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KISCO Co, Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée « KEOPS » de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

2.1.1.1 Introduction en bourse

En avril 2022 et dans l'objectif principal de financer son développement, la Société a procédé à un placement global de 9 millions d'euros réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris.

Pour les besoins de cette introduction, S.M.A.I.O a obtenu de BPI le label « d'entreprise innovante » donnant la possibilité à certains fonds, notamment ceux qualifiés de FCPI, de souscrire aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'introduction en bourse.

2.1.1.2 Partenariat industriel avec NuVasive

Dans le courant du premier trimestre 2022, la Société a signé avec NuVasive, leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, un « Contrat de Souscription NuVasive » et un « Contrat de Licence NuVasive ». En vertu des termes du Contrat de Licence NuVasive, les parties codévelopperont une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan de SMAIO (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et proposeront en parallèle des services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».

Les principaux termes des contrats conclus avec NuVasive sont décrits ci-dessus en point « 1.3.3.1 NuVasive ».

Le 1^{er} septembre 2023, Globus Medical, société américaine cotée sur le Nasdaq (code GMED) qui produit et commercialise une gamme complète d'instrumentations et implants rachidiens et générant sur l'exercice fiscal 2022 un chiffre d'affaires de 1,022 milliard de dollars, a annoncé la finalisation de son acquisition de NuVasive. Cette fusion par échange de titres a été présentée avec un objectif de concurrencer directement la société américaine Medtronic sur son activité rachidienne, actuellement leader mondial avec un chiffre d'affaires de 4,456 milliards de dollars sur 2022 pour l'activité « crâne et rachis ».

Au sortir de cette fusion entre NuVasive et Globus Medical, les dirigeants de cette dernière sont devenus les interlocuteurs désignés quant à l'avenir de la collaboration avec SMAIO. Dans ce contexte, une discussion s'est engagée entre les dirigeants de Globus Medical et SMAIO pour définir les contours futurs de cette collaboration entre les deux sociétés ayant débouché sur 2 décisions :

- Mettre un terme au contrat qui les lie en signant un « termination agreement » prenant effet au 27 janvier 2025. Au terme de cet accord, les parties ont convenu (sans contrepartie financière) de ne pas amorcer le développement de la NuVasive Planning solution V2. Par ailleurs, Globus Medical renonce à tout droit de licence sur les produits et technologies développés par SMAIO, y compris la NuVasive Planning Solution V1 qui avait obtenu le marquage 510(k) en juin 2023 et pour lequel un paiement d'étape de 3 millions de dollars avait été versé à SMAIO conformément aux dispositions de l'accord avec NuVasive. Par ailleurs, SMAIO n'est désormais plus soumise à aucune restriction ou exclusivité concernant les modalités de distribution de ses produits ou la possibilité de nouer de nouveaux partenariats avec des concurrents de Globus Medical.
- Discuter la possibilité de nouer un accord de partenariat non exclusif pour permettre à Globus Medical de distribuer les tiges sur-mesure de SMAIO

A la date du présent rapport et des informations à disposition de la Société, Globus Medical, via NuVasive, détient 13,86% du capital de la Société SMAIO.

2.1.1.3 Highridge Medical

Le 24 septembre 2025, SMAIO et Highridge Medical ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Highridge Medical, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Highridge Medical, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte. Cet accord marque le lancement réussi de la plateforme ouverte KEOPS-4ME de SMAIO, qui vise à fournir aux chirurgiens américains une approche personnalisée et fondée sur les données pour les chirurgies

complexes de la colonne vertébrale, notamment l'analyse des données, la planification chirurgicale en 3D KEOPS balance Analyzer 3D et l'utilisation de tiges K-Rods sur-mesure.

2.1.1.4 Orthofix

Le 22 octobre 2025, SMAIO et Orthofix ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Orthofix, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Orthofix, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte.

2.1.1.5 Bons de Souscriptions d'Actions

SMAIO a mis en place un Conseil scientifique constitué, à la date du présent rapport, de 4 chirurgiens américains de renom rémunérés au travers de BSA, avec l'option d'acquérir suivant les conditions définies aux plans des actions SMAIO nouvellement créées (détail en point « 11 Bons de souscription d'actions (BSA) » du présent rapport).

2.1.2 Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires de SMAIO au 31 décembre 2025 reste sensiblement stable à 5,9 millions d'euros, par rapport à la même période de l'exercice 2024 pour un montant à de 5,7 millions d'euros.

La Société a constaté sur l'exercice 2025 un chiffre d'affaires envers sa filiale SMAIO USA à hauteur de 2,8 millions d'euros en kits d'implants et d'instruments et de 0,9 millions d'euros de prestations de services afin d'assurer à cette dernière les moyens de déployer son offre sur son marché local.

Au travers de ses partenariats de distribution signés depuis 2020 (Espagne, Portugal, Scandinavie, Australie, Pays baltes et Grèce notamment), les ventes du système KHEIRON à l'international représentent 1,2 million d'euros et 0,9 million d'euros pour son marché domestique français.

Concernant son offre, la Société a mis la priorité sur l'accélération du développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international. Les principaux développements amorcés au cours de l'exercice et destinés à être mis sur le marché sur un horizon 2025 à 2027 ont porté sur :

- la mise au point d'une vis polyaxiale,
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne,
- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux.

- la fourniture de tiges pré-cintrées chrome cobalt sur-mesure
- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications

2.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2.2.1 Augmentation de capital

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Eiffel Investment Group.

L'Emission est réalisée sous la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « ABSA »), composées d'actions ordinaires émises au prix unitaire de 7€ et assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « BSA »), soit une augmentation complémentaire potentielle de 0,9M€, en cas d'exercice intégral desdites BSA selon les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'ABSA émises : 515 041
- Prix d'émission des ABSA (le « Prix de souscription ») : 7,00 € par action (0,19 € de valeur nominale et 6,81 € de prime d'émission par Action Nouvelle), représentant une prime de 2,19% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 4 mars 2026, soit 6,85 €, et une prime de 0,75% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 27, 28 février 2026, 2, 3 et 4 mars 2026), soit 6,95 €
- Montant : 3 605 287 €, prime d'émission incluse
- 4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle sous-jacente
- Prix des actions souscrites par exercice des BSA : 7,30 €
- Nombre d'actions nouvelles sous-jacentes potentielles : 128 760
- Maturité des BSA : 3 ans
- Montant supplémentaire potentiel lié à l'exercice des BSA : 0,9 M€
- Cotation des Actions Nouvelles : marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180)

2.2.2 Plan BSA 2025#1 -Souscription de bons de souscription d'actions (BSA)

Conformément au règlement du plan BSA 2025-01, le bénéficiaire dudit plan, a procédé en date du 30 mars 2026, à la souscription d'un nombre total de 2 000 BSA₂₀₂₅₋₀₁, lesquels ont été libérés par compensation de sa créance détenue envers la Société d'un montant de 2 800 euros et courant sur la période du 1er mars 2025 au 27 février 2026 relatif au Plan 2025 #1 tel que décrit en point « 11.2 Plan 2025 #1 ».

2.3 Activité en matière de recherche et de développement

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2025 portent sur le développement du système KHEIRON et les extensions de gamme ainsi que sur le développement de son propre logiciel de planification chirurgical Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications. Le montant des frais de recherche et développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 992 277 euros contre 949 980 euros en 2024.

2.4 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

SMAIO poursuit trois objectifs :

- le développement de l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, aux USA et en Australie : pour ce faire, SMAIO s'appuiera sur sa propre force commerciale, principalement en France et aux USA, complétée par un réseau de distributeurs et d'agents commerciaux en Europe, en Australie et aux USA avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral ;
- le développement de projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle telle que, et de manière non limitative, l'analyse des radios de la colonne vertébrale, la modélisation de cette dernière en 3 dimensions, la simulation des effets possibles de la chirurgie sur l'équilibre du patient, et la conception des implants sur-mesure à même de restaurer un alignement vertébral le plus proche possible d'une configuration saine. Ces solutions viseront également à faciliter et accélérer le positionnement précis des implants pédiculaires et des cages intersomatiques dans les pédicules vertébraux et les disques intervertébraux afin de faciliter l'utilisation de la solution i-kontrol ;
- la diffusion large de ses services de planification et de ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux Etats Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.

2.5 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous des informations concernant les délais de paiement concernant les fournisseurs et les clients.

Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées au 31 décembre 2025

| Fournisseurs | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 45 jours | 46 à 60 jours | 61 jours et plus | Total 1 jour et plus |
|---|---------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|----------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Montant total des factures concernées | 475 032 € | 121 416 € | 8 468 € | - € | 4 830 € | 134 714 € |
| % du total des achats de l'exercice | 78% | 20% | 1% | - % | 1% | 22% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | - | | | | | |
| Montant total des factures exclues | - | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour les calculs | Délais contractuels | | | | | |

Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2025

| Clients | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 45 jours | 46 à 60 jours | 61 jours et plus | Total 1 jour et plus |
|---|---------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|----------------------|
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Montant total des factures concernées | 328 292 € | 48 747 € | - € | 927 € | 1 488 € | 51 162 € |
| % du chiffre d'affaires de l'exercice | 87% | 13% | -% | - % | -% | 13% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | - | | | | | |
| Montant total des factures exclues | - | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour les calculs | Délais contractuels | | | | | |

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 SMAIO SA

Les informations sur la société SMAIO SA sont identiques à celles communiquées au point « 4.1 Examen des comptes et résultats » du présent rapport.

3.2 SMAIO USA Corp

La Société contrôle 100% la société SMAIO USA, laquelle a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 :

| En milliers d'euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Taux de change EUR/USD | 1,13044 | 1,08228 | 1,08232 |
| Chiffre d'affaires | 6 986 418 | 2 935 516 | 334 136 |
| Résultat d'exploitation | (505 840) | (851 338) | (715 794) |
| Résultat financier | (54 570) | (64 326) | (10 203) |
| Résultat Exceptionnel | - | 18 976 | - |
| Résultat net | (561 913) | (897 520) | (726 648) |
| Effectif en nombre | 4 | 3 | - |

Le chiffre d'affaires de SMAIO USA se monte à 7,0 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros sur l'exercice 2024.

La Société est le fournisseur exclusif de SMAIO USA en implants et instruments dont la valeur brute totale de stock physique au 31 décembre 2025 se monte à 3,7 millions d'euros pour 3,2 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

La marge sur cout d'achat s'établie à 5,2 millions d'euros sur l'exercice 2025 pour 1,9 million d'euros sur l'exercice 2024.

SMAIO USA a quatre salariés et bénéficie également des compétences de la Société, refacturés au travers de prestations de service.

Les commissions versées aux distributeurs, exclusivement proportionnelles au chiffre d'affaires, se montent à 2,9 millions d'euros sur l'exercice 2025 contre 1,0 million d'euros sur l'exercice 2024.

Le stockage et la gestion des kits d'implants et d'instruments avec les hôpitaux est réalisée par un prestataire logistique spécialisé.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 0,6 million d'euros à la fin de l'exercice 2025 contre un déficit de 0,9 million d'euros sur 2024.

Bien que le chiffre d'affaires de SMAIO USA ait fortement augmenté sur l'exercice 2025, les efforts déployés depuis la création de la société américaine ne lui permettent pas encore d'assurer une totale autonomie financière. En conséquence la Société a procédé à une recapitalisation de sa filiale américaine SMAIO USA, détenue à 100%, d'une somme de 0,5 million de dollars et de libération du montant de sa souscription par compensation avec une partie de la créance qu'elle détient sur celle-ci.

4 RESULTATS – AFFECTATION

4.1 Examen des comptes et résultats

4.1.1 Compte de résultat

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 5 917 739 | 5 714 508 | 7 623 025 |
| Production immobilisée | 1 045 077 | 1 005 542 | 1 067 950 |
| Production stockée | - | - | - |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | - | 23 833 | 187 487 |
| Autres produits | 6 582 | 4 373 | 58 631 |
| Produits d'exploitation | 6 969 397 | 6 748 256 | 8 937 092 |
| Achats consommés marchandises et autres | (1 366 062) | (1 379 503) | (1 300 095) |
| Autres achats et charges externes | (2 523 661) | (2 005 944) | (2 177 616) |
| Impôts et taxes | (91 243) | (81 672) | (85 419) |
| Salaires et traitements | (2 372 095) | (2 251 091) | (2 181 702) |
| Charges sociales | (1 241 917) | (1 047 986) | (939 016) |
| Dotations aux amortissements et provisions | (1 127 985) | (1 294 482) | (1 322 111) |
| Autres charges | (157 670) | (191 790) | (194 280) |
| Charges d'exploitation | (8 880 633) | (8 252 468) | (8 200 239) |
| Résultat d'exploitation | (1 911 236) | (1 504 212) | 736 853 |
| Produits financiers | 245 289 | 255 100 | 154 547 |
| Charges financières | (582 094) | (144 702) | (221 142) |
| Résultat financier | (336 805) | 110 398 | (66 595) |
| Résultat courant avant impôts | (2 248 041) | (1 393 814) | 670 258 |
| Produits exceptionnels | 20 000 | 18 156 | 4 767 |
| Charges exceptionnelles | - | (4 114) | (23 107) |
| Résultat exceptionnel | 20 000 | 14 042 | (18 340) |
| (Charges) / Produits d'impôts sur les résultats | 382 815 | 446 351 | 406 550 |
| Résultat net | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 |

4.1.2 Bilan

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Brut | Amort. Dépré | Net | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | 7 849 826 | 5 445 840 | 2 403 987 | 2 262 407 | 2 282 549 |
| Immobilisations corporelles | 1 623 196 | 1 127 215 | 495 981 | 608 411 | 748 941 |
| Immobilisations financières | 2 975 994 | 3 885 | 2 972 110 | 2 504 179 | 145 399 |
| Actif immobilisé | 12 449 017 | 6 576 939 | 5 872 078 | 5 374 997 | 3 176 889 |
| Stocks et en-cours | 1 176 710 | 271 496 | 905 214 | 1 066 474 | 1 045 733 |
| Créances clients | 398 054 | - | 398 054 | 397 770 | 437 885 |
| Autres créances | 4 434 094 | - | 4 434 094 | 4 313 828 | 3 738 759 |
| Disponibilités | 4 854 395 | - | 4 854 395 | 2 741 446 | 6 760 767 |
| Actif courant | 10 863 254 | 271 496 | 10 591 758 | 8 519 518 | 11 983 144 |
| Total actif | 23 312 271 | 6 848 435 | 16 463 835 | 13 894 515 | 15 160 033 |

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Net | Net | Net |
| Capital social | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 |
| Primes d'émission | 8 593 094 | 7 212 411 | 7 212 411 |
| Réserves | 57 742 | 57 742 | 4 818 |
| Autres réserves | 1 786 311 | 1 786 311 | 1 786 311 |
| Report à nouveau | (178 995) | 754 426 | (251 118) |
| Résultat de l'exercice | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 |
| Capitaux propres | 9 485 535 | 9 870 912 | 10 804 333 |
| Provisions | 373 696 | 403 | 47 462 |
| Total provisions pour risques et charges | 373 696 | 403 | 47 462 |
| Emprunts et dettes financières | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |
| Groupe et associés | - | - | - |
| Dettes fournisseurs | 933 707 | 901 257 | 610 161 |
| Autres dettes | 804 650 | 810 697 | 637 651 |
| Total dettes | 6 604 604 | 4 023 200 | 4 308 239 |
| Total passif | 16 463 835 | 13 894 515 | 15 160 033 |

4.1.3 Commentaires sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires de SMAIO au 31 décembre 2025 reste sensiblement stable à 5,9 millions d'euros, par rapport à la même période de l'exercice 2024 pour un montant à de 5,7 millions d'euros.

L'activité de ventes d'implants et d'instruments hors Groupe à l'international, s'établit à 1,2 million d'euros, en diminution de 11% par rapport à l'exercice 2024.

L'activité sur le marché Français, durant l'exercice 2025 est en diminution de 20% à 0,9 million d'euros comparativement à la même période sur l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires de la Société est également marqué par la vente d'implants et d'instruments pour 2,8 millions d'euros à sa filiale Américaine SMAIO USA afin de l'accompagner dans son déploiement

commercial à travers la mise en dépôt de kits d'instruments dans des centres hospitaliers cibles, et vecteur de forte croissance.

Les ventes d'implants et de tiges représentent 77% du chiffre d'affaires de SMAIO sur l'exercice 2025. Les tiges sur mesure « k-rods » dont la commercialisation a commencé sur le 2ème semestre 2021 sont désormais impliquées dans plus de 1 300 chirurgies dans le monde, dont 500 pour le seul exercice 2025, la moitié étant destinée au marché américain. Celles-ci, réalisées avec les implants Kheiron, permettent à l'offre de SMAIO de se différencier sur les marchés cibles, et sont présentes dans plus de 70 % des chirurgies réalisées avec ces implants.

Le segment logiciel, avec la plateforme Keops, représente 2% et stable par rapport à l'exercice 2024.

Le segment prestation de service représente 16% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2025, caractérisant les moyens déployés par la société, dans le cadre de ses fonctions opérationnelles pour sa filiale Américaine SMAIO USA.

La production immobilisée s'établit à 1 045 077 euros au cours de l'exercice 2025, contre 1 005 542 euros sur la même période 2024. Elle correspond à l'activation des frais de R&D et de brevets. Elle est représentative des efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

La marge sur coût d'achat des implants vendus de la Société, tenant compte à la fois des ventes d'implants à sa filiale et à ses clients finaux, se monte à 78 % au 31 décembre 2025 contre 76% au cours de l'exercice 2024.

Ainsi, la marge sur coût d'achat des ventes d'implants, retraitée des opérations internes avec sa filiale SMAIO USA, reste stable à 70 % sur l'exercice 2025 pour 69 % au cours de l'exercice 2024.

Les autres charges d'exploitation constituées principalement des achats et charges externes, des salaires et charges de personnel, des dotations aux provisions, augmentent principalement au travers des efforts soutenus déployés par la Société dans la promotion et la formation de ses différentes solutions auprès des chirurgiens.

Les dotations aux amortissements restent à un niveau élevé à 1,1 million d'euros, contre 1,2 million d'euros sur la même période de l'exercice 2024, retraduisant principalement les efforts constants en R&D capitalisés au travers des exercices précédents.

Dans le cadre de la prise en compte du risque d'obsolescence de ses instruments et des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, la Société est amenée à réévaluer à la hausse ou à la baisse la provision s'y référant.

Une dotation aux provisions pour rotation lente des stocks d'implants et d'instruments a ainsi été constatée sur l'exercice 2025 pour un montant de 75 345 euros.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 est négatif à hauteur de 1,9 million d'euros.

Le résultat financier de l'exercice 2025 est négatif à 0,3 million d'euros, essentiellement impacté par la dotation aux provisions constatant la réévaluation du compte courant de la Société avec sa filiale SMAIO USA pour une valeur de 342 504 euros, des intérêts relatifs aux emprunts et obligations pour un montant de 67 890 euros, et du rendement des placements de trésorerie pour une valeur de 61 003 euros.

A la fin de l'exercice 2025, le résultat exceptionnel est positif de 20 000 euros.

In fine, après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 381 520 euros et d'un crédit impôt mécénat de 1 925 euros, le résultat net comptable de l'exercice 2025 est déficitaire de 1,8 million d'euros, comparé à une perte de 0,9 million d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

4.1.4 Commentaires sur le bilan

Les principales variations des postes d'actifs immobilisés s'analysent comme suit :

4.1.4.1 Immobilisations incorporelles

Le montant activé sur l'exercice 2025 se monte à 934 350 euros contre 910 730 euros sur la même période 2024. L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés sur l'exercice 2025 portent sur une partie matérielle, avec le développement du système KHEIRON et ses extensions de gamme, et sur la partie logiciel avec le développement et l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale KEOPS BALANCE ANALYZER 3D ainsi que de ses applications. Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 993 471 euros contre 949 980 euros en 2024.

4.1.4.2 Immobilisations corporelles

Le matériel de démonstration correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

Pour la réalisation des chirurgies réalisées sur les marchés où elle est présente en direct ou passe par des agents, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité conduit la Société à augmenter le nombre de kits d'instruments en dépôts et utilisés par ses clients, principalement en France et dans les pays où la Société a recours à des agents.

4.1.4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés.

Pour faire suite à l'entrée en bourse de la Société sur l'exercice 2022, un contrat de liquidité a été mis en place avec l'apport de 100 000 euros en numéraire. La position nette du contrat au 31 décembre 2025 se monte à 105 175 euros après constatation des variations de différentiels de prix d'achat / vente aux moments des transactions.

En date du 15 décembre 2025 La Société a procédé à une recapitalisation de sa filiale américaine SMAIO USA, détenue à 100%, d'une somme de 0,5 million de dollars avec libération du montant de sa souscription par compensation avec une partie de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur celle-ci.

4.1.4.4 Stock

Le stock brut de la Société reste quasi stable à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025 contre 1,3 à la même période de l'exercice 2024. La Société apporte une importance considérable à la juste optimisation de son stock.

La Société a pris en compte le risque d'obsolescence de ses instruments et de ses implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en comptabilisant à la fin de l'exercice 2025 une provision pour dépréciation des stocks de 0,27 million d'euros représentant 23% du stock brut.

4.1.4.5 Créances

Le montant des créances client reste constant à 0,4 million d'euros comparativement à la même période en 2024.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche calculé au 31 décembre 2025 pour 0,4 million d'euros ainsi que des crédits de TVA à récupérer.

La créance relative au crédit d'impôt recherche 2023 arrivée à échéance en septembre 2024 pour laquelle le règlement n'était toujours pas intervenu au 31 décembre 2024, sans pour autant que l'administration fiscale n'ait signifiée à la Société d'élément justificatif ou de contestation du montant, a été réglée dans son intégralité pour un montant de 0,39 millions d'euros en avril 2025.

Dans le cadre de ses échanges commerciaux avec sa filiale américaine SMAIO USA, la Société a mis en place depuis l'exercice 2023 une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2025, la position du compte courant est débitrice à hauteur de 3,4 millions d'euros

Les charges constatées d'avance restent stables à 0,2 million d'euros sur l'exercice 2025 dont le montant est directement corrélé à l'activité courante de la Société.

4.1.4.6 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevait à 1 072 610,23 euros et était divisé en 5 645 317 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune.

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 5 mars 2026, (détail en point « 1.5.1 Augmentation de capital » du présent rapport), le capital social s'élève désormais, à la date du présent rapport, à 1 170 468,02 euros. Il est divisé en 6 160 358 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,19 euros chacune.

4.1.4.7 Dettes

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunt Bpifrance | 2 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Emprunt BNP | 831 219 | 516 695 | 691 936 |
| Emprunt SG | 864 599 | 548 281 | 721 982 |
| Avance remboursable Bpifrance | 67 500 | 157 500 | 225 000 |
| Avances conditionnées Bpifrance | 84 500 | 84 500 | 42 250 |
| Emprunts obligataires convertibles | 1 000 000 | - | - |
| Mobilisation de créances | - | - | 373 849 |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 808 | 3 249 | 4 305 |
| Intérêts courus sur OC | 10 000 | - | - |
| Intérêts courus à payer | 4 622 | 1 021 | 1 106 |
| Dettes financières | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |

L'évolution des dettes financières long terme est la résultante mécanique :

- des remboursements de deux emprunts initialement contractés sur juin 2023 de 0,75 million d'euros chacun auprès de BNP Paribas et Société Générale d'une maturité de 4 ans dont le décaissement est intervenu respectivement en septembre 2023 et en octobre 2023. La Société avait contracté sur la même période un emprunt de 1 million d'euros avec la Bpifrance d'une maturité de 8 ans et un différé de remboursement de 3 ans ;
- de la mise en place avec Bpifrance, l'Union Européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un prêt FEDER Innovation R&D, à taux 0%, d'un montant de 1,0 million d'euros en décembre 2025 avec un différé de paiement entraînant la première échéance de remboursement à septembre 2028 et de maturité 7.5 ans ;
- de deux emprunts de 0,5 million d'euros chacun, contractés sur décembre 2025, auprès de BNP Paribas et Société Générale d'une maturité de 4 ans ;
- d'une émission d'obligations convertibles en actions, en mai 2025, pour un montant de 1 M€ (détail en point « 7.1 Principaux actionnaires » du présent rapport) dans le cadre d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ (détail en point « 7.1 Principaux actionnaires » du présent rapport) et de ladite émission d'obligations convertibles en actions ;
- en rapport avec les moyens engagés pour déployer ses différentes solutions sur le territoire Américain, la Société a également mis en place avec Bpifrance une assurance prospection pour un montant brut de 84 500 euros dont le premier versement de 42 250 euros a eu lieu en janvier

2023, le solde d'un montant de 42 250 euros ayant lui été encaissé suivant les conditions au contrat en décembre 2024. Conformément aux conditions du contrat le remboursement de l'aide est d'une maturité de 2 ans dont le montant est conditionné par des facteurs d'échec / succès avec, un montant minimum de 25 350 euros.

4.1.4.8 Provisions

La Société a mis en place sur l'exercice 2023 un compte courant libellé en dollars avec sa filiale SMAIO USA. L'évolution de la parité EUR/USD peut amener la Société à constater une provision pour risque de change. Le montant de la provision liée au compte courant initialement constituée au 31 décembre 2025 se monte à 342 907 euros.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles la société a constitué une provision pour risque pour un montant de 30 788 euros suivant le litige qu'elle a avec un de ses fournisseurs.

4.1.4.9 Charges et produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 28 190 euros sont constitués des abonnements à la base de données KEOPS et qui concernent des périodes postérieures à la clôture de l'exercice.

4.2 Affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net comptable négatif de -1 845 226,06 euros, que nous vous proposons d'affecter, en totalité, au compte « Report à nouveau », dont le montant serait ainsi porté de -178 995,20 à - 2 024 221,26 euros.

4.3 Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

4.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous demandons de bien vouloir approuver les dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, qui se sont élevées à 39 842 euros.

4.5 Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés en point « 2 ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE » du présent rapport.

5 RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société a synthétisé ses risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Au sein de chacune des catégories de risques, les facteurs de risque que la Société considère, à la date du présent rapport, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu, étant précisé que l'importance de chaque risque est appréciée sur la base d'un « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion du risque mises en place au sein de la Société. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société,
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

La Société a évalué le degré de criticité du risque net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen ou élevé.

| Intitulé du risque | Référence | Probabilité d'occurrence | Ampleur de l'impact du risque | Degré de criticité du risque net |
|---|-----------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Risques liés au secteur d'activité de la Société | | | | |
| Risque lié à l'environnement concurrentiel | 5.1.1 | Élevé | Élevé | Élevé |
| Risques liés à l'organisation de la Société | | | | |
| Risque lié à la croissance de l'activité | 5.2.1 | Élevé | Élevé | Élevé |
| Risque lié au processus de fabrication des produits et au faible nombre de fournisseurs | 5.2.2 | Élevé | Moyen | Moyen |
| Risque lié à l'approvisionnement et aux coûts des matières premières | 5.2.3 | Faible | Faible | Faible |
| Risques liés aux activités de la Société | | | | |
| Risque lié au déploiement commercial | 5.3.1 | Élevé | Élevé | Élevé |
| Risque lié aux clients, établissements de santé et distributeurs de matériel médical | 5.3.2 | Moyen | Élevé | Élevé |
| Risque lié à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux | 5.3.3 | Élevé | Moyen | Moyen |
| Risque lié à l'environnement réglementaire et l'obtention des autorisations de mise sur le marché | 5.3.4 | Élevé | Élevé | Moyen |
| Risque lié à l'adoption des produits par les praticiens | 5.3.5 | Élevé | Moyen | Moyen |
| Risque lié aux systèmes d'informations | 5.3.6 | Moyen | Élevé | Faible |
| Risques financiers | | | | |
| Risque lié aux besoins de financement actuels et futurs | 5.4.1 | Moyen | Élevé | Moyen |
| Risque de liquidité | 5.4.2 | Moyen | Élevé | Moyen |
| Risques juridiques | | | | |
| Risque lié à la propriété intellectuelle | 5.5.1 | Moyen | Élevé | Élevé |
| Risque lié à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits | 5.5.2 | Moyen | Élevé | Faible |

Ces principaux risques spécifiques à la société, leurs impacts négatifs et les mesures mises en œuvre pour les gérer, sont décrits ci-dessous.

5.1 Risques liés au secteur d'activité de la Société

5.1.1 Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le marché très concurrentiel de la chirurgie de la colonne vertébrale, évalué à 11 milliards de dollars (source The Millennium Research Group), est sensible à l'introduction par ses acteurs de nouvelles technologies innovantes. Une large palette de solutions pour le traitement des pathologies du dos est déjà disponible pour les chirurgiens. Par ailleurs, le marché, principalement localisé aux États-Unis, est très concentré avec une dizaine d'acteurs qui se partagent près de 80 % de l'activité. Ces sociétés de grande taille dont certaines présentes sur ce marché depuis des décennies et réalisant dans le secteur de la colonne vertébrale plus de 1 milliard de dollars de chiffres d'affaires (Medtronic, Globus/NuVasive, Depuy/Synthes, VB Spine/Stryker) bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- moyens financiers consacrés à la recherche et au développement de nouveaux produits, à la protection de leur propriété intellectuelle et industrielle ;
- de multiples sites de production et de logistique localisés sur plusieurs continents ayant fait l'objet de multiples inspections réglementaires ;
- de puissants réseaux de distribution dans le monde entier ;
- de force commerciale ayant une très large expérience dans les lancements de nouveaux produits et l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires pour les réaliser ;
- une forte notoriété et des relations solidement établies avec les établissements de santé ;
- des milliers de chirurgiens utilisateurs de produits déjà commercialisés ;

De plus, la croissance et les perspectives du marché de la colonne vertébrale attirent de nouveaux concurrents et incitent les acteurs déjà présents à intensifier leurs efforts et investissements.

L'offre de la Société nécessite le recours à de multiples technologies en permanente évolution. Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter aux évolutions technologiques, son offre pourrait perdre de son attractivité liée à son niveau de performances actuelles ou futures et être dépassée, voire obsolète. Si les équipes de R&D sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et à intégrer les évolutions technologiques, la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir. Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles conçues par la Société pourrait rendre inopérants les technologies et les produits de la gamme actuelle.

En cas d'incapacité de la Société à disposer d'une offre à la pointe des innovations technologiques, de développement d'une offre concurrente plus performante ou encore de la nécessité de mobiliser des ressources financières supérieures à celles anticipées pour intégrer les nouvelles technologies, il pourrait en résulter un impact défavorable plus ou moins sensible sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

La compétitivité de la Société dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à intégrer toutes les innovations technologiques afin de conforter l'attractivité de son offre ;
- sa capacité à s'adapter à son environnement concurrentiel ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à développer des relations avec ses clients futurs, à les fidéliser et à répondre, voire anticiper leurs futurs besoins.

Si la Société n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Mesures de gestion des risques :

SMAIO déploie l'ensemble des investissements qu'elle estime nécessaire pour être compétitive sur le marché : recherche et développement, plateforme de solutions logicielles, analyse permanente de l'environnement réglementaire et concurrentiel, renforcement des équipes, intensification des échanges avec les chirurgiens. Toutefois les éléments mentionnés ci-dessus pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats de la Société.

Degré de criticité du risque net : Elevé

5.2 Risques liés à l'organisation de la Société

5.2.1 Risque lié à la croissance de l'activité

Dans le cadre de sa stratégie de développement, et ce depuis 2021, la Société va dû recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui mobilise fortement ses ressources internes. La Société a fortement augmenté ses effectifs entre 2021 et 2025. À cet effet, la Société doit notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance, ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion.

L'incapacité de la Société à retenir ces personnes clés et à attirer de nouveaux profils, gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de développement.

Afin d'accélérer sa croissance et de pénétrer certains marchés géographiques, la Société pourrait être amenée à réaliser des acquisitions sélectives de technologies, de produits nouveaux ou complémentaires, de sociétés ou de fonds de commerce. La mise en œuvre de cette stratégie dépendrait, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou ses technologies.

Dans de telles hypothèses, la Société ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès les

technologies qu'elle aura acquises ou être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables. Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration d'autres sociétés ou technologies ou dans le financement de ces acquisitions est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Pour assurer la disponibilité des produits dans les pays où elle souhaite se développer, la Société met en place un réseau de ventes indirectes en nouant des accords de distribution avec des sociétés tierces. A ce stade six accords de distribution constituent ce réseau. Ce système de vente crée un niveau de dépendance commerciale à l'égard des partenaires sur lesquels la Société s'appuie pour développer sa présence internationale. Ces distributeurs pourraient ne pas accomplir leurs tâches, ne pas tenir leurs objectifs de vente ou ne pas respecter leurs engagements, notamment en matière de réglementation et de matériovigilance. Une défaillance chez l'un de ces distributeurs qui ne transmettrait pas les informations relatives aux incidents ou accidents survenus ou potentiels, mettrait en échec les procédures de matériovigilance mises en place par la Société. Toute défaillance d'un distributeur pourrait donc affecter de manière négative le développement de l'activité de la Société. La rupture fautive des contrats de distribution, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pourrait générer l'octroi de dommages intérêts importants et avoir un effet défavorable sur la distribution des produits, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière.

Mesures de gestion des risques :

- recrutement de compétences clefs ;
- développement et sélection du réseau de vente indirecte ;
- connaissance du marché et des acteurs de la distribution permettant d'assurer une représentation commerciale efficace, principalement en Europe.

Degré de criticité du risque net : Elevé

5.2.2 Risque lié au processus de fabrication des produits et au faible nombre de fournisseurs

La Société n'assure pas elle-même la fabrication de ses produits. Elle est dépendante de différents fournisseurs spécialisés pour son approvisionnement en implants et instruments, principalement situés en France et aux États-Unis. Les fournisseurs d'instruments sont peu nombreux et servent en priorité les donneurs d'ordres importants qui leur assurent un volume de fabrication régulier et une occupation planifiée de leurs outils de production. A l'heure actuelle, la Société n'a qualifié que 2 fournisseurs d'implants en mesure de fabriquer des dispositifs médicaux de qualité, répondant parfaitement aux cahiers des charges imposés et aux exigences réglementaires.

Si un fournisseur lui faisait défaut, ou si son approvisionnement en produits était réduit ou interrompu, la Société pourrait subir des retards dans ses développements et dans la production de ses solutions ou ne plus être capable de les commercialiser de manière compétitive.

Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de produits de qualité et à un coût acceptable et dans des volumes appropriés.

Par ailleurs, si la Société n'était pas en mesure de maintenir ses accords d'approvisionnement en vigueur

ou de nouer de nouveaux accords, cela pourrait avoir un impact défavorable sur son activité.

De tels évènements, s'ils se réalisaient, pourraient également entraîner une hausse des coûts générant un préjudice en termes d'image et des risques de mise en jeu de la responsabilité de la Société.

Enfin, en cas de rupture ou dégradation de ses relations avec ses fournisseurs ou en cas d'accroissement de son activité, la Société pourrait être amenée à rechercher de nouveaux fournisseurs. Elle ne peut garantir qu'elle sera en mesure de conclure de nouveaux contrats dans les délais souhaités et à des conditions commerciales acceptables.

De manière générale, si la chaîne d'approvisionnement de la Société était interrompue et/ou ralentie pour l'une des raisons précitées ou cas de réalisation de l'un des autres risques susvisés, l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient en être significativement affectés.

Son succès commercial repose ainsi en partie sur sa capacité à obtenir de ses sous-traitants des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, dans les quantités et délais demandés et de manière rentable. Des problèmes pourraient survenir au cours de leur fabrication et de leur distribution et pourraient entraîner des retards dans la fourniture de produits, ce qui pourrait avoir pour conséquence une hausse des coûts, une baisse des ventes, une dégradation des relations avec les clients et, dans certains cas, le rappel des produits générant des dommages en termes d'image et des risques de mise en cause de la responsabilité de la Société, si ces problèmes n'étaient découverts qu'à l'issue de la commercialisation.

Par ailleurs, la fabrication des produits est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable et des cahiers des charges imposés par la Société. L'ensemble du processus de fabrication des produits, entre ainsi dans le champ d'application des certificats obtenus par la Société permettant notamment le marquage CE et les enregistrements FDA.

Dans l'hypothèse où la Société changerait de fournisseurs ou de sous-traitants, elle devrait procéder à une nouvelle validation des systèmes et processus de fabrication en conformité avec les normes en vigueur. Dans cette éventualité, des tests et des validations supplémentaires pourraient être nécessaires pour le maintien du marquage CE et l'obtention des autorisations FDA, bien que portant uniquement sur les aspects de qualité et non de conception. Cette procédure pourrait être coûteuse, consommatrice de temps et requérir l'attention du personnel le plus qualifié de la Société. Si ces nouvelles autorisations devaient lui être refusées, la Société pourrait être contrainte de chercher un autre fournisseur ou sous-traitant, ce qui pourrait retarder la production, le développement et la commercialisation de ses produits et accroître leurs coûts de fabrication.

De plus, la dépendance vis-à-vis de fabricants tiers pose des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle produisait ses produits elle-même, à savoir :

- la non-conformité des produits fabriqués par ces tiers avec les normes réglementaires et de contrôle qualité ;
- la violation des accords avec la Société par ces tiers ; et
- la rupture ou le non-renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

La Société ne peut en outre pas garantir que ses sous-traitants ou fournisseurs respecteront toujours

les réglementations, autorisations et normes en vigueur. Si des produits fabriqués par des fournisseurs ou les systèmes qualité mis en œuvre par eux s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, des révocations de licences, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales, toutes ces mesures pouvant avoir un impact négatif considérable sur ses activités.

Au cas où le déploiement commercial viendrait à s'intensifier, il n'est pas à exclure que la Société recourt de manière croissante, à d'autres sous-traitants auxquels seraient associés des risques analogues. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques :

La Société entend à moyen terme avec l'augmentation de ses volumes de vente diversifier ses sources d'approvisionnement tout en recherchant le meilleur compromis possible entre la qualité des produits livrés et les conditions tarifaires négociées.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.2.3 Risque lié à l'approvisionnement et aux coûts des matières premières

La fabrication des produits nécessite par les sous-traitants l'achat de matériaux spécifiques tels que des barres en titane et en chrome cobalt pour lesquelles ils doivent s'approvisionner auprès de sociétés de négoce spécialisées. Les fournisseurs de ces matières premières sont peu nombreux, il est donc difficile de diversifier les sources d'achats, de négocier les prix ce d'autant que les matières premières nécessaires à l'élaboration de ces alliages sont cotées sur les marchés financiers et les utilisateurs peuvent donc être soumis à des variations de prix difficilement prévisibles et contrôlables (titane par exemple). Les sous-traitants s'approvisionnement auprès d'un ou deux spécialistes de la distribution de métaux sachant qu'eu égard au volume réduit traité ces achats ne font en général pas l'objet de contrat de couverture.

Mesures de gestion des risques :

Les matières premières n'interviennent que pour une part réduite dans le prix de revient des implants (entre 5 et 10 %).

Degré de criticité du risque net : Faible

5.3 Risques liés aux activités de la Société

5.3.1 Risque lié au déploiement commercial

La Société anticipe que les professionnels de santé n'utiliseront couramment ses produits que lorsqu'ils

auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques et des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative indispensable aux équipements déjà existants sur le marché et dont ils maîtrisent à ce jour l'utilisation ou aux techniques chirurgicales existantes.

Par ailleurs, le développement de la Société et sa capacité à générer des revenus dépendront également pour partie de sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés, notamment les États-Unis, qui reposera elle-même sur plusieurs facteurs tels que :

- l'adhésion de la communauté médicale, et notamment des leaders d'opinion ;
- la taille des forces de vente et des équipes techniques de support, assistance et entretien ;
- l'obtention des autorisations nécessaires à la commercialisation ;
- l'offre des concurrents.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Mesures de gestion des risques :

La technologie de SMAIO et son approche clinico- scientifique reconnue (comme le démontre le succès croissant des sagittal alignment think tank qu'elle organise) permettent à la société de bénéficier d'une reconnaissance auprès de chirurgiens nord-américains, australiens et européens ayant l'ambition d'accroître le contrôle dont ils disposent pour réaligner avantageusement la colonne vertébrale de leurs patients, ce qui explique les premiers succès commerciaux de SMAIO. Néanmoins, la petite taille de la société en comparaison des acteurs majeurs du marché rend son enregistrement parfois long et difficile dans les grandes institutions médicales et les principales centrales d'achat qui en assurent l'approvisionnement. Cette latence, combinée avec le déséquilibre de l'ampleur des forces de ventes dont dispose SMAIO, là encore aux leaders du secteur, imposent à cette dernière la mise en place d'une relation forte avec le chirurgien pour s'assurer que sa détermination à utiliser les produits de SMAIO fera aboutir les processus d'enregistrement. De ce constat découle la stratégie de la société qui vise en priorité des centres d'excellences qui placent la dimension scientifique et clinique au-dessus des intérêts « business » usuels. Des coopérations avec un certain nombre de sociétés leaders du marché pour permettre à leurs clients de bénéficier de la planification SMAIO et de ses implants sur-mesure sont envisagées afin de créer un deuxième cercle élargi de clients ne souhaitant pas nécessairement dans un premier temps utiliser l'ensemble des implants de SMAIO (vis pédiculaires, etc.).

La multiplication des ouvertures de comptes récentes aux États-Unis permet à la société d'accroître la diversification de ses sources de revenu, limitant sa dépendance à un nombre restreint de clients clés. La signature de 2 accords de distribution avec des acteurs majeurs du secteur en diffusant largement la technologie de planification et de fourniture d'implants sur-mesure procède également de cet objectif de multiplier les sources de revenus.

Degré de criticité du risque net : Elevé

5.3.2 Risque lié aux clients, établissements de santé et distributeurs de matériel médical

Le portefeuille clients de SMAIO est composé d'une part, d'établissements de soins (hôpitaux et cliniques) en France et aux Etats Unis, et d'autre part de distributeurs et d'intermédiaires commerciaux à l'étranger. En dehors des Etats Unis, SMAIO a recours à 6 distributeurs pour couvrir les pays Scandinaves, l'Espagne, l'île Maurice, les pays baltiques, la Grèce et l'Australie.

En France, les créances sur les hôpitaux publics sont quasi garanties par l'État et les cliniques privées ont en règle générale des situations financières solides et sont gérées comme des centres de profit. Les délais de recouvrement des créances peuvent parfois être longs, notamment avec les établissements publics mais SMAIO n'a pas été confrontée à ce jour à des problèmes d'insolvabilité de ses clients. Concernant les distributeurs à l'étranger et les hôpitaux privés aux Etats Unis, SMAIO veille, lors de leur sélection, à instaurer des conditions de paiement aussi sûres que possibles et à leur respect de la réglementation locale concernant la distribution des dispositifs médicaux.

Les délais moyens de règlement accordé aux clients de SMAIO sont adaptés aux pratiques de chaque pays et de l'analyse du risque qui en découle.

La contribution du plus important centre hospitalier client de SMAIO au chiffre d'affaires relatif à la partie implants et instruments Hors Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 44 % avec 6 chirurgiens. Le poids cumulé des 7 centres clients les plus importants de la Société en 2025 représente 80 % de ce segment de chiffre d'affaires.

Afin d'accélérer l'enregistrement dans certains hôpitaux pratiquant une politique achat restreinte à un nombre limité d'acteurs de grande taille, SMAIO collabore parfois avec des « stocking distributors » ou des partenaires industriels déjà enregistrés qui distribuent son produit et en sous-traitent la facturation, jouant le rôle de fournisseurs directs pour les hôpitaux. Ce schéma de distribution n'altère en rien la relation opérationnelle directe de SMAIO vis-à-vis des chirurgiens clients mais amène la société à facturer ses produits et ses prestations à son partenaire plutôt qu'à l'hôpital.

L'ouverture de nouveaux marchés à l'étranger, et de nouveaux centres hospitaliers ainsi que la signature d'accord de distribution diffusant largement la technologie de planification et de fourniture d'implants sur-mesure sur le territoire américain et la multiplication des chirurgiens utilisateurs dans les centres hospitaliers devraient tendre à réduire la concentration de l'activité sur un nombre réduit de clients.

Ainsi, la Société estime être, pour le moment, confrontée à une dépendance significative vis-à-vis d'un nombre limité de clients.

Mesures de gestion des risques :

Pas de mesure particulière autre que celles mentionnées ci-dessus.

Degré de criticité du risque net : Élevé

5.3.3 Risque lié à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Le succès du déploiement commercial des produits de la Société pourrait dépendre, pour certains marchés, des conditions de prise en charge et de remboursement par les organismes sociaux ou les assurances privées qui prévalent dans les pays où la Société souhaiterait commercialiser ses produits, aujourd'hui ou dans le futur, notamment aux États-Unis, marché qui valorise fortement l'innovation ou dans d'autres pays où actuellement les prix de remboursement sont très élevés (Australie, Japon).

Les gouvernements et les organismes en charge des régimes d'assurance maladie publics ou privés s'efforcent de contrôler les dépenses de santé en limitant le niveau de remboursement ainsi que la couverture de certains produits ou procédures, en particulier des produits ou procédures innovants.

En France, les dispositifs médicaux sont inscrits sur la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) et donc pris en charge par la Sécurité Sociale selon un tarif prédéfini. Aux États-Unis, des programmes d'assurance gérés par le gouvernement existent (Medicare, Medicaid), et la majorité des citoyens salariés disposent d'une assurance via des compagnies privées généralement proposées par leurs employeurs.

Quel que soit le système de remboursement en place, les gouvernements et les autres tiers payeurs se mobilisent structurellement pour réduire activement les dépenses de santé ou a minima pour en limiter la hausse. La catégorie des dispositifs médicaux ne fait pas exception à la règle, et l'exemple de la France à ce titre est symptomatique avec des baisses tarifaires qui se sont multipliées au cours des 10 dernières années. La Société considère que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement des soins et à maîtriser davantage les dépenses pourraient être intégrées aux lois de financement et propositions législatives formulées par les États au cours des prochaines années. La mise en place de taxes sur les dispositifs médicaux telles que celles imposées par les États-Unis sous l'ère Obama pourrait également être à nouveau décrétées.

L'absence ou l'insuffisance du remboursement ou de la prise en charge des produits de la Société ou des procédures dans lesquelles les produits de la Société sont utilisés, et/ou l'adoption de mesures plus restrictives en termes de remboursement ou de prise en charge, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Mesures de gestion des risques :

La Société exerce une veille permanente relatives aux évolutions des dispositions et politiques de remboursement sur les marchés où elle est présente. Elle entend pallier la baisse programmée des prix par une augmentation des volumes permettant de négocier de meilleures conditions d'achat auprès de ses sous-traitants.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.3.4 Risque lié à l'environnement réglementaire et l'obtention des autorisations de mise sur le marché

Les produits de la Société répondent à la définition de dispositifs médicaux. Ils font l'objet d'une réglementation stricte et qui se renforce constamment.

- En France et en Europe

Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché européen que s'ils sont revêtus du marquage CE, qui assure une conformité aux exigences essentielles de performance et de sécurité définies réglementairement.

Un durcissement des conditions de mise sur le marché est observé dans un souci de renforcement de sécurité et de transparence. A ce titre, à l'occasion de l'entrée en vigueur le 26 mai 2021 du Règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (modifié par le règlement 2020/561 du 23 avril 2020 ainsi que le règlement 2023/607 du 7 mars 2023 en ce qui concerne les dates d'application), de nombreux dispositifs médicaux destinés au rachis, initialement de classe IIb, passeront en classe III lorsque leur marquage CE devra être renouvelé. Il en résulte un renforcement des exigences en matière de suivi réglementaire pour les concepteurs et fabricants.

S'agissant des études cliniques, le nouveau règlement occasionne également des changements importants : pour les implants et les produits de classe III, l'obtention du marquage CE est désormais conditionnée à la réalisation d'études cliniques pré-marché (jusqu'à ce jour, la référence à un produit équivalent était suffisante), et la surveillance post-marché a été renforcée. Ce changement de réglementation détaillé ci-dessous impacte également les produits déjà marqués CE aujourd'hui.

Avant 2016 :

- l'évaluation clinique pouvait consister en une démonstration d'équivalence par rapport à un produit marqué CE et en un travail de littérature ;
- la surveillance post-marché se faisait par une mise à jour régulière des rapports d'évaluation clinique et la mise en place d'études cliniques post-marché.

Depuis 2016 :

- l'évaluation clinique peut toujours reposer sur le principe d'équivalence mais elle est devenue plus complexe ;
- la surveillance post-marché doit être revue périodiquement et la nécessité de mettre en place des études cliniques post-marché est renforcée.

A compter du 26 mai 2021, la mise en application du nouveau règlement européen pour les nouveaux produits modifie la réglementation comme suit pour les dispositifs implantables et les dispositifs de classe III :

- L'équivalence n'est plus toujours possible et l'évaluation clinique peut désormais passer par la réalisation d'une étude clinique préalable à l'obtention du marquage CE (délai de 3-4 ans) ;

- La surveillance post-marché est revue annuellement, tout au long de la vie du produit et des études cliniques post-marché ont été mises en place pour confirmer les performances et la sécurité des produits.

SMAIO dispose d'un certificat conforme à la Directive 93/42/CEE pour ses produits de classe IIb (l'ensemble du système d'arthrodèse postérieure KHEIRON) initialement jusqu'au 26 mai 2024. La modification du règlement européen 2023/607 prolonge la validité des certificats conformes à la Directive 93/42/CEE jusqu'au 31 décembre 2027 pour les dispositifs implantables de classes IIb, y compris ceux pour lesquels un changement de classe est requis par le nouveau règlement, et jusqu'au 31 décembre 2028 pour les instruments de classe I.

La Société devra donc au plus tard à ces dates disposer de certificats conformes au règlement européen MDR2017/745 (modifié par le règlement 2020/561 et 2023/607 quant à sa date d'application) pour ses dispositifs matériel KHEIRON, implants de classe IIb et instruments de classe I.

SMAIO a soumis au GMED le 30 septembre 2025 un dossier pour obtenir un marquage CE pour son système KHEIRON tout stérile, selon le Règlement 2017/745. Ce dossier est en cours d'évaluation auprès du GMED.

SMAIO a obtenu en mai 2025 un certificat conforme au Règlement 2017/745 pour son logiciel de planification chirurgical « Balance Analyzer 3D », valide jusqu'au 11 mai 2030.

La base de données KEOPS n'est pas soumise au marquage CE, n'étant pas considérée comme un dispositif médical.

La Société travaille de longue date avec l'organisme notifié GMED habilité à délivrer les certificats dans le cadre du nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux. La Société pourrait ne pas obtenir les autorisations nécessaires pour commercialiser ses produits matériels au-delà du 24 décembre 2027, mais estime que ce risque est peu probable.

- Aux États-Unis

Le marché américain est régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). Tous les textes relatifs aux dispositifs médicaux sont regroupés dans le « Code of Federal Regulation (CFR) title 21 Food and Drug » qui encadre la commercialisation en fixant des exigences pré et post mise sur le marché. La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510(K) - « Premarket Notification » - ou aux demandes d'autorisations préalables PMA exigées par la FDA - « Premarket Approval » pour les dispositifs innovants n'ayant pas d'équivalent sur le marché américain. La voie du 510(k) est systématiquement privilégiée par SMAIO, le délai d'obtention d'une telle validation par la FDA est de 90 jours hors réponse aux questions supplémentaires formulées par l'autorité américaine

Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet de suspension, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou à la suite à d'inspections menées au sein des sociétés.

Le choix d'une procédure inadaptée (« Premarket Notification » au lieu d'un « Premarket Approval » par exemple) pourrait retarder l'obtention des certificats nécessaires et ainsi décaler la commercialisation des nouveaux produits de la Société.

L'incapacité de SMAIO à se conformer à ces réglementations pourrait donner lieu à des injonctions, des suspensions d'autorisations ou des pertes d'autorisations déjà acquises (une autorisation FDA pouvant également faire ultérieurement l'objet d'un retrait) ainsi qu'à des rappels de produits, des interdictions

de vente ou des saisies.

L'ensemble du système d'arthrodèse postérieure KHEIRON a reçu de la FDA en 2020 les homologations et autorisations de commercialisation aux États-Unis. Le logiciel de planification chirurgicale « Balance Analyzer 3D » ainsi que la tige pré cintrée K-rod ont tous les deux été approuvés respectivement au cours des mois de mai et juin 2022.

La version v2.0 du logiciel de planification a été approuvée en mai 2023, et la compatibilité d'utilisation de la tige K-ROD avec le système RELINE de Nuvasive a fait l'objet d'une homologation en septembre 2023.

- Dans d'autres pays

SMAIO a déjà effectué les démarches pour la commercialisation dans certains pays, tels que l'Australie, qui accepte de commercialiser des produits qui portent le marquage CE. L'autorité Australienne, la TGA, reconnaît également les homologations américaines, à condition que l'entreprise soit certifiée MDSAP (Medical Device Single Audit Program). Afin de pouvoir commercialiser des produits en développement qui ne pourront pas être commercialisés en Europe (tiges de fixation rachidienne en Chrome-cobalt par exemple), SMAIO a réalisé les démarches pour obtenir la certification MDSAP. Le GMED, qui est l'organisme notifié actuel de SMAIO est habilité à délivrer la certification MDSAP et est venu en novembre 2025 réaliser un audit réglementaire pour évaluer la capacité de SMAIO de se conformer aux exigences des autorités américaines et australiennes à travers le prisme du MDSAP. L'audit s'est parfaitement déroulé et SMAIO est en attente de la délivrance du certificat MDSAP.

La réglementation australienne à travers la notion de principes essentiels rattrape les exigences européennes en termes de sécurité et de performance des dispositifs médicaux autorisés. Cela se traduit dans la pratique par garantir une procédure de gestion des risques effective, et la présence d'une évaluation clinique similaire au modèle européen sous directive.

Toutefois, tout comme en Europe et aux États-Unis, les autorisations déjà obtenues ou en cours d'obtention pourraient éventuellement faire l'objet d'un retrait et des demandes d'autorisations être refusées.

L'incapacité de la Société à obtenir et maintenir les autorisations nécessaires à la mise sur le marché de ses produits pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Mesures de gestion des risques :

Compte tenu des nombreuses évolutions intervenues au cours des dernières années, le service en charge des aspects réglementaires a été renforcé et une veille ainsi qu'un suivi permanent des normes internationales et des exigences liées à la réglementation mis en place.

Le dernier audit réglementaire mené par l'organisme notifié GMED en novembre 2025 a permis :

- de maintenir la certification concernant le système de management de la qualité de SMAIO (ISO 13485) ;
- d'obtenir une nouvelle certification du système de management de la qualité (MDSAP) permettant une plus grande flexibilité de la stratégie réglementaire hors Europe ;
- de maintenir les certifications du système de fixation rachidienne KHEIRON et du logiciel de

planification KBA3D.

Une inspection de la FDA a eu lieu en septembre 2024 clôturée par la FDA le 28 janvier 2025.

La Société dispose à ce jour d'une solide expérience et d'un savoir-faire certain dans l'obtention des autorisations de mise sur le marché des dispositifs médicaux qu'elle développe. Elle n'anticipe pas pour le marché européen d'impact majeur défavorable de la nouvelle réglementation MDR2017/745 (modifiée par le règlement 2020/561 et 2023/607) relative à la commercialisation des dispositifs médicaux, et évalue à 300 000 euros le coût total pour mettre en conformité avec la nouvelle réglementation les dispositifs médicaux qu'elle développe.

Le passage au tout stérile du système Kheiron, envisagé sur la deuxième moitié de l'exercice 2027 aura comme conséquence un retrait des implants non stériles du marché européen.

La société évalue à 1.2 M€ le coût des implants stériles devant être mis à disposition des centres hospitaliers français et des distributeurs européens, clients de la Société, afin d'assurer une continuité de service.

Les implants non stériles retournés seront alloués en priorité au marché américain et aux autres pays en dehors de la zone euro.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.3.5 Risque lié à l'adoption des produits par les praticiens

La relation entre les chirurgiens et le fabricant est un élément central. SMAIO est en permanence à l'écoute des professionnels de santé afin de prendre en compte au mieux et le plus rapidement possible leurs besoins dans le développement des produits, dans le but d'apporter les améliorations et les innovations attendues par le marché.

La Société a pour objectif de convaincre les chirurgiens de l'intérêt de ses produits ce qui passe par :

- la fourniture d'implants et d'instrumentation de pose adéquats ;
- la formation aux techniques opératoires ;
- une assistance technique.

La formation aux techniques opératoires pourrait s'avérer plus longue que prévue et ralentir le processus de commercialisation. En outre, le manque de formation des chirurgiens pourrait avoir des conséquences défavorables significatives, dans la mesure où il pourrait en résulter de mauvaises utilisations, des gênes ou dommages causés aux patients opérés, voire des actions en responsabilité à l'encontre du Groupe.

Afin d'assurer l'adhésion des chirurgiens à ses produits et d'assurer le bon développement de son activité, la Société a donc pour objectif au quotidien de leur dispenser une formation continue d'excellente qualité et de leur proposer une assistance permanente pour répondre à toutes leurs interrogations.

Actuellement une quarantaine de chirurgiens utilisent les dispositifs médicaux de la Société. Plus de 2 500 chirurgies avec le système KHEIRON ont été réalisées depuis 2019.

Mesures de gestion des risques :

- formation et assistance des chirurgiens ;
- réputation des chirurgiens concepteurs ayant participé au développement du système KHEIRON ;
- programme de formation « Sagittal Balance Academy » et de publications scientifiques ;
- transmission de savoir et échange de points de vue au travers des programmes Kconnect.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.3.6 Risque lié aux systèmes d'informations

La Société est exposée à des cyber risques sur ses systèmes d'informations, en particulier pour sa base de données KEOPS, pouvant résulter de malveillances internes ou externes ou bien d'évènements non intentionnels. La matérialisation de ces risques peut entraîner la perte, la corruption ou la divulgation de données sensibles, telles que des informations relatives aux procédés, produits, clients, praticiens, patients (radiographies et questionnaires de qualité de vie), ou aux données financières. De tels risques peuvent également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certaines fonctionnalités des systèmes, désorganisant les processus et activités concernés. La Société n'a jamais connu à ce jour de tentatives de cyber-attaque sur ces systèmes d'information.

Mesures de gestion des risques :

La couverture des risques de pertes ou corruptions de données informatiques, et au sens plus large de tous risques de type « cyber » est assurée par une police dédiée. Les données de la base de données KEOPS sont stockées sur des serveurs dont les hébergeurs sont certifiés HDS.

Degré de criticité du risque net : Faible

5.4 Risques financiers

5.4.1 Risque lié aux besoins de financement actuels et futurs

Au 31 décembre 2025, les disponibilités s'élèvent à environ 5,9 millions d'euros (trésorerie de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2024). Depuis l'introduction en bourse de la société du 5 avril 2022, ses besoins de trésorerie annuels ont été assurés par :

- l'offre globale à prix ferme de 5,54 euros par action générant une levée de fonds d'un montant de 8,9 millions d'euros bruts ;
- la souscription d'emprunts à hauteur de 2,5 millions d'euros auprès de 3 partenaires institutionnels courant 2023 ;
- une augmentation de capital et l'émission d'obligations convertible à hauteur de 2,5 millions d'euros auprès d'un investisseur unique en mai 2025 (détail en point « 7.1 Principaux actionnaires » du présent rapport) ;
- la souscription d'emprunts à hauteur de 2,0 millions d'euros auprès de 3 partenaires institutionnels en décembre 2025 (détail en point « 4.1.4.7 Dettes » du présent rapport) ;

- une augmentation de capital par l'émission d'actions à bons de souscription d'action à hauteur de 3,6 millions d'euros auprès d'un investisseur qualifié en mars 2026 (détail en point « Augmentation de capital » du présent rapport).

Mesures de gestion des risques :

La Société poursuit l'objectif de diminuer ses besoins de financement de ses opérations en développant ses ventes aux Etats Unis avec son système Kheiron, en particulier de ses solutions de planifications et d'implants sur-mesure au travers de la mise en place d'une open plateforme avec les acteurs majeurs du marché, lui permettant de réaliser des marges sur coûts des ventes importantes sans générer de besoin en fonds de roulement supplémentaire significatif.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.4.2 Risque de liquidité

La société a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue de l'introduction en Bourse et des différentes autres sources de financement telles que détaillées en point « 5.4.1 Risque lié aux besoins de financement actuels et futurs » ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens à la Société de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de filiales et de développement de nouveaux produits.

Ces financements ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créer de nouvelles filiales, de lancer de nouveaux produits et de développer des technologies innovantes notamment en matière de médecine personnalisée.

Degré de criticité du risque net : Moyen

5.5 Risques juridiques

5.5.1 Risque lié à la propriété intellectuelle

La protection conférée par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle présente certaines limites, ci-dessous exposées :

Le succès commercial de SMAIO et la protection de ses innovations dépendent de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets, marques, et demandes y afférentes ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses logiciels, ses secrets commerciaux et son savoir-faire).

Le portefeuille de brevets comporte au 31 décembre 2025 18 brevets et demandes de brevet (déposées, en cours d'examen ou délivrées) pour lesquels 13 brevets ont déjà été délivrés, nonobstant la

démultiplication des demandes nécessaires, suivant la couverture pays recherchée.

La Société consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre les moyens communément utilisés dans l'industrie à cet effet, (tels que le dépôt de demandes de brevets portant tant sur les inventions principales que sur des développements complémentaires). A la connaissance de la Société, les inventions incorporées dans les implants et/ou instruments de la Société sont protégées par ses brevets et ses demandes de brevets.

Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses brevets et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

En effet, tout d'abord, la Société ne peut garantir l'issue des demandes de brevets qu'elle a déposées, lesquelles supposent un examen préalable par les offices de propriété industrielle concernés avant une éventuelle délivrance du titre.

De plus, au moment de l'étude d'une demande de brevet par les offices, il peut déjà exister des antériorités non encore identifiées liées à des demandes de brevets antérieures non encore publiées ou à des divulgations antérieures de l'invention.

Malgré les recherches d'antériorités et la veille qu'elle effectue, la Société ne peut donc être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait, notamment, que dans la plupart des pays, la publication des demandes de brevets a lieu 18 mois après le dépôt des demandes.

Enfin, la durée de protection d'un brevet est limitée dans le temps. Cette durée varie selon les territoires à compter de la date de dépôt de la demande de brevet (20 ans en France et en Europe). La Société peut par ailleurs être amenée à déposer des marques ou à développer des logiciels.

S'agissant des marques, à l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait donc rencontrer des difficultés dans le cadre du dépôt et de l'obtention de certains de ses titres de propriété industrielle (brevets, marques) en cours d'examen et d'enregistrement.

De plus, la seule délivrance d'un brevet, le seul enregistrement d'une marque n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des brevets, marques, ou demandes y afférentes de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire la portée de ces titres, aboutir à leur invalidation totale ou partielle ou permettre leur contournement par des concurrents.

Enfin, des évolutions, changements ou des divergences d'interprétation des lois régissant la propriété intellectuelle en Europe, aux États-Unis ou dans d'autres pays pourraient permettre à des concurrents d'utiliser les inventions ou les droits de propriété intellectuelle de la Société, de développer ou de commercialiser les produits de la Société ou ses technologies sans compensation financière. En outre, il existe encore certains pays qui ne protègent pas les droits de propriété intellectuelle de la même manière qu'en Europe ou aux États-Unis et les procédures et règles efficaces nécessaires pour assurer

la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays.

En conséquence, les droits de la Société sur ses brevets, ses marques, les demandes y afférents et ses autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence. La Société ne peut donc garantir de manière certaine que :

- elle parviendra à développer de nouvelles inventions brevetables ;
- les demandes de brevets de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- les brevets délivrés à la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- le champ de protection conféré par les brevets, les marques et les droits de propriété intellectuelle de la Société est et restera suffisant pour la protéger face à la concurrence et aux brevets, marques et droits de propriété intellectuelle des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des tiers ne revendiqueront pas la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ; et
- des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

De la même façon, ces limites affectent également la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire de la Société comme suit :

Il est également important pour la Société de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux. Or, la Société peut être amenée à fournir, sous différentes formes, des informations, technologies, procédés, savoir-faire, données ou renseignements, non brevetés et/ou non brevetables, aux tiers avec lesquels elle collabore (tels que des établissements universitaires et d'autres entités publiques ou privées, ou ses sous-traitants) concernant les recherches, le développement, la conduite de tests, la fabrication et la commercialisation de ses produits. Dans ces hypothèses, la Société exige généralement la signature d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, ces éléments n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une divulgation ou une utilisation illicite par des tiers des secrets et savoir-faire détenus par la Société. Et ce, malgré les précautions, notamment contractuelles, prises par la Société avec ces entités.

Rien ne permet donc de garantir que les tiers concernés (i) préserveront la confidentialité des innovations ou perfectionnements non brevetés et du savoir-faire de la Société, (ii) ne divulgueront pas les secrets commerciaux de la Société à ses concurrents ou ne développeront pas indépendamment ces secrets commerciaux et/ou (iii) ne violeront pas de tels accords, sans que la Société n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits de la Société sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;

- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie, des produits ou dispositifs semblables ou similaires dans leur nature ou leur destination à ceux de la Société ; et
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société.

Il est important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'exploiter librement ses produits sans que ceux-ci ne portent atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers, et sans que des tiers ne portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de SMAIO.

Risque de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société

SMAIO continue donc de diligenter, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, les études préalables qui lui semblent nécessaires au regard des risques précités avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits. Avec l'aide de ses cabinets conseils en propriété industrielle, elle maintient notamment une veille sur l'activité (notamment en termes de dépôts de brevets) de ses concurrents.

Toutefois, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile. La Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés en raison de la portée territoriale des droits de propriété industrielle ;
- que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- qu'il n'existe pas des brevets, d'interprétation complexe, ou autres droits de propriété intellectuelle susceptibles de couvrir certains produits, procédés, technologies, résultats ou activités de la Société et que des tiers agissent en contrefaçon ou en violation de leurs droits à l'encontre de la Société en vue d'obtenir notamment des dommages-intérêts et/ou la cessation de ses activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits ou procédés ainsi incriminés ;
- qu'il n'existe pas de droits de marques, de dessins et modèles ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ; et/ou
- que les noms de domaine de la Société ne feront pas l'objet, de la part d'un tiers qui disposerait des droits antérieurs (par exemple des droits de marques), d'une procédure UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) ou assimilée ou d'une action en contrefaçon.

Un litige intenté contre la Société, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts très substantiels et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si ces poursuites étaient menées à leur terme et devaient se solder en défaveur de la Société, cette dernière pourrait être contrainte d'interrompre (sous astreinte) ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente des produits ou des procédés visés par ces procès, ce qui affecterait de façon significative ses activités. Certains concurrents disposant de ressources plus importantes que la Société pourraient être capables de mieux supporter les coûts d'une procédure complexe. Tout litige de ce type pourrait donc affecter la faculté de la Société à poursuivre toute ou partie de son activité dans la mesure où la Société pourrait être tenue :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété

- intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses ventes ;
- d'obtenir une licence de la part du détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables ;
- de revoir sa conception ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible ou être long et coûteux, et pourrait, de fait, impacter ses efforts de commercialisation.

Risque de violation de droits de propriété intellectuelle de la Société par des tiers

D'autres sociétés pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments de la technologie de la Société protégés ou non par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour la Société. La Société ne peut pas garantir de manière certaine qu'elle n'intentera pas de contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets, marques, logiciels ou noms de domaine), ses secrets commerciaux ou son savoir-faire en justice.

Une action en justice à l'initiative de la Société pourrait donc s'avérer nécessaire afin de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire. Tout litige pourrait entraîner des dépenses significatives, influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée.

Incidence d'une action judiciaire

La survenance de l'un de ces événements concernant les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. La Société n'a été confrontée à aucune de ces situations ni impliquée dans un quelconque litige, en demande ou en défense, relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux d'un tiers.

Mesures de gestion des risques :

A la date de rédaction du rapport, la Société ne fait actuellement l'objet d'aucune contestation ou d'un quelconque litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou ceux de tiers, en demande ou en défense.

Degré de criticité du risque net : Elevé

5.5.2 Risque lié à la mise en cause de la responsabilité de la Société relative à ses produits

Outre les garanties légales, la Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors de ses développements cliniques ou commerciaux, en particulier la responsabilité du fait de ses produits. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre la Société par des utilisateurs (patients, praticiens, chercheurs et autres professionnels dans le domaine de la santé ou de la recherche), les autorités réglementaires, des distributeurs et tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits.

Aux États-Unis, l'appréhension du risque médical est complexe et une couverture en responsabilité civile produits est un prérequis indispensable à une présence sur ce marché du fait du nombre élevé de réclamations. Le coût des polices d'assurance peut représenter des sommes importantes.

A ce jour, la Société n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux.

Bien que dans le cadre de ses procédures internes la Société ait vérifié que ses sous-traitants lui fournissant les implants sont bien assurés pour le risque de responsabilité civile du fait des produits, il existe un risque que la responsabilité des sous-traitants soit insuffisamment couverte, la Société pourrait alors être la seule entité solvable susceptible d'indemniser un sinistre.

La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives de la Société.

Mesures de gestion des risques :

La Société adresse depuis 2023 le marché américain au travers de sa filiale SMAIO USA. A ces fins un système de couvertures auprès de compagnie d'assurance de renom a été mis en place pour couvrir les risques évoqués ci-dessus :

- souscription par SMAIO USA d'une police locale ;
- souscription par SMAIO d'une police monde (hors USA).

Une évaluation des couvertures est régulièrement effectuée pour tenir compte des évolutions des risques.

Degré de criticité du risque net : Faible

6 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société est présenté ci-dessous.

| En euros | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 |
|--|-------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 | 993 444 | 686 747 |
| Nombre d'actions émises | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 | 5 228 651 | 3 614 456 |
| Opérations et résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxe | 5 917 739 | 5 714 508 | 7 623 025 | 2 441 869 | 2 129 996 |
| Résultat avant impôt, participations, amortissements et provisions | (773 606) | (111 842) | 1 854 505 | 4 256 768 | (2 313 732) |
| Impôt sur les bénéfices | 382 815 | 446 351 | 406 550 | 220 557 | 308 503 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôt, participations, amortissements et provisions | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 | 2 845 649 | (3 096 768) |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat par actions | | | | | |
| Résultat après impôt, participations, avant amortissements et provisions | (0,07) | 0,06 | 0,43 | 0,86 | (0,55) |
| Résultat après impôt, participations, amortissements et provisions | (0,33) | (0,18) | 0,20 | 0,54 | (0,86) |
| Dividende attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen de l'exercice | 41 | 40 | 36 | 33 | 31 |
| Masse salariale de l'exercice | 2 372 095 | 2 251 091 | 2 181 702 | 1 998 718 | 1 935 493 |
| Charges sociales de l'exercice | 1 241 917 | 1 047 986 | 939 016 | 869 123 | 893 604 |

7 ACTIONNARIAT

7.1 Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 :

| Actionnaires | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2025 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2024 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2023 | | |
|-------------------------|--|----------------|----------------------|--|----------------|----------------------|--|----------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| SYLORUS SCIENTIFIC SA * | 2 782 031 | 49,28% | 54,81% | 2 782 031 | 53,21% | 57,16% | 2 782 031 | 53,21% | 53,21% |
| Jean-Charles Roussouly | 907 676 | 16,08% | 17,85% | 907 676 | 17,36% | 18,61% | 907 676 | 17,36% | 17,36% |
| NuVasive | 813 015 | 14,40% | 16,06% | 813 015 | 15,55% | 16,74% | 813 015 | 15,55% | 15,55% |
| Flottant | 1 142 595 | 20,24% | 11,29% | 725 929 | 13,88% | 7,49% | 725 929 | 13,88% | 13,88% |
| TOTAL | 5 645 317 | 100,00% | 100,00% | 5 228 651 | 100,00% | 100,00% | 5 228 651 | 100,00% | 100,00% |

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

Le 12 mai 2025 SMAIO a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital de 1,5 M€

- 416 666 actions ordinaires nouvelles émises
- Prix d'émission des actions nouvelles de 3,60 € par action (0,19 € de valeur nominale et 3,41 € de prime d'émission par action nouvelle issues de l'augmentation de capital), représentant une prime de +0,6% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 14 avril 2025, soit 3,58 €, et une prime de +3,4% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 7, 8, 9, 10 et 11 avril 2025), soit 3,48 €
- Règlement-livraison des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital le 13 mai 2025

Cotation des actions nouvelles sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180) sur le marché Euronext Growth Paris

Principales caractéristiques de l'émission d'OC pour un montant total de 1 M€ :

- Valeur nominale des obligations convertibles en actions ordinaires de 1,00 €
- Parité de conversion de 4,50 € pour une action ordinaire nouvelle, soit un nombre total de 222 222 actions nouvelles potentielles
- Taux d'intérêt annuel de 6%, payable trimestriellement
- Prime de non-conversion annuelle au taux annuel de 6% non capitalisable (calculée *pro rata temporis* pour toute année civile incomplète, sur la valeur nominale de chaque OC), versée en cas de remboursement des OC
- Date de jouissance immédiate des actions nouvelles issues de l'émission d'OC, par conversion des OC
- Maturité des obligations établie à 5 ans

7.2 Auto-détention – Programme de rachat d’actions

Un programme de rachat par la Société de ses propres actions a été autorisé par l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 17 juin 2025, conformément aux dispositions de l’article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement général de l’AMF, selon les modalités suivantes :

Titres concernés : actions ordinaires.

- Part maximale du capital dont l’achat a été autorisé par l’Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital social,
- 5% de ce même nombre total des actions composant le capital social s’il s’agit d’actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport

Prix unitaire net d’achat maximum : 25,00 euros.

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l’intermédiaire d’un Prestataire de Services d’Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’Association Française des Marchés Financiers reconnue par l’Autorité des marchés financiers,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l’expansion de l’entreprise, de plans d’actionnariat salarié ou de plans d’épargne entreprise, du régime des options d’achat d’actions ou par voie d’attribution gratuite d’actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l’adoption par l’Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d’une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer les actions lors de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d’un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société,
- remettre, dans la limite de cinq pour cent (5,00%) du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d’opérations de croissance externe.

Modalité de rachat : Les achats, cessions ou transferts peuvent être effectués par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectué par voie d’acquisition ou de cession de bloc de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d’offre publique.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2025.

Au titre du premier objectif susvisé du programme de rachat d'actions, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société TP ICAP Midcap. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 100.000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au titre de ce contrat la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 47 827
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 57 620
- cours moyen des achats : 5,75 euros
- cours moyen des ventes : 5,27 euros
- montant des frais de négociation de l'exercice : 1 735 euros
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2025 : 10 990
- valeur évaluée des actions au cours d'achat : 60 800 euros
- valeur nominale des actions : 0,19 euro
- fraction du capital qu'elles représentent : Négligeable

8 OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été effectuée

9 PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 décembre 2025.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au 31 décembre 2025, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est nulle.

10 ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE STOCK OPTION

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, a, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres

du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2025 :

| Année de mise en place du plan | Nombre d'actions gratuites attribuées | Nombre d'actions gratuites devenues caduques | Nombre d'actions gratuites acquises | Nombre d'actions en cours d'acquisition | Année d'acquisition |
|--------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|---|---------------------|
| 2023 | 52 283 | 1 800 | - | 50 483 | 2026 |
| 2025 | 3 500 | - | - | 3 500 | 2027 |
| Total | 55 783 | 1 800 | - | 53 983 | |

10.1 Plan 2023

Usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2021, sous sa 16^{ème} résolution, le Conseil d'administration en date du 17 octobre 2023 a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre total de 52 283 actions au bénéfice d'une partie du personnel salarié de la Société.

Le plan d'attribution d'actions gratuites ainsi mis en place prévoit une période d'acquisition de trois (3) ans courant jusqu'au 17 octobre 2026, date à laquelle les bénéficiaires, sous réserve de la réalisation des conditions fixées par le Conseil d'administration, deviendront pleinement propriétaires des actions gratuites ainsi attribuées.

Le plan d'attribution d'actions gratuites ne contient pas de période de conservation.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition s'élevait 50 483 actions.

10.2 Plan 2025

Usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2024, sous sa 14^{ème} résolution, le Conseil d'administration en date du 13 octobre 2025 a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 3 500 actions au bénéfice d'un membre du personnel salarié du groupe.

Le plan d'attribution d'actions gratuites ainsi mis en place prévoit une période d'acquisition courant jusqu'au 1^{er} janvier 2027, date à laquelle le bénéficiaire, sous réserve de la réalisation des conditions fixées par le Conseil d'administration et de la fixation définitive du nombre d'actions gratuites acquises, deviendra pleinement propriétaire des actions gratuites ainsi attribuées.

Le plan d'attribution d'actions gratuites prévoit par ailleurs une période de conservation expirant le 1^{er} janvier 2028.

11 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

SMAIO a mis en place un Conseil scientifique constitué de chirurgiens américains de renoms rémunérés au travers de BSA, avec l'option d'acquérir suivant les conditions définies aux plans tels que détaillés ci-dessous des actions SMAIO à émettre.

11.1 Plan 2024

Le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 14 octobre 2024, , agissant conformément à la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 18 juin 2024, aux termes de sa 12^{ème} résolution à caractère extraordinaire, a décidé de procéder à l'émission de 150 000 bons de souscription d'actions (les « BSA 2024-01 »), répartis en trois tranches, composée de 50 000 BSA 2024-01 chacune, attribuées à deux chirurgiens membres du Conseil scientifique. Le Conseil d'administration a en outre fixé le prix de souscription unitaire des BSA2024-01 à un montant deux euros et vingt-sept centimes (2,27 €).(soit au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse précédant la réunion du Conseil d'administration en date du 14 octobre 2024, diminué d'une décote maximum de vingt pour cent (20,00%) par rapport à ladite moyenne) à libérer intégralement par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par le bénéficiaire sur SMAIO à la date de leur souscription..

Par ailleurs, les BSA024-01 ne font pas l'objet d'une cotation, sont émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription au nom de leur titulaire en compte nominatif pur dans la comptabilité-actions de la Société.

Chaque BSA2024-01 permet, sous réserve du respect par les chirurgiens de l'ensemble des conditions légales, réglementaires et de celles prévues aux termes du règlement du plan relatif aux BSA024-01, la souscription d'une (1) action ordinaire de la Société, émise au prix unitaire global, prime d'émission incluse, de trois euros et six cent quatre-vingt-trois dix-millièmes d'euro (3,0683 €), soit dix-neuf centimes d'euro (0,19 €) de valeur nominale et deux euros et huit mille sept cent quatre-vingt-trois dix-millièmes d'euro (2,8783 €) de prime d'émission par action SMAIO.

Ainsi, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 150.0002024-01 actions ordinaires, représentant environ 2,43% du capital actuel de la Société. Celles-ci seront nominatives et soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance au jour de leur création, étant précisé que les actions nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires anciennes.

11.2 Plan 2025 #1

Conformément à la délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 18 juin 2024, aux termes de sa 12^{ème} résolution à caractère extraordinaire, le Conseil d'administration, réuni le 27 février 2025, a décidé d'émettre un nombre total maximum de 25.000 bons de souscription d'actions (les « BSA2025-01») intégralement attribuée au profit d'un chirurgien intégrant le Conseil scientifique.

Les BSA₂₀₂₅₋₀₁ sont émis à un prix unitaire de 1,40 € (soit au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois (3) dernières séances de bourse précédant la réunion du Conseil d'administration du 27 février 2025, diminué d'une décote maximale de vingt pour cent (20,00 %) par rapport à ladite moyenne), à libérer intégralement par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par le bénéficiaire sur SMAIO à la date de leur souscription.

En outre, les BSA₂₀₂₅₋₀₁ ne font pas l'objet d'une cotation, sont émis sous la forme nominative et font l'objet d'une inscription au nom du bénéficiaire en compte nominatif pur dans la comptabilité-actions de la Société.

Chaque BSA ₂₀₂₅₋₀₁ donnera droit au bénéficiaire de souscrire à une (1) action ordinaire de la Société, sous réserve du respect par celui-ci de l'ensemble des conditions légales et réglementaires et de celles prévues par le règlement du plan relatif aux BSA, émise au prix unitaire global, prime d'émission incluse, de trois euros et vingt centimes d'euro (3,20 €), soit une valeur nominale de dix-neuf centimes d'euro (0,19 €) et de trois euros et un centime d'euro (3,01 €) de prime d'émission par action SMAIO.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève donc à 25.000 actions ordinaires, représentant environ 0,41% du capital actuel de la Société. Ces actions seront nominatives et soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter de la date de leur création, étant précisé que les actions nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires existantes.

11.3 Plan 2025 #2

Conformément à la délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 17 juin 2025, aux termes de sa 11^{ème} résolution à caractère extraordinaire (émission d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes), le Conseil d'administration, réuni le 13 octobre 2025, a décidé le principe d'une émission d'un nombre total maximum de 25.000 bons de souscription d'actions (les « BSA₂₀₂₅₋₀₂ ») au profit d'un chirurgien. Le Conseil a en outre décidé de subdélégué tous pouvoirs au Directeur-Général à l'effet de procéder à ladite émission, lequel a arrêté, par décisions en date du 27 octobre 2025, les termes et conditions des BSA.

Les BSA₂₀₂₅₋₀₂ sont émis à un prix unitaire de 3,70€, à libérer intégralement par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par le bénéficiaire sur SMAIO à la date de leur souscription (soit au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des cinq (5) dernières séances de bourse précédant la décision d'émission, diminué d'une décote maximale de vingt pour cent (20,00%) par rapport à ladite moyenne).

En outre, les BSA ne font pas l'objet d'une cotation, sont émis sous la forme nominative et font l'objet d'une inscription au nom du bénéficiaire en compte nominatif pur dans la comptabilité-actions de la Société.

Chaque BSA donnera droit au bénéficiaire de souscrire à une (1) action ordinaire de la Société, sous réserve du respect par celui-ci de l'ensemble des conditions légales et réglementaires et de celles prévues par le règlement du plan relatif aux BSA, émise au prix unitaire global, prime d'émission incluse, de six euros et cinquante centimes (6,50€), soit une valeur nominale de dix-neuf centimes (0,19 €) et de six euros et trente-et-un centime (6,31€) de prime d'émission.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève donc à 25.000 actions ordinaires, représentant environ 0,41 % du capital actuel de la Société. Ces actions seront nominatives et soumises à toutes les dispositions légales et statutaires et porteront jouissance à compter de la date de leur création, étant précisé que les actions nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires existantes.

12 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte que les conventions suivantes, entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé à savoir :

- Convention de prestations de services entre la société S.M.A.I.O. et la société SMAIO USA CORPORATION en date du 14 septembre 2023.

Objet : la société S.M.A.I.O. s'engage à réaliser un certain nombre de prestations au bénéfice de sa filiale, la société SMAIO USA CORPORATION, dans les domaines stratégiques, comptables et financiers, commerciaux et marketing, etc.

Autorisation du Conseil : 17 juillet 2023.

- Convention de trésorerie entre la société S.M.A.I.O. et la société SMAIO USA CORPORATION en date du 15 novembre 2023.

Objet : fixer les modalités des avances de trésorerie consenties entre les deux sociétés.

Autorisation du Conseil : 17 octobre 2023

Nous vous indiquons par ailleurs, qu'aucune convention n'a été conclue ni autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé ou au début de l'exercice en cours et vous demandons d'en prendre acte.

Votre commissaire aux comptes a reçu toutes informations nécessaires pour l'établissement de son rapport spécial.

13 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

13.1 Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juillet 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

13.2 Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

13.2.1 Mandats des commissaires aux comptes

Aucun des mandats des commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

13.3 Rémunération annuelle fixe allouée aux administrateurs

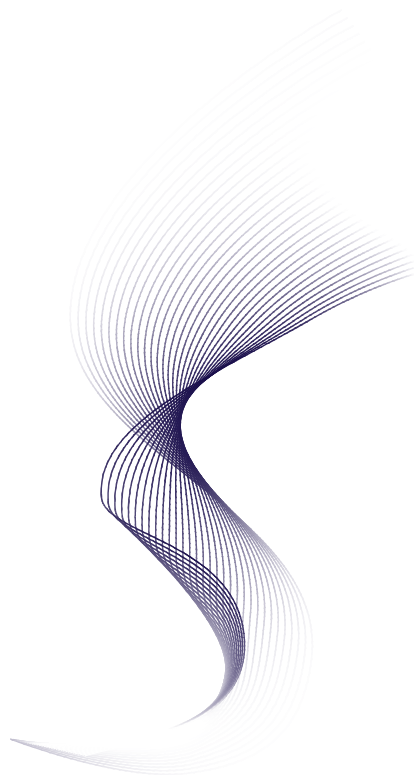
Nous vous informons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2021 a fixé à vingt et un mille euros (21 000,00 €) le montant de la rémunération annuelle fixe allouée aux administrateurs, au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, sauf nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

13.4 Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport sur le gouvernement d'entreprise, de ses rapports complémentaires et des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

A Saint-Priest,
Le 13 avril 2026.



SMAJD

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE**

S.M.A.I.O

Société Anonyme au capital de 1 170 468,02 euros
Siège social : 2 place Berthe Morisot, Parc Technologique
69800 Saint-Priest
510 142 771 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2026

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et L.225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise (i) de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice (ii) de la composition du Conseil d'administration (iii) des conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 avril 2026.

1 LES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext publié en décembre 2009 et dernièrement révisé en septembre 2021. Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La Société a décidé d'appliquer les recommandations qu'il contient de la façon suivante :

| Recommandation du Code Middlenext | Appliquée | Non appliquée | Sera appliquée |
|--|------------------|------------------|----------------|
| I. Le pouvoir de « surveillance » | | | |
| R1 : Déontologie des membres du conseil | X | | |
| R2 : Conflits d'intérêts | X | | |
| R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants | X | | |
| R4 : Information des membres du conseil | X | | |
| R5 : Formation des membres du conseil | X | | |
| R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités | X | | |
| R7 : Mise en place de comités | | X ⁽¹⁾ | |
| R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE | X ⁽²⁾ | | |
| R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil | X ⁽³⁾ | | |
| R10 : Choix de chaque administrateur | X | | |
| R11 : Durée des mandats des membres du conseil | | X ⁽⁴⁾ | |
| R12 : Rémunération de l'administrateur | X | | |
| R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil | X | | |
| R14 : Relation avec les « actionnaires » | X | | |
| II. Le pouvoir exécutif | | | |
| R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise | X | | |
| R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X | | |
| R17 : Préparation de la succession des dirigeants | | X ⁽⁵⁾ | |
| R18 : Cumul contrat de travail et mandat social | X | | |
| R19 : Indemnités de départ | X ⁽⁶⁾ | | |
| R20 : Régimes de retraites supplémentaires | X ⁽⁷⁾ | | |
| R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions | X | | |
| R22 : Revue des points de vigilances | X | | |

⁽¹⁾ Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre immédiatement en place un Comité d'audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé. Dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites à destination des mandataires sociaux, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

⁽²⁾ Le Conseil d'administration du 11 avril 2023 a décidé de la mise en place d'un Comité RSE composé de Mr. Philippe Roussouly, Mme Sandrine Moirez, Mr. Fabrice Kilfiger et Mme Nadia Kamal. Le Comité RSE est présidé par Mme Nadia Kamal, administratrice indépendante.

⁽³⁾ Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juillet 2021 et a été modifié par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 juillet 2025. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.smaio.com.

⁽⁴⁾ Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des Administrateurs. Elle applique et appliquera néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

⁽⁵⁾ La Société est jeune, la moyenne d'âge des salariés est de 38 ans et le dirigeant a 44 ans. La préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Néanmoins, avec la mise en place d'un comité spécial dédié aux rémunérations, le sujet de la succession sera abordé et suivi de manière annuelle.

⁽⁶⁾ La Société n'a pas mis en place d'indemnités de départ au bénéfice des dirigeants.

⁽⁷⁾ La Société n'a pas mis en place de régimes de retraites supplémentaires au bénéfice des dirigeants.

2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de onze membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration.

La durée des mandats d'Administrateur a été fixée à trois ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation R11 du code Middledenext. Nul ne peut être nommé Administrateur s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si un administrateur en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante :

| Nom | Sexe | Mandat | Fonction dans la Société | Date de 1ère nomination et de fin de mandat |
|------------------------|------|---|--------------------------|---|
| Philippe Roussouly | H | Administrateur et Président du Conseil d'administration | Directeur Général | Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 |
| Guillaume Delorme | H | Administrateur (indépendant) | Néant | Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 |
| Jean-Philippe Caffiero | H | Administrateur (indépendant) | Néant | Première nomination : AG du 30 juillet 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 |
| Nadia Kamal | F | Administrateur (indépendant) | Néant | Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 |
| Sandrine Moirez | F | Administrateur (indépendant) | Néant | Première nomination : AGE du 22 octobre 2021 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 |
| Fabrice Kilfiger | H | Administrateur (indépendant) | Néant | Première nomination : AGM du 20 juin 2022 Echéance du mandat : AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 |

La direction générale est assurée par Monsieur Philippe Roussouly, Président Directeur-Général, et par Monsieur Jean-Charles Roussouly, Directeur-Général délégué.

2.1 Indépendance des Administrateurs

La recommandation R3 du Code Middlenext prévoit de tester cinq critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement.

En application de ces critères, le Conseil d'administration de la Société compte au moment de l'établissement du présent rapport, cinq membres indépendants sur les six membres composant le Conseil d'administration : Monsieur Guillaume Delorme, Monsieur Jean-Philippe Caffiero, Madame Nadia Kamal, Madame Sandrine Moirez et Monsieur Fabrice Kilfiger.

2.2 Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation R10 du Code Middlenext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Philippe Roussouly, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Philippe Roussouly est diplômé de l'ESSEC (promotion 2006). Ayant identifié la nécessité de mettre en place des outils de gestion de données et de planification pour la chirurgie du rachis, Philippe a créé SMAIO en 2008 avec pour objectif de développer la plateforme KEOPS. Depuis l'acquisition de SMAIO par Otsuka Medical Device en 2016, Philippe développe sur les solutions et services entre logiciels, implants et robots en mettant à disposition de la Société son savoir-faire reconnu et son réseau mondial de chirurgiens utilisateurs.

Guillaume Delorme, Administrateur (indépendant)

Guillaume Delorme est diplômé d'HEC et titulaire du CFA ainsi que d'une licence de droit de l'Université de Versailles. Après un début de carrière en M&A chez Merrill Lynch, il rejoint Oddo BHF AM en tant que gestionnaire de fonds.

Jean Philippe Caffiero, Administrateur (indépendant)

Co-fondateur de la société Medicea, après des études de médecine, il démarre sa carrière chez Howmedica. Doté d'une expérience de près de 30 ans dans l'orthopédie, en particulier sur le continent asiatique, Jean-Philippe Caffiero était Directeur Général Délégué en charge du développement et de la coordination du réseau de distribution de Medicea à l'international jusqu'à la cession de la société en novembre 2020 au groupe Medtronic.

Nadia Kamal, Administrateur (indépendant)

Nadia Kamal a suivi des études universitaires en biochimie, et est titulaire d'un doctorat en immunodiagnostic en collaboration avec Sanofi Diagnostic Pasteur (maintenant Biorad), et d'un DESS de l'IAE de Lyon. Elle a débuté sa carrière professionnelle auprès de Crealys incubateur Rhône Alpes Ouest en exerçant successivement les responsabilités de chargée d'affaires biotech, directrice adjointe puis directrice durant 11 ans en accompagnant dans un environnement complexe plus de 120 entreprises

technologiques issues de la recherche publique. Elle a ensuite été Directrice Générale d'Écllosion France (fonds d'investissement biotech suisse) durant 5 ans. Elle est actuellement directrice filières technologie santé et innovation d'Harmonie Mutuelle depuis juillet 2019, après avoir proposé et mis en place la stratégie techno-santé. Nadia a également suivi un parcours HEC Executive, et est Chevalier de l'Ordre national du mérite.

Sandrine Moirez, Administrateur (indépendant)

Sandrine Moirez est diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne en ingénierie Biomédicale et a également obtenu un Doctorat en Biomatériaux à l'Université Paris Nord. Après quelques années chez Scient'x et Medtronic, elle a rejoint Irythm, société de santé digitale qui redéfinit la manière dont les arythmies cardiaques sont diagnostiquées cliniquement en combinant des technologies de biodét ection portable, des capacités d'analyse de données et d'apprentissage automatique, et dans laquelle elle occupe le poste de VP International General Manager. Sandrine a mené une carrière internationale, en Europe, Amérique du Nord et Asie et occupé de nombreuses fonctions à des postes de directions technique, commercial et marketing.

Elle a développé une expertise dans le domaine des dispositifs médicaux et spécifiquement en Orthopédie (Implants Rachidiens, Navigation, Imagerie et Robotique) et Neurosciences. Elle est passionnée par le développement des nouveaux marchés, ainsi que par la transformation des systèmes de santé.

Fabrice Kilfiger, Administrateur

Diplômé de Grenoble Ecole de Management (GEM), avec une double formation en Management et Finance, Fabrice a 30 ans d'expérience dans les métiers de la Finance (Audit, Groupes US, Société cotées internationales et Medtech). Il possède de multiples expertises en finance globale, implantations de filiales à l'étranger, levées de fonds, relations investisseurs et autorités de marché, normes IFRS et internationales, M&A. Il a joué un rôle majeur dans le développement de la société Medicrea depuis son introduction en bourse en 2006 à sa cession au groupe Medtronic en 2021.

2.3 Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société, durant l'exercice écoulé, dans toutes sociétés (autres que la Société) sont les suivants :

| Administrateur / membre de la direction générale | Société | Nature du mandat |
|--|---|--|
| Philippe Roussouly | Sylorus Scientific | Président |
| Guillaume Delorme | Syquant Capital | Gérant de fonds |
| Jean-Philippe Caffiero | PLG Invest Lepermislibre | Gérant Censeur |
| Nadia Kamal | Harmonie Mutuelle Maat Pharma Dari Couspate | Directrice filières technologie, santé et innovation Administrateur Administrateur indépendant |
| Sandrine Moirez | Néant | Néant |
| Fabrice Kilfiger | Lepermislibre E-Mergence Avalanche | Administrateur Gérant Président |
| Jean-Charles Roussouly | Néant | Néant |

3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration (article 14 et suivants des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration dont le Président, Monsieur Philippe Roussouly, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général a en effet été considérée par le Conseil d'administration du 30 juillet 2021 comme la plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe Roussouly organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure d'exercer leur mandat.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 17 juin 2025 a décidé de modifier l'article 15 des statuts afin de se conformer aux évolutions législatives et réglementaires relatives aux réunions et aux décisions du Conseil d'administration (participation aux séances du Conseil par moyens de télécommunication ou visioconférence, consultation écrite du Conseil d'administration et vote électronique).

3.2 Missions et pouvoirs du Conseil d'administration (article 16 des statuts et articles 1 et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à la loi, à ses statuts et à son règlement intérieur adopté le 30 juillet 2021 et mis à jour le 15 juillet 2025, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités si de tels comités étaient mis en place, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

3.3 Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 30 juillet 2021, en conformité avec la recommandation R9 du Code Middlenext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement, ainsi que les conditions de préparation de ses réunions.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des Administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation R1 du Code Middlenext (déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les droits et obligations des membres du Conseil d'administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du Conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation R2 du Code Middlenext que tout Administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Suite à la modification de l'article 15 des statuts telle que décrite ci-avant, le règlement intérieur a également été mis à jour par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 juillet 2025 et ce afin d'assurer la cohérence des documents internes de la Société avec les nouveaux statuts.

3.4 Comité spécialisé

Comme indiqué ci-dessus et compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place pour l'instant un Comité d'audit. Le développement de l'activité aux États-Unis et dans d'autres pays qui pourra s'accompagner par la mise en place localement de filiales de distribution conduira vraisemblablement à la mise en place de ce comité spécialisé.

En outre, dès lors que la Société déploiera une politique de stock-options et/ou d'actions gratuites à destination des mandataires sociaux, un comité spécialisé dédié aux rémunérations sera installé.

Enfin, conformément à la recommandation R8 du Code Middlednext et dans la continuité de sa politique en matière de RSE, la Société a décidé de la mise en place d'un comité spécialisé en matière de RSE, composé de Monsieur Philippe Roussouly, de Madame Sandrine Moirez, de Monsieur Fabrice Kilfiger et de Madame Nadia Kamal. La présidence du comité est assurée par Madame Nadia Kamal, administratrice indépendante. La mise en place du Comité RSE a été décidée par le Conseil d'administration du 11 avril 2023.

Au cours de l'exercice, la Société a travaillé à la réalisation d'un bilan carbone, lequel fera l'objet d'une présentation au Comité RSE.

3.5 Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la loi, le Président Directeur Général et le directeur-général délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

4 CONVENTIONS ENTRE LES DIRIGEANTS, UN ACTIONNAIRE ET UNE SOCIETE FILIALE

Durant l'exercice écoulé, nous n'avons pas eu connaissance de conventions intervenues, directement ou par personnes interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

5 DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et leur utilisation :

| Date de l'Assemblée Générale | N° de résolution | Contenu de la délégation | Durée autorisation | Montant nominal maximum | Montant nominal maximum commun* | Utilisation |
|------------------------------|-------------------|--|--------------------|---|---|--|
| 17 juin 2025 | 8 ^{ème} | Délégation de compétences donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier | 26 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | Néant |
| 17 juin 2025 | 9 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (« ex placement privé ») | 26 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | Néant |
| 17 juin 2025 | 10 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes Catégorie visée : société ou fonds d'investissement investissant à titre habituel dans les <i>small caps</i> . | 18 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | Se référer au rapport complémentaire du Conseil d'administration |

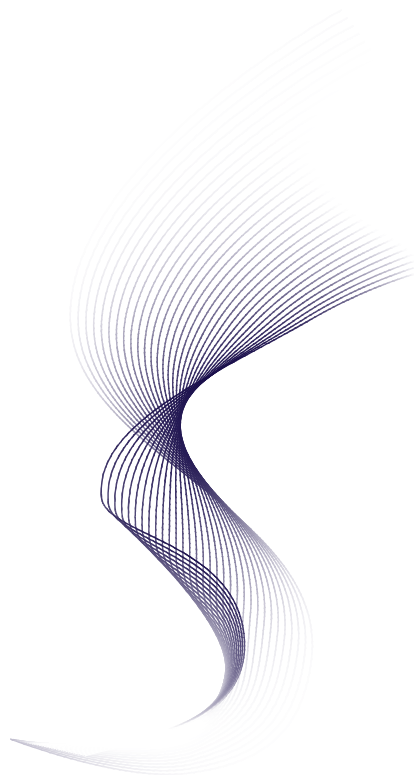
| | | | | | | |
|--------------|-------------------|--|---------|---|---|--|
| 17 juin 2025 | 11 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes Catégorie visée : salariés, mandataires, fournisseurs et clients stratégiques. | 18 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | Se référer au rapport complémentaire du Conseil d'administration |
| 17 juin 2025 | 12 ^{ème} | Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées | 18 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | |
| 17 juin 2025 | 13 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 26 mois | Augmentation de capital : 500.000 € Titres de créances : 15.000.000€ | Augmentation de capital : 1.000.000 € Titres de créances : 40.000.000€ | Néant |
| 17 juin 2025 | 15 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires | 26 mois | 15% de l'émission initiale | | Néant |
| 18 juin 2024 | 14 ^{ème} | Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre | 38 mois | 15% du capital social | | Se référer au paragraphe 10.2 du rapport de gestion |
| 18 juin 2024 | 15 ^{ème} | Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles à émettre de la Société | 38 mois | 5 % du capital social | | Néant |

| | | | | | | |
|--------------|------------------|---|---------|------------------------|--|---|
| 17 juin 2025 | 6 ^{ème} | Autorisation au Conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions | 18 mois | 10 % du capital social | | Cf paragraphe 7.2 du rapport de gestion |
| 17 juin 2025 | 7 ^{me} | Délégation de compétence donné au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions | 24 mois | | | Néant |

*Plafond fixé par la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2025, applicable à l'ensemble des délégations de compétence mises en place par ladite Assemblée ainsi qu'aux délégations de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité à cette même date.

Fait à Saint-Priest, le 13 avril 2026.

Le Conseil d'administration,
Philippe Roussouly



SMAJO

Le nouveau paradigme de la chirurgie de la colonne vertébrale

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU
31 DECEMBRE 2025**

SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopedics) fondée en 2009 par un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale est un fabricant français de dispositifs médicaux spécialisé dans la chirurgie rachidienne complexe impliquant la nécessité de restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale du patient de façon fiable, répétable et en prenant en compte ses spécificités morphologiques.

La Société propose aux chirurgiens, en direct ou via son open platform Keops4me, une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée KEOPS de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupées dans une plateforme dénommée **i-kontrol** adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles est confronté un chirurgien lorsqu'il décide d'opérer un patient, et comprenant les modules suivants :

1. **i-plan** : solution de planification chirurgicale (choix des niveaux à fusionner, plan de réalignement des vertèbres, positionnement / choix des implants) qui doit permettre au chirurgien de disposer d'une feuille de route précise s'appuyant sur de très nombreux paramètres cliniques, d'imagerie, et sur une comparaison avec plusieurs milliers de cas opérés. L'objectif est d'aider le chirurgien à choisir pour chaque patient l'approche la plus à même d'améliorer sa qualité de vie tout en minimisant le risque de la chirurgie.
2. **i-perform** : réalisation assistée de la procédure chirurgicale s'appuyant point par point sur la feuille de route pour réaligner les vertèbres entre elles pour restaurer la forme physiologique de chaque colonne vertébrale grâce à la connexion de tiges en titane et chrome cobalt cintrées sur-mesure (« K-rods ») en se basant sur les radios préopératoires du patient, et d'un système de fixation rachidienne offrant une réduction puissante et progressive pour obtenir un réalignement optimal sur les tiges agissant à la manière d'un tuteur (système KHEIRON).
3. **i-check** : mesure et suivi du résultat final reposant sur une plateforme de gestion de données en mode SAAS (Software as a Service) appelée KEOPS (KnowledgE base for Orthopaedic PhysicianS) qui permet de suivre la qualité de vie des patients en les sondant à différents stades du traitement via des auto-questionnaires, tout en enregistrant via une chronologie retraçant le parcours du patient, l'évolution de son diagnostic, les différents traitements proposés, les complications éventuelles, etc. L'analyse continue de ces données et les croisements effectués entre les paramètres cliniques et d'imagerie permettent d'améliorer **i-plan**.
4. **i-learn** : programmes de formation et de publications scientifiques ayant pour objectif d'enseigner aux chirurgiens les meilleures pratiques permettant de restaurer l'équilibre du patient en fonction de son âge, de sa morphologie, du type de déformation dont il fait l'objet et ses comorbidités, etc. Ce programme s'appuie sur de nombreux cas cliniques documentés dans la base de données KEOPS avec un recul important qui permet d'analyser les compensations en dessous et au-dessus du montage dans le but de construire une réflexion fondamentale et anticipatrice. Le cours fait une large place aux technologies **i-kontrol** et montre aux chirurgiens de quelle façon ils peuvent en tirer avantage pour améliorer sensiblement la qualité de soins offerts aux patients tout en optimisant leur efficacité.

1 RAPPORT D'ACTIVITE

1.1 Chiffres consolidés clés au 31 décembre 2025

| En milliers d'euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 9 161 897 | 5 497 174 | 5 383 218 |
| Cout des ventes | 1 538 947 | 1 710 051 | 1 270 880 |
| % Marge Brute (hors Milestone) | 83% | 69% | 51% |
| Résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 563) |
| Résultat courant avant impôt | (2 699 683) | (3 072 618) | (1 193 781) |
| EBITDA (hors Milestone et après imputation du CIR) | (838 543) | (1 304 331) | (2 440 119) |
| Résultat net | (2 228 766) | (2 348 843) | (446 202) |
| Résultat net par action (en euros) | (0,41) | (0,45) | (0,09) |
| Capitaux propres | 6 009 334 | 6 847 938 | 9 266 678 |
| Trésorerie et équivalents | 5 853 653 | 3 232 371 | (6 921 032) |
| Endettement financier net | (987 264) | (921 007) | (3 860 522) |
| Effectif | 48 | 40 | 37 |

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice 2025

1.2.1 Commercial

Le chiffre d'affaires consolidé de SMAIO de l'exercice 2025 s'élève à 9,2 millions d'euros, contre 5,5 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025 se répartit comme suit :

La vente d'implants, représente 99% du chiffre d'affaires total de SMAIO en forte croissance de 3,7 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice 2025, pour s'établir à 9,0 millions d'euros, porté par la forte dynamique de sa filiale américaine avec un chiffre d'affaires sur la période de 7,0 millions d'euros, soit 76% du chiffre d'affaires total du Groupe SMAIO.

Les activités de vente d'implants, sur les marchés historiques de SMAIO 0,9 million pour le marché français et 1,2 million d'euros pour l'activité export au travers de distributeurs, constate une légère diminution de 15% comparativement à la même période de l'exercice 2024.

Les activités connexes, ventes d'instruments et prestations de service représentent elles 1% du chiffre d'affaires total de SMAIO

L'activité historique de facturation du logiciel KEOPS à des sociétés savantes du rachis, peu significative sur la période, n'a pas vocation à se développer en tant que telle, et représente une source de revenus annexes liés à la vente d'implants.

La vente d'instruments est non significative, en lien avec le modèle de ventes aux États-Unis qui repose essentiellement sur la mise à disposition des instrumentations nécessaires à la chirurgie.

1.2.2 Plan produit

SMAIO continue son programme de développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international.

Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale en complément de la vis mono axiale constituant actuellement le cœur de l'instrumentation rachidienne Kheiron ;
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Kheiron ;
- la fourniture de tiges pré-cintrées chrome cobalt sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients pour compléter l'offre « titane » actuelle sur le marché américain ;
- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptés permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux ;
- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications.

1.2.3 Stratégie et organisation

SMAIO vise à se développer en poursuivant trois objectifs :

- Développer l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, en Australie, aux USA au travers de sa filiale américaine SMAIO USA, de sa propre force commerciale en France et de son réseau de distributeur dans les autres pays adressés par SMAIO, avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres hospitaliers emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral.
- Promouvoir ses services de planification et ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux Etats Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.

- Développer des projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle.

Pour atteindre ces trois objectifs, SMAIO s'appuie sur un effectif d'une quarantaine de collaborateurs hautement qualifiés et passionnés et a recours significativement à la sous-traitance pour son outil de production (hors tiges sur-mesure) et pour la distribution de ses produits à l'export.

La stratégie de la Société vise à cibler les centres hospitaliers les plus en pointe pour mettre en œuvre le réalignement vertébral planifié en créant une relation scientifique amorcée grâce à des programmes éducatifs scientifiques appelés *Sagittal Alignment Academy* ou *Sagittal Alignment Think Tank*.

1.2.4 Partenariat

1.2.4.1 NuVasive

Dans le courant du premier trimestre 2022, la Société avait signé avec NuVasive, leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, un « Contrat de Souscription NuVasive » et un « Contrat de Licence NuVasive ». En vertu des termes du Contrat de Licence NuVasive, les parties devaient codévelopper une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan de SMAIO (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et devaient proposer en parallèle des services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».

Les principaux termes des contrats conclus avec NuVasive étaient les suivants :

une prise de participation de 4,5 millions d'euros dans le capital de la Société réalisée dans le cadre de son introduction en bourse ;

un 1er paiement d'étape de 3 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la première version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V1 ;

un 2ème paiement d'étape de 2 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la deuxième version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V2 ;

NuVasive versera à la Société un forfait prédéfini pour chaque demande de planification d'un cas sur la NuVasive Planning Solution V1 et V2 ;

Il est précisé que ce partenariat, qui prévoyait des clauses de co-exclusivité sur le marché américain, laissait à la Société la liberté d'y diffuser ses propres solutions de planification bénéficiant des améliorations technologiques codéveloppées avec NuVasive, mais uniquement via sa propre force de vente, ainsi que l'ensemble de son offre d'implants Kheiron et K-rods (ce dernier n'étant pas inclus dans l'accord) en direct ou via son réseau de distributeurs. L'accord prévoyait également que la Société ne propose pas ses propres solutions aux clients de la « NuVasive Planning Solution ». L'ensemble de ces

dispositions contractuelles s'appliqueraient à SMAIO sur le marché américain jusqu'au terme de son contrat avec NuVasive, soit, au plus tard, jusqu'à fin janvier 2027.

NuVasive est un acteur mondial majeur de la colonne vertébrale avec un chiffre d'affaires de 1,202 milliard de dollars en 2022. La société basée à San Diego (Californie) a été créée en 1997, elle emploie plus de 2 700 personnes et est présente dans 40 pays. La société est spécialisée dans les chirurgies de type mini-invasives et ses dispositifs médicaux sont utilisés dans plus de 100 000 chirurgies par an. Elle est connue mondialement pour avoir développé grâce à ses solutions une voie d'abord latérale nouvelle (XLIF – eXtreme Lateral Interbody Fusion) pour traiter par arthrolyse les patients atteints de déformations et de dégénérescence de la colonne vertébrale principalement au niveau des lombaires. Les cages intersomatiques (IBD – Inter Body Devices), implants fabriqués à partir de polymères ou en titane, pouvant être conçus en série ou sur mesure par impression 3D, et qui positionnés entre deux vertèbres permettent de restaurer la hauteur discale, constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société.

Le 1er septembre 2023, Globus Medical, société américaine cotée sur le Nasdaq (code GMED) qui produit et commercialise une gamme complète d'instrumentations et implants rachidiens et générant sur l'exercice fiscal 2022 un chiffre d'affaires de 1,022 milliard de dollars, a annoncé la finalisation de son acquisition de NuVasive. Cette fusion par échange de titres a été présentée avec un objectif de concurrencer directement la société américaine Medtronic sur son activité rachidienne, actuellement leader mondial avec un chiffre d'affaires de 4,456 milliards de dollars sur 2022 pour l'activité « crâne et rachis ».

Au sortir de cette fusion entre NuVasive et Globus Medical, les dirigeants de cette dernière sont devenus les interlocuteurs désignés quant à l'avenir de la collaboration avec SMAIO. Dans ce contexte, une discussion s'est engagée entre les dirigeants de Globus Medical et SMAIO pour définir les contours futurs de cette collaboration entre les deux sociétés ayant débouché sur 2 décisions :

Mettre un terme au contrat qui les lie en signant un « termination agreement » prenant effet au 27 janvier 2025. Au terme de cet accord, les parties ont convenu (sans contrepartie financière) de ne pas amorcer le développement de la NuVasive Planning solution V2. Par ailleurs, Globus Medical a renoncé à tout droit de licence sur les produits et technologies développés par SMAIO, y compris la NuVasive Planning Solution V1 qui avait obtenu le marquage 510(k) en juin 2023 et pour lequel un paiement d'étape de 3 millions de dollars avait été versé à SMAIO conformément aux dispositions de l'accord avec NuVasive. Par ailleurs, SMAIO n'est désormais plus soumise à aucune restriction ou exclusivité concernant les modalités de distribution de ses produits ou la possibilité de nouer de nouveaux partenariats avec des concurrents de Globus Medical.

Discuter la possibilité de nouer un accord de partenariat non exclusif pour permettre à Globus Medical de distribuer les tiges sur-mesure de SMAIO

A la date du présent rapport et des informations à disposition de la Société, Globus Medical, via NuVasive, détient 13,86% du capital de la Société SMAIO.

1.2.4.2 Highridge Medical

Le 24 septembre 2025, SMAIO et Highridge Medical ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Highridge Medical, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Highridge Medical, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte. Cet accord marque le lancement réussi de la plateforme ouverte KEOPS-4ME de SMAIO, qui vise à fournir aux chirurgiens américains une approche personnalisée et fondée sur les données pour les chirurgies complexes de la colonne vertébrale, notamment l'analyse des données, la planification chirurgicale en 3D KEOPS balance Analyzer 3D et l'utilisation de tiges K-Rods sur-mesure.

1.2.4.3 Orthofix

Le 22 octobre 2025, SMAIO et Orthofix ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Orthofix, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Orthofix, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte.

1.3 Évolution de l'activité

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 9 161 897 | 5 497 174 | 5 383 219 |
| Cout des ventes | (1 538 947) | (1 710 051) | (1 270 482) |
| Marge Brute | 7 624 272 | 3 787 122 | 4 112 736 |
| <i>En % du Chiffre d'affaires</i> | 83% | 69% | 51% |
| Frais de recherche et développement | (2 011 251) | (1 874 867) | (1 855 716) |
| Frais de commercialisation | (3 326 144) | (2 494 895) | (1 935 251) |
| Commissions sur ventes | (2 923 115) | (1 030 046) | (109 359) |
| Frais administratifs | (1 966 932) | (1 566 249) | (1 361 321) |
| Autres produits et charges d'exploitation | (24 647) | (5 203) | 73 347 |
| Résultat d'exploitation | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 564) |
| Coût de l'endettement financier net | (134 161) | (110 695) | (46 443) |
| Autres (charges) / produits financiers | 42 524 | 203 226 | (71 775) |
| Charges et produits exceptionnels | 20 000 | 18 988 | - |
| (Charges) / produits d'impôts | 89 604 | 277 423 | 341 029 |
| Crédit d'Impôt Recherche | 381 313 | 446 351 | 406 550 |
| Résultat de l'ensemble consolidé | (2 228 766) | (2 348 843) | (446 202) |
| Résultat par action | (0,41) | (0,45) | (0,09) |
| Résultat dilué par action | (0,39) | (0,44) | (0,09) |
| EBITDA (après imputation du Crédit d'Impôt Recherche) | (838 543) | (1 304 331) | (2 213 179) |

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe SMAIO s'élève à 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 5,5 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

L'activité du Groupe SMAIO, est désormais essentiellement constituée des ventes d'implants, en progression de 70% pour atteindre 9,0 millions d'euros, portée par la dynamique des ventes du système d'implants Kheiron sur le marché américain qui représente désormais 76% des ventes totales du Groupe.

Après prise en compte du cout d'achat des produits vendus et des couts de production associés, la marge brute du Groupe SMAIO s'établie à 83% à la fin de l'exercice 2025 contre 69% sur la même période de l'exercice 2024.

Cette nette progression est le reflet de l'augmentation très soutenue des ventes d'implants sur le marché américain où les marges sont les plus élevées du secteur, les couts de production associés sont en légère hausse de 0,1 million d'euros sur l'exercice 2025 comparativement à la même période de l'exercice 2024 matérialisant la structuration de l'unité de production des tiges sur mesure K-ROD.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 augmentent de 3,3 millions par rapport à la même période de l'exercice 2024, sous l'effet principal d'une hausse mécanique des commissions sur ventes sur le marché américain qui suivent la croissance du chiffre d'affaires, d'une hausse de la masse salariale avec la structuration de ses équipes opérationnelles et enfin des dotations aux amortissements directement corrélées aux efforts déployés dans la R&D.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est déficitaire de 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 pour une perte de 3,2 millions d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

Le résultat financier est déficitaire de 0,1 million d'euros, principalement sous l'effet des intérêts des différentes opérations de financement mises en place depuis 2023 contre un résultat financier positif de 0,1 million d'euros sur la même période de l'exercice 2024.

Le produit d'impôt de l'exercice 2025 s'élève à 0,5 million d'euros et provient pour la quasi-totalité du crédit d'impôt recherche ainsi que des impôts différés (détail en point « 3.12.1 Détail des impôts sur le résultat » du présent rapport).

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'exercice 2025 présente une perte de 2,2 millions d'euros pour une perte de 2,3 millions d'euros lors de la même période de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 5,9 millions d'euros.

1.4 Évolution de la structure financière

Les changements dans l'évolution de la structure bilancielle s'analysent comme suit

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Actifs non courants | 3 630 799 | 3 522 081 | 3 474 520 |
| Impôts différés | 723 471 | 645 422 | 363 327 |
| Besoin en fonds de roulement opérationnel | 953 594 | 1 465 685 | 1 157 548 |
| Besoin en fonds de roulement non opérationnel | (285 794) | 293 741 | 410 762 |
| TOTAL | 5 022 070 | 5 926 930 | 5 406 157 |
| Capitaux propres | 6 009 334 | 6 847 938 | 9 266 678 |
| Endettement financier net | (987 264) | (921 007) | (3 860 522) |
| CAPITAUX ENGAGES | 5 022 070 | 5 926 930 | 5 406 156 |

Les actifs non courants sont constitués de la valeur nette des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles (frais de recherche et développement, brevets et marques), des immobilisations corporelles et des immobilisations financières. Ils augmentent légèrement de 0,1 million d'euros par rapport à l'exercice 2024 pour se monter à 3,6 millions d'euros, essentiellement au travers de la constitution de nouveaux kits d'instruments, nécessaires à la réalisation des opérations chirurgicales génératrice du chiffre d'affaires de SMAIO.

Une analyse détaillée des mouvements intervenus durant l'exercice sur les différents postes d'immobilisations en valeurs brutes et nettes est présentée en point « 3.9.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2025 » du présent rapport).

Le besoin en fonds de roulement opérationnel est constitué des créances clients, augmenté des stocks et diminué des dettes fournisseurs. Alors que l'activité de SMAIO est en très forte croissance, sa diminution démontre la capacité de SMAIO à attacher une importance particulière à la maîtrise de ses stocks, compte tenu des caractéristiques propres à son activité qui nécessite la mise à disposition auprès des établissements de santé de nombreux implants dans différentes tailles, ainsi que des efforts soutenus dans la maîtrise des délais de paiement de ses clients.

La variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 s'explique essentiellement par la constatation du résultat déficitaire de l'exercice 2025 pour une valeur de 2,2 millions d'euros et de la constatation de l'augmentation de capital réalisée en avril 2025 pour une valeur nette de 1,3 million d'euros (détail en point « 3.13.1.1 Évolution du capital » du présent rapport).

Avec une trésorerie brute à hauteur de 5,9 millions d'euros et un endettement brut à 4,9 millions d'euros, l'endettement financier net au 31 décembre 2025 reste négatif à 1 million d'euros.

1.5 Évènements récents et perspectives pour l'exercice 2026

1.5.1 Évènements récents

SMAIO a concentré ses efforts commerciaux sur 2 axes

- La formation de chirurgiens ambassadeurs sur le marché américain pour la diffusion de son offre complète i-kontrol, et la réalisation de procédures d'enregistrement dans les hôpitaux américains ciblés permettant d'atteindre une facturation totale de 7,9 millions de dollars (7,0 millions d'euros) sur ce territoire, soit quasi 2,5 fois plus que la totalité de l'exercice 2024 qui avait constaté une facturation totale de 3,2 millions de dollars (2,9 millions d'euros).

Les différentes Sagittal Alignment Academy respectivement organisées annuellement depuis 2022 ont été de véritables rampes de conversion des chirurgiens.

La prochaine formation Sagittal Alignment Academy est prévue en décembre 2026 à New York où sont attendus un nombre croissant de chirurgiens américains.

- Le lancement de son open plateforme, Keops4me, de diffusion de ses services de planification et de ses implants sur mesure K-ROD via la signature de 2 partenariats avec Highridge Medical en septembre 2025 et Orthofix en octobre 2025 dont les 1^{ères} contributions au chiffre d'affaires de la société sont attendus sur le 2^{ème} trimestre 2026 après la période d'enregistrement dans les différents centres hospitaliers.

1.5.2 Financements

Le 12 mai 2025 SMAIO a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ (détail en point « 3.13.1.1 Évolution du capital » du présent rapport), et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ (détail en point « 3.11.1.4 Variation des dettes financières » du présent rapport).

Sur la fin du mois de décembre 2025, la Société a continué à sécuriser sa capacité financière au travers de la mise en place de deux financements non dilutifs (détail en point « 3.11.1.4 Variation des dettes financières » du présent rapport) :

- 1,0 million d'euros sous forme d'un prêt Innovation R&D via Bpifrance, l'Union Européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à taux 0% et de maturité 7.5 ans avec un différé de remboursement de 2.5 ans ; et
- 1,0 million d'euros sous forme de deux emprunts de 0,5 million euros chacun de maturité 4 ans auprès d'un pool bancaire composé de BNP Paribas et Société Générale.

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action au profit intégral de Eiffel Investment Group (détail en point « 3.14.3.1 Augmentation de capital » du présent rapport).

Ces opérations visent à accompagner l'exécution de la feuille de route stratégique de SMAIO, avec une allocation des fonds levés autour de deux axes stratégiques :

- Intensification du déploiement productif et commercial aux États-Unis
- Investissements continus en R&D

1.5.3 Perspectives

SMAIO poursuit trois objectifs :

- le développement de l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, aux USA et en Australie : pour ce faire, SMAIO s'appuiera sur sa propre force commerciale, principalement en France et aux USA, complétée par un réseau de distributeurs et d'agents commerciaux en Europe, en Australie et aux USA avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral ;
- le développement de projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle telle que, et de manière non limitative, l'analyse des radios de la colonne vertébrale, la modélisation de cette dernière en 3 dimensions, la simulation des effets possibles de la chirurgie sur l'équilibre du patient, et la conception des implants sur-mesure à même de restaurer un alignement vertébral le plus proche possible d'une configuration saine. Ces solutions viseront également à faciliter et accélérer le positionnement précis des implants pédiculaires et des cages intersomatiques dans les pédicules vertébraux et les disques intervertébraux afin de faciliter l'utilisation de la solution i-kontrol ;
- la diffusion large de ses services de planification et de ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux Etats Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.

1.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux qui sont exposés au point « 5 Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » du rapport de gestion et de groupe du Conseil d'administration en date du 13 avril 2026.

1.7 Transactions entre parties liées

Nous vous renvoyons sur ce point au rapport spécial établi par le commissaire aux comptes de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

1.8 Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine est sans effet sur l'activité et les résultats de l'exercice 2025 de SMAIO.

2 ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

2.1 Compte de résultat consolidé

| En euros | Notes | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 3.4.1 | 9 161 897 | 5 497 173 | 5 383 218 |
| Autres produits d'exploitation | | 1 069 779 | 965 524 | 1 280 954 |
| Achats consommés | | (1 152 476) | (1 281 036) | (939 445) |
| Charges de personnel | | (4 394 739) | (3 606 563) | (3 120 718) |
| Autres charges d'exploitation | | (5 812 939) | (3 242 266) | (2 214 154) |
| Impôts et taxes | | (91 442) | (83 515) | (85 987) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | (1 407 895) | (1 433 456) | (1 379 432) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 563) |
| Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition | | - | - | - |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | | (2 627 816) | (3 184 138) | (1 075 563) |
| Charges et produits financiers | 3.11.4 | (91 867) | 92 531 | (118 218) |
| Charges et produits exceptionnels | | 20 000 | 18 989 | - |
| Impôts sur les résultats | 3.12.1 | 470 916 | 723 774 | 747 579 |
| Résultat net des entités intégrées | | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | | - | - | - |
| Résultat de l'ensemble consolidé | | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Intérêts minoritaires | | - | - | - |
| Résultat net - part du groupe | | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Résultat par action | | (0,41) | (0,45) | (0,09) |
| Résultat dilué par action | | (0,39) | (0,44) | (0,09) |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.2 Bilan consolidé

| En euros | Notes | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--------------------------------------|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Net | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles nettes | | 2 403 987 | 2 262 407 | 2 282 549 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | | - | - | - |
| Immobilisations corporelles nettes | | 1 120 623 | 1 180 883 | 1 080 918 |
| Immobilisations financières nettes | | 106 190 | 78 791 | 111 052 |
| Titres mis en équivalence | | - | - | - |
| Actif immobilisé | 3.9.5 | 3 630 799 | 3 522 081 | 3 474 520 |
| Stocks et en-cours | 3.4.2 | 1 195 347 | 1 346 219 | 1 248 513 |
| Clients et comptes rattachés | 3.4.3 | 1 374 156 | 1 715 621 | 602 533 |
| Autres créances et comptes rattachés | 3.4.3 | 2 055 275 | 1 980 205 | 1 557 426 |
| Valeurs mobilières de placement | | - | - | - |
| Disponibilités | 3.11.1.5 | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |
| Actif circulant | | 10 478 431 | 8 274 416 | 10 329 504 |
| Total actif | | 14 109 231 | 11 796 497 | 13 804 024 |

| En euros | | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Net | Net | Net |
| Capital | | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 |
| Primes | | 8 593 094 | 7 212 411 | 7 212 411 |
| Réserves | | (1 427 603) | 990 927 | 1 507 026 |
| Résultat consolidés | | (2 228 767) | (2 348 844) | (446 202) |
| Capitaux propres (parts du groupe) | 3.13.1 | 6 009 334 | 6 847 938 | 9 266 678 |
| Intérêts minoritaires | | - | - | - |
| Intérêts minoritaires | | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 3.10.1 | 429 976 | 50 809 | 73 240 |
| Provisions | | 429 976 | 50 809 | 73 240 |
| Emprunts et dettes financières | 3.11.1 | 4 866 389 | 2 311 364 | 3 060 510 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3.4.4 | 1 615 909 | 1 596 154 | 693 499 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 3.4.4 | 1 187 622 | 990 233 | 710 097 |
| Total dettes | | 7 669 921 | 4 897 750 | 4 464 106 |
| Total passif | | 14 109 231 | 11 796 497 | 13 804 024 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En euros | Notes | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|----------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net consolidé | | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations | | 1 676 288 | 1 301 122 | 1 307 632 |
| Variation de l'impôt différé | 3.12.3 | (89 602) | (278 255) | (341 029) |
| Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur | | - | - | - |
| Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs | | 97 638 | 97 083 | 111 671 |
| Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE | | - | - | - |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | | 13 808 | 3 249 | 4 305 |
| Marge brute d'autofinancement | | (530 636) | (1 225 644) | 636 377 |
| Dividendes reçus des mises en équivalence | | - | - | - |
| Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses) | 3.11.1.6 | 794 500 | (209 996) | (288 808) |
| Flux net de trésorerie généré par l'exploitation (I) | | 263 864 | (1 435 640) | 347 569 |
| Acquisitions d'immobilisations | | (1 558 439) | (1 553 998) | (1 525 024) |
| Cessions d'immobilisations | | (27 153) | - | - |
| Réduction des autres immobilisations financières | | 200 | 34 321 | - |
| Incidence des variations de périmètre | | (425 423) | - | - |
| Variation nette des placements à court terme | | - | - | - |
| Opérations internes Haut de Bilan | | - | 83 105 | - |
| Flux net de trésorerie généré par l'investissement (II) | | (2 010 815) | (1 436 572) | (1 525 024) |
| Émissions d'emprunts | | 3 000 000 | 42 250 | 2 542 250 |
| Remboursements d'emprunts | | (462 407) | (420 747) | (131 083) |
| Variations des subventions d'investissements | | - | - | - |
| Dividendes versés des filiales | | - | - | - |
| Dividendes reçus/versés de la société mère | | - | - | - |
| Augmentations / réductions de capital | | 1 831 056 | (121 547) | (52 686) |
| Actionnaires : capital appelé non versé | | - | - | - |
| Cessions (acq.) nettes d'actions propres | | 73 601 | 34 346 | 54 455 |
| Variation nette des concours bancaires | | 3 641 | (373 905) | 438 |
| Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement (III) | 3.11.1.6 | 4 445 890 | (839 603) | 2 413 375 |
| Incidence des variations de change | | - | 23 154 | - |
| Autres variations | | (77 657) | - | (3 426) |
| Variation de flux de trésorerie (I + II + III + IV) | | 2 621 282 | (3 688 660) | 1 232 492 |
| Trésorerie à l'ouverture | | 3 232 371 | 6 921 032 | 5 688 539 |
| Trésorerie à la clôture | | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| En euros | Nombre d'actions | Capital | Primes | Réserves | Capitaux propres consolidés |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|-----------------------------|
| Capitaux propres au 31.12.2023 | 5 228 651 | 993 444 | 7 212 411 | 1 060 823 | 9 266 678 |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | (2 348 843) | (2 348 843) |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - |
| Stock-options et actions gratuites | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | - | - |
| Autres variations | - | - | - | (69 897) | (69 897) |
| Capitaux propres au 31.12.2024 | 5 228 651 | 993 444 | 7 212 411 | (1 357 917) | 6 847 938 |
| Capitaux propres au 31.12.2024 | 5 228 651 | 993 444 | 7 212 411 | (1 357 917) | 6 847 938 |
| Résultat global de l'exercice | - | - | - | (2 228 767) | (2 228 767) |
| Augmentation de capital | 416 666 | 79 167 | 1 380 683 | 371 206 | 1 831 056 |
| Stock-options et actions gratuites | - | - | - | - | - |
| Distribution de dividendes | - | - | - | - | - |
| Autres variations | - | - | - | (440 893) | (440 893) |
| Capitaux propres au 31.12.2025 | 5 645 317 | 1 072 611 | 8 593 094 | (3 656 370) | 6 009 334 |

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

3.1 Principes comptables

3.1.1 Référentiel appliqué

En application du règlement français N° 2020-01 du 9 octobre 2020 du Comité de la Réglementation Comptable, qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatifs aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec les principes comptables et les dispositions légales et réglementaires fixées par la loi et le Code de commerce à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date. Les états financiers individuels de la société SMAIO USA ont été établis selon les principes comptables en vigueur aux Etats-Unis, et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

3.1.2 Bases de préparation

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, en application du principe de continuité d'exploitation après avoir pris en compte les informations dont il dispose pour l'avenir et, en particulier les prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Le bien-fondé de ce principe a été apprécié en fonction de la capacité du Groupe au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes prenant notamment en compte les hypothèses suivantes :

- la diffusion large de ses services de planification et de ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée mondialement via de multiples partenariats ;
- le développement de la commercialisation de la solution i-Kontrol en Europe, aux Etats-Unis et en Australie. Pour ce faire, la Société s'appuiera sur sa propre force commerciale, et sur un réseau de distributeurs et d'agents.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique ou la valeur d'apport.

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue (telles que des projections d'évolution du chiffre d'affaires dans le cadre du calcul de la provision pour rotation lente des stocks, des données prospectives dans le cadre du calcul des indemnités de départ à la retraite).

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes sur l'activité du Groupe de la guerre en Ukraine sont détaillées en point « 1.8 Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine » du présent rapport.

3.1.3 Changement de méthode de présentation

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Ce règlement a eu des impacts sur les comptes au 31/12/2025, détaillés dans les notes d'annexes.

3.2 Périmètre de consolidation

3.2.1 Méthode de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes statutaires des différentes entités juridiques composant le Groupe arrêtés au 31 décembre 2025.

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- à la capacité d'exercer son pouvoir sur la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values sur cessions d'actifs, marges en stocks, amortissements et dépréciations d'actifs détenus par le Groupe).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

3.2.2 Méthodes de conversion

3.2.2.1 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

La monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe est l'euro.

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées sont préparés en monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chaque filiale opère et qui correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du tableau des flux de trésorerie.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « écarts de conversion ».

Les principaux cours de conversion utilisés sont les suivants :

Cours moyens :

| 1 euro = | USD |
|------------|---------|
| 31/12/2025 | 1,13044 |
| 31/12/2024 | 1,08228 |
| 31/12/2023 | 1,08232 |

Cours de clôture :

| 1 euro = | USD |
|------------|---------|
| 31/12/2025 | 1,17327 |
| 31/12/2024 | 1,03880 |
| 31/12/2023 | 1,10546 |

3.2.2.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont généralement incluses dans le compte de résultat.

3.2.3 Périmètre du groupe

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés :

- SMAIO (société mère du Groupe) ;
- SMAIO USA.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêts au 31 décembre 2025 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| | Siège social | | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêts |
|-----------|--|--|-------------------------|------------------------|
| SMAIO |  Saint Priest, FR | | Société mère | |
| SMAIO USA |  New-York, US | | 100% | 100% |

3.3 Informations sectorielles

L'information sectorielle présentée ci-après est basée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs identifiés. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel.

Le Groupe SMAIO réalise l'essentiel de son activité dans un seul secteur d'activité, celui des implants pour la colonne vertébrale. Par conséquent, le Groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle caractérisé par la zone géographique qui correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe via ses entités de commercialisation.



Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- France ;
- Etats-Unis ;
- Reste du monde.



Les dépenses des départements Recherche et Développement, Marketing, Finance et Administration Générale engagées par le siège du Groupe sont toutes présentées sous le secteur « France », sans réallocation analytique sur les autres zones géographiques.

3.3.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Par zone géographique, le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

| | 31.12.2025 | | 31.12.2024 | | 31.12.2023 | |
|---|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | En euros | En % | En euros | En % | En euros | En % |
|  | 896 209 | 10% | 1 123 129 | 20% | 1 109 836 | 21% |
|  | 6 986 418 | 76% | 2 935 516 | 53% | 3 099 102 | 58% |
| Reste du monde | 1 279 271 | 14% | 1 438 528 | 26% | 1 174 279 | 22% |
| <i>dont Moyen Orient et Afrique</i> | 65 260 | | 69 524 | | 130 697 | |
| <i>dont Amérique du Sud</i> | - | | - | | - | |
| <i>dont Canada</i> | 9 600 | | 9 600 | | 5 600 | |
| <i>dont Océanie</i> | 88 357 | | 34 496 | | 65 214 | |
| <i>dont Europe</i> | 1 116 054 | | 1 324 908 | | 972 768 | |
| <i>dont Asie</i> | - | | - | | - | |
| Total | 9 161 897 | 100% | 5 497 173 | 100% | 5 383 218 | 100% |



3.3.2 Compte de résultat sectoriel de l'exercice 2025



| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2025 |
|---|---|---|----------------|--------------------|
| | | | | Net |
| Chiffre d'affaires | 896 208 | 6 986 418 | 1 279 271 | 9 161 897 |
| Autres produits d'exploitation | 1 060 955 | 8 825 | - | 1 069 779 |
| Achats consommés | (545 312) | (315 786) | (291 378) | (1 152 476) |
| Charges de personnel | (3 500 386) | (882 564) | (11 790) | (4 394 739) |
| Autres charges d'exploitation | (1 469 588) | (4 304 362) | (38 989) | (5 812 939) |
| Impôts et taxes | (88 333) | (199) | (2 910) | (91 442) |
| Dot. & Rep. aux amortissements et provisions | (1 136 421) | (271 473) | - | (1 407 895) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (4 782 878) | 1 220 858 | 934 204 | (2 627 816) |
| Dot. aux amortissement et dép. des écarts d'acquisition | - | - | - | - |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (4 782 878) | 1 220 858 | 934 204 | (2 627 816) |
| Charges et produits financiers | (91 867) | - | - | (91 867) |
| Charges et produits exceptionnels | 20 000 | - | - | 20 000 |
| Impôts sur les résultats | 744 929 | (40 462) | (233 551) | 470 916 |
| Résultat net des entités intégrées | (4 109 816) | 1 180 397 | 700 653 | (2 228 766) |
| Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | - | - | - | - |
| Résultat de l'ensemble consolidé | (4 109 816) | 1 180 397 | 700 653 | (2 228 766) |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Résultat net - part du groupe | (4 109 816) | 1 180 397 | 700 653 | (2 228 766) |

3.3.3 Compte de résultat sectoriel de l'exercice 2024



| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2024 |
|---|---|---|----------------|--------------------|
| | | | | Net |
| Chiffre d'affaires | 1 123 129 | 2 935 516 | 1 438 528 | 5 497 173 |
| Autres produits d'exploitation | 950 643 | 14 881 | - | 965 524 |
| Achats consommés | (735 582) | (176 131) | (369 323) | (1 281 036) |
| Charges de personnel | (3 402 766) | - | (203 797) | (3 606 563) |
| Autres charges d'exploitation | (1 075 710) | (2 156 082) | (10 474) | (3 242 266) |
| Impôts et taxes | (79 016) | (1 842) | (2 656) | (83 514) |
| Dot. & Rep. aux amortissements et provisions | (1 321 470) | (111 986) | - | (1 433 456) |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (4 540 772) | 504 356 | 852 278 | (3 184 138) |
| Dot. aux amortissement et dép. des écarts d'acquisition | - | - | - | - |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition | (4 540 772) | 504 356 | 852 278 | (3 184 138) |
| Charges et produits financiers | 92 531 | - | - | 92 531 |
| Charges et produits exceptionnels | 18 989 | - | - | 18 989 |
| Impôts sur les résultats | 1 020 603 | (83 774) | (213 054) | 723 774 |
| Résultat net des entités intégrées | (3 408 649) | 420 582 | 639 224 | (2 348 843) |
| Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | - | - | - | - |
| Résultat de l'ensemble consolidé | (3 408 649) | 420 582 | 639 224 | (2 348 843) |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Résultat net - part du groupe | (3 408 649) | 420 582 | 639 224 | (2 348 843) |



3.3.4 Bilan sectoriel de l'exercice 2025

| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2025 |
|--------------------------------------|---|---|------------------|-------------------|
| | | | | Net |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2 403 987 | - | - | 2 403 987 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles nettes | 483 503 | 624 642 | 12 478 | 1 120 623 |
| Immobilisations financières nettes | 106 189 | - | - | 106 189 |
| Titres mis en équivalence | - | - | - | - |
| Actif immobilisé | 2 993 679 | 624 642 | 12 478 | 3 630 799 |
| Stocks et en-cours | 905 214 | 290 133 | - | 1 195 347 |
| Clients et comptes rattachés | 383 054 | 991 102 | - | 1 374 156 |
| Autres créances et comptes rattachés | 1 732 721 | 73 415 | 249 139 | 2 055 275 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - | - | - |
| Disponibilités | 3 120 907 | 999 258 | 1 733 488 | 5 853 653 |
| Actif circulant | 6 141 896 | 2 353 908 | 1 982 627 | 10 478 431 |
| Total actif | 9 135 575 | 2 978 550 | 1 995 105 | 14 109 230 |

| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2025 |
|--|--|--|------------------|-------------------|
| | | | | Net |
| Capital | 1 072 610 | - | - | 1 072 610 |
| Primes | 8 593 094 | - | - | 8 593 094 |
| Réserves | (3 402 215) | 913 711 | 1 060 901 | (1 427 603) |
| Résultat consolidés | (4 109 816) | 1 180 397 | 700 653 | (2 228 766) |
| Capitaux propres (parts du groupe) | 2 153 672 | 2 094 108 | 1 761 554 | 6 009 335 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 429 976 | - | - | 429 976 |
| Provisions | 429 976 | - | - | 429 976 |
| Emprunts et dettes financières | 4 866 247 | 142 | - | 4 866 389 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 933 707 | 682 202 | - | 1 615 909 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 751 974 | 202 098 | 233 551 | 1 187 622 |
| Total dettes | 6 551 928 | 884 442 | 233 551 | 7 669 921 |
| Total passif | 9 135 576 | 2 978 550 | 1 995 105 | 14 109 231 |

3.3.5 Bilan sectoriel de l'exercice 2024

| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2024 |
|--------------------------------------|---|---|------------------|-------------------|
| | | | | Net |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2 262 407 | - | - | 2 262 407 |
| <i>Dont écarts d'acquisition</i> | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles nettes | 588 629 | 572 472 | 19 782 | 1 180 883 |
| Immobilisations financières nettes | 78 791 | - | - | 78 791 |
| Titres mis en équivalence | - | - | - | - |
| Actif immobilisé | 2 929 827 | 572 472 | 19 782 | 3 522 081 |
| Stocks et en-cours | 1 066 474 | 279 745 | - | 1 346 219 |
| Clients et comptes rattachés | 387 770 | 1 327 851 | - | 1 715 621 |
| Autres créances et comptes rattachés | 1 730 813 | 59 544 | 189 847 | 1 980 205 |
| Valeurs mobilières de placement | - | - | - | - |
| Disponibilités | 1 677 121 | 490 925 | 1 064 325 | 3 232 371 |
| Actif circulant | 4 862 178 | 2 158 065 | 1 254 172 | 8 274 416 |
| Total actif | 7 792 005 | 2 730 537 | 1 273 954 | 11 796 497 |

| En euros |  |  | Reste du monde | 31.12.2024 |
|--|--|--|------------------|-------------------|
| | | | | Net |
| Capital | 993 444 | - | - | 993 444 |
| Primes | 7 212 411 | - | - | 7 212 411 |
| Réserves | (894 203) | 1 463 388 | 421 741 | 990 926 |
| Résultat consolidés | (3 408 584) | 420 582 | 639 160 | (2 348 842) |
| Capitaux propres (parts du groupe) | 3 903 068 | 1 883 970 | 1 060 901 | 6 847 938 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 50 809 | - | - | 50 809 |
| Provisions | 50 809 | - | - | 50 809 |
| Emprunts et dettes financières | 2 311 245 | 118 | - | 2 311 364 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 901 257 | 694 897 | - | 1 596 154 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 625 626 | 151 552 | 213 053 | 990 233 |
| Total dettes | 3 838 129 | 846 567 | 213 053 | 4 897 750 |
| Total passif | 7 792 005 | 2 730 537 | 1 273 954 | 11 796 497 |

3.4 Données opérationnelles

3.4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété, c'est-à-dire après l'expédition des produits en ex-works lorsque les implants et instruments sont vendus à des distributeurs. Lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les

implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Ventes de marchandises | 9 058 895 | 5 374 751 | 2 509 460 |
| Prestations de services | 103 003 | 122 421 | 2 873 758 |
| Total chiffre d'affaires | 9 161 897 | 5 497 173 | 5 383 218 |

Les ventes de marchandises sont constituées des facturations d'implants aux hôpitaux et cliniques, et d'implants et d'ancillaires aux distributeurs (détail en point « 1.2.1 Commercial » du présent rapport).

Les prestations de services correspondent aux redevances perçues des centres hospitaliers pour l'utilisation du logiciel KEOPS de planification et de suivi chirurgical des patients.

3.4.2 Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués d'implants et d'instruments (ancillaires) fabriqués en sous-traitance. Les produits finis entrés en stocks sont valorisés sur la base du prix réel d'achat, incluant les frais d'approche et hors frais de commercialisation. Les sorties de stocks sont valorisées sur la base du premier article entré, premier article sorti, ou méthode dite FIFO.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Matières premières | 60 699 | - | 60 699 | 41 127 | 14 563 |
| Encours de production | - | - | - | - | - |
| Produits semis finis | - | - | - | - | - |
| Produits finis Implants | 1 189 649 | (337 378) | 852 271 | 882 731 | 729 653 |
| Produits finis Instruments | 336 295 | (53 918) | 282 377 | 422 363 | 504 299 |
| Total | 1 586 643 | (391 296) | 1 195 347 | 1 346 219 | 1 248 513 |

En valeur brute, le stock est quasi stable à 1,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 pour une valeur brute à 1,7 millions d'euros. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2025 en moyenne 25% des valeurs brutes.

3.4.3 Créances clients, autres créances et charges constatées d'avance

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Le Groupe n'a pas recours au factoring permettant de mobiliser plus rapidement l'encaissement des créances clients.

Les créances clients, autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Créances clients | 1 374 156 | 0 | 1 374 156 | 1 715 621 | 602 533 |
| Créances fiscales | 1 415 939 | 0 | 1 415 939 | 1 756 253 | 1 377 324 |
| Créances sociales | 41 326 | 0 | 41 326 | 58 867 | - |
| Autres créances | 362 270 | 0 | 362 270 | 34 757 | 64 907 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 9 307 | 0 | 9 307 | 5 630 | - |
| Autres créances | 1 828 841 | 0 | 1 828 841 | 1 855 507 | 1 442 231 |
| Charges constatées d'avance | 226 433 | 0 | 226 433 | 124 698 | 115 195 |
| Total actifs | 3 429 431 | 0 | 3 429 431 | 3 695 825 | 2 159 959 |
| Délai de recouvrement moyen | 75 jours | | | 61 jours | 58 jours |

L'en-cours des créances clients brutes qui s'établi à 1,4 millions d'euros est en diminution de 0,3 million d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2024.

SMAIO déploie des efforts conséquents dans le suivi des délais de règlement de ses clients, toutefois des opportunités de marché peuvent amener le Groupe à octroyer des délais de règlement individualisés. Au 31 décembre 2025 le délai de recouvrement moyen augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent passant de 61 jours à 75 jours.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 0,4 million d'euros, les crédits de TVA à récupérer ainsi que les impôts différés actifs sur les différentes opérations de consolidation pour 0,9 million d'euros.

La créance relative au crédit d'impôt recherche 2023 arrivée à échéance en septembre 2024 pour laquelle le règlement n'était toujours pas intervenu au 31 décembre 2024, sans pour autant que l'administration fiscale n'ait signifiée à la Société d'élément justificatif ou de contestation du montant, a été réglée dans son intégralité pour un montant de 0,39 millions d'euros en avril 2025.

Le poste autres créances matérialise la réévaluation du compte courant en USD avec sa filiale SMAIO USA.

3.4.4 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 1 615 909 | 1 596 154 | 693 499 |
| Dettes fiscales | 233 343 | 185 881 | 107 817 |
| Dettes sociales | 896 796 | 581 479 | 529 301 |
| Autres dettes | 29 293 | 194 677 | 44 365 |
| Total autres dettes | 1 159 432 | 962 037 | 681 483 |
| Produits constatés d'avance | 28 190 | 28 195 | 28 615 |
| Total dettes | 2 803 531 | 2 586 386 | 1 403 596 |
| <i>dont part à moins d'un an</i> | <i>2 803 531</i> | <i>2 586 386</i> | <i>1 403 596</i> |

Les dettes fournisseurs affichent une valeur à 1,6 millions d'euros, sans variation par rapport à la même période de l'exercice 2024.

Les dettes fiscales comprennent quasi essentiellement les impôts différés passifs sur les différentes opérations de consolidation pour 0,2 million d'euros.

3.4.5 Frais de recherche et développement

3.4.5.1 Coûts des développements capitalisés

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement. La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles. Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont quant à eux immobilisés, dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de 5 ans maximum.

Les coûts de développement capitalisés sur l'exercice sont inscrits dans les postes bilantiels suivants :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Frais de recherche et développement | 934 305 | 910 730 | 957 374 |
| Frais de brevets | - | - | - |
| Logiciels | - | - | - |
| Total | 934 305 | 910 730 | 957 374 |

3.4.5.2 Frais de recherche et développement enregistrés dans le compte de résultat

Les frais de recherche et développement passés en charges sont constitués des dépenses de la période qui n'ont pas fait l'objet d'activation et des dotations aux amortissements des frais de R&D activés.

En France, le crédit impôt recherche dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles » est remboursé par l'État, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés : si la société bénéficiaire du crédit impôt recherche est redevable de l'impôt, ce crédit est imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il est remboursé par l'État.

Selon la recommandation de l'ANC ce montant est enregistré sur la ligne impôt sur résultat (détail en point « 3.12.1 Détail des impôts sur le résultat » du présent rapport).

Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Frais de recherche et développement | 2 093 664 | 1 815 475 | 1 768 673 |
| Frais de recherche et développement activés | (934 305) | (910 730) | (957 374) |
| Amortissements des frais de recherche et développement | 851 892 | 970 122 | 1 044 063 |
| Total | 2 011 251 | 1 874 867 | 1 855 716 |

3.5 Charges d'amortissement et de dépréciation

Les règles et principes relatifs à la comptabilisation des immobilisations et des amortissements et dépréciations les concernant sont détaillés en point « 3.9.3 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières » du présent rapport.

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Frais de recherche & développement | 851 892 | 970 122 | 1 044 063 |
| Installations techniques et matériels | 43 629 | 39 509 | 41 200 |
| Matériel de démonstration et kits d'instruments | 367 678 | 297 893 | 245 195 |
| Autres immobilisations corporelles | 27 079 | 21 234 | 17 549 |
| Amortissements | 1 290 279 | 1 328 759 | 1 348 007 |

Les dotations et reprises d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------|------------|------------|------------|
| Stocks | (391 296) | (317 684) | 219 060 |
| Clients | - | - | - |
| Dépréciations | (391 296) | (317 684) | 219 060 |

3.6 Redevances

Les redevances versées à certains chirurgiens concepteurs liées aux rachats par contrat de leurs droits d'inventeur sont calculées et payées trimestriellement sur la base du chiffre d'affaires généré par le Groupe sur chacun des produits concernés. Ces redevances sont enregistrées en charges d'exploitation.

Les redevances perçues sur les brevets dont le Groupe est propriétaire et qui sont utilisés dans d'autres applications médicales par d'autres sociétés sont enregistrées en produits d'exploitation.

Le montant total des redevances inscrit en charge du de l'exercice s'analyse de la manière suivante :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Redevances versées aux chirurgiens | 115 736 | 90 125 | 59 023 |
| <i>en % du chiffre d'affaires "Ventes de marchandises"</i> | <i>1,28%</i> | <i>1,68%</i> | <i>2,35%</i> |

3.7 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation



Le résultat courant émane des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.8 Charges et avantages du personnel

3.8.1 Effectif

L'effectif par collège, sexe et par zone géographique à la clôture de l'exercice se répartit comme suit :

| | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|---|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Cadres et ingénieurs | 20 | 13 | 33 | 17 | 14 | 31 | 13 | 13 | 26 |
| Employés et techniciens | 7 | 8 | 15 | 5 | 4 | 9 | 6 | 5 | 11 |
| Total | 27 | 21 | 48 | 22 | 18 | 40 | 19 | 18 | 37 |
|  | 26 | 19 | 45 | 21 | 16 | 37 | 19 | 18 | 37 |
|  | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 |

3.8.2 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle ils ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les autres dettes et comptes de régularisation et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe. Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une est alors comptabilisée au passif de la situation financière.

3.8.3 Régime de retraites et engagements assimilés

De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

Les régimes à prestations définies correspondent aux autres régimes et principalement pour le Groupe aux indemnités de départ à la retraite.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires. Ces engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité.

L'âge de départ à la retraite est celui auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement et le mode de départ à la retraite est à l'initiative du salarié. Le taux d'actualisation est basé à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

Le Groupe ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à des fonds externes. La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend la société SMAIO (Métallurgie) fait l'objet d'une provision enregistrée en passif.

Les principales hypothèses économiques retenues sont énoncées ci-après :

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Taux de croissance attendu des salaires | 2,00% | 2,00% | 2,00% |
| Taux d'actualisation | 3,96% | 3,38% | 3,17% |
| Taux de charges sociales des cadres | 43,60% | 43,60% | 43,60% |
| Taux de charges sociales des non-cadres | 36,40% | 36,40% | 36,40% |

Les variations des droits acquis provisionnés s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------|------------|------------|------------|
| Droits acquis | 56 280 | 50 407 | 25 778 |

Pour les filiales étrangères, une revue détaillée des obligations en matière d'engagements de retraite est réalisée sur la base des règles applicables à chaque pays et des provisions sont comptabilisées si nécessaires.

Les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire conférant un droit supplémentaire du régime général.

3.8.4 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.8.5 Paiements fondés sur des actions

3.8.5.1 Plan 2023

Par délibérations en date du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration (agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, aux termes de sa 16^{ème} résolution) a décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites composé d'un nombre maximum de 52.283 actions gratuites (soit environ 1,00% du capital social de SMAIO au jour de ladite décision), au profit des membres du personnel salarié de SMAIO. En outre, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires susvisés, au terme d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans à compter de leur date d'attribution, sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions telles que listées dans le règlement du plan d'actions gratuites afférent.

3.8.5.2 Plan 2025

Par délibérations en date du 13 octobre 2025, le Conseil d'administration (agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2024, aux termes de sa 14^{ème} résolution) a décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, au profit d'un membre du personnel salarié du groupe. En outre, ces actions gratuites seront définitivement acquises par le bénéficiaire au terme d'une période d'acquisition expirant le 1er janvier 2027 et sous

réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions telles que listées dans le règlement du plan d'actions gratuites afférent.

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2025 :

| Année de mise en place du plan | Nombre d'actions gratuites attribuées | Nombre d'actions gratuites devenues caduques | Nombre d'actions gratuites acquises | Nombre d'actions en cours d'acquisition | Année d'acquisition |
|--------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|---|---------------------|
| 2023 | 52 283 | 1 800 | - | 50 483 | 2026 |
| 2025 | 3 500 | - | - | 3 500 | 2027 |
| Total | 55 783 | 1 800 | - | 53 983 | |

3.8.6 Compte personnel de formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées à la suite d'une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès de l'organisme compétent ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

3.9 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.9.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

3.9.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement, les brevets et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciales, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet. Les brevets et licences sont amortis sur 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation.

3.9.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 6.1 des Etats financiers.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques et matériels : de 3 à 12 ans ;
- matériels de démonstration : 3 ans ;
- kits d'instruments : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique, et mobilier : de 3 à 4 ans ;
- installations générales et agencements : 8 ans ;
- Emballages récupérables : 5 ans.

3.9.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements. Ceux-ci ne sont pas actualisés en l'absence de date d'échéance connue, et compte tenu de leur faible valeur. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

3.9.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2025

La variation des immobilisations se présente comme suit :

| Valeurs brutes – En euros | 01.01.2025 | Variation taux de change | Acquisitions | Cessions | 31.12.2025 |
|--|------------------|--------------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Frais de développement | 6 659 167 | - | 992 277 | - | 7 651 444 |
| Brevets et droits similaires | 88 015 | - | 1 194 | - | 89 209 |
| Logiciels et licences | 84 941 | - | - | - | 84 941 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 24 232 | - | - | - | 24 232 |
| Immobilisations incorporelles | 6 856 355 | - | 993 471 | - | 7 849 826 |
| Installations techniques et matériels | 402 334 | - | 15 730 | - | 418 064 |
| Matériels de démonstration | 117 837 | - | 15 989 | (13 655) | 120 171 |
| Kits d'instruments | 1 538 068 | (94 633) | 433 386 | (83 374) | 1 793 446 |
| Matériel informatique et de bureau | 116 469 | (325) | 34 537 | - | 150 682 |
| Autres immobilisations | 61 310 | - | 4 944 | - | 66 254 |
| Immobilisations corporelles | 2 236 018 | (94 958) | 504 585 | (97 029) | 2 548 617 |
| Dépôts et cautionnements | 72 625 | - | 1 055 | (200) | 73 480 |
| Titres de participation | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations financières | 6 167 | - | 26 544 | - | 32 711 |
| Immobilisations financières | 78 792 | - | 27 599 | (200) | 106 191 |
| Total valeurs brutes | 9 171 165 | (94 958) | 1 525 656 | (97 229) | 10 504 634 |

| Amortissements – En euros | 01.01.2025 | Variation taux de change | Dotations | Reprises | 31.12.2025 |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Frais de recherche & développement | 4 420 992 | - | 851 722 | - | 5 272 714 |
| Brevets et droits similaires | 88 015 | - | 170 | - | 88 185 |
| Logiciels et licences | 84 941 | - | - | - | 84 941 |
| Immobilisations incorporelles | 4 593 948 | - | 851 892 | - | 5 445 840 |
| Installations techniques et matériels | 174 362 | - | 43 629 | - | 217 990 |
| Matériels de démonstration | 87 326 | - | 16 544 | (8 087) | 95 783 |
| Kits d'instruments | 691 267 | (17 806) | 351 134 | (39 607) | 984 988 |
| Matériel informatique et de bureau | 90 011 | (28) | 19 155 | - | 109 138 |
| Autres immobilisations | 12 169 | - | 7 925 | - | 20 094 |
| Immobilisations corporelles | 1 055 136 | (17 834) | 438 386 | (47 694) | 1 427 994 |
| Immobilisations financières | - | - | - | - | - |
| Total amortissements | 5 649 083 | (17 834) | 1 290 279 | (47 694) | 6 873 834 |

| Valeurs nettes – En euros | 01.01.2025 | Variation taux de change | Augmentations | Diminutions | 31.12.2025 |
|-------------------------------|------------------|--------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 262 407 | - | 141 579 | - | 2 403 987 |
| Immobilisations corporelles | 1 180 883 | (77 124) | 66 199 | (49 334) | 1 120 623 |
| Immobilisations financières | 78 792 | - | 27 599 | (200) | 106 190 |
| Total valeurs nettes | 3 522 081 | (77 124) | 235 377 | (49 534) | 3 630 800 |

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour SMAIO. Les principaux frais engagés au 31 décembre 2025 portent sur :

- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications
- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Kheiron
- la fourniture chrome cobalt de tiges pré-cintrées sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients
- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux

Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de l'exercice 2025 s'élève à 992 277 euros contre 949 980 sur la même période de l'exercice 2024.

2/ Le matériel de démonstration correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

3/ Pour la réalisation des chirurgies, SMAIO met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité peut conduire SMAIO à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients.

4/ Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements versés ainsi que des fonds nets disponibles dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place en avril 2022 concomitamment à l'introduction en bourse de SMAIO.

3.9.6 Contrats de location

3.9.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de location financement ou conférant une option de racheter l'équipement à l'échéance du contrat.


3.9.6.2 Locations simples

Certains équipements (matériels informatiques, logiciels, flotte de véhicules) font l'objet de contrats de location sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------|----------------|----------------|------------------|
| A un an au plus | 224 727 | 208 160 | 204 614 |
| Entre 1 et 5 ans | 664 478 | 675 132 | 617 609 |
| Entre 5 ans et 10 ans | 0 | 39 167 | 185 535 |
| Total | 889 205 | 922 458 | 1 007 758 |

L'évolution constatée du montant des locations simples correspond essentiellement à l'indexation des loyers des deux baux commerciaux à échéance au 1^{er} avril 2030 sur l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires.

| Sociétés | Montant du loyer annuel | Durée du bail |
|---|-------------------------|----------------------------------|
|  SMAIO, Saint Priest, FR | 158 397 | 10 ans à compter du 1 avril 2020 |

3.10 Provisions et passifs éventuels

3.10.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour SMAIO un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Afin de tenir compte de l'évolution de la parité EUR/USD, le Groupe constate régulièrement une provision pour risque de change sur le compte courant mis en place avec sa filiale américaine.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles la société a constitué une provision pour risque pour un montant de 30 788 euros suivant le litige qu'elle a avec un de ses fournisseurs.

| En euros | Provisions pour pensions | Provisions pour risques | Provisions pour litiges | Provisions pour perte de change | Autres Provisions | Total Provisions |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------|------------------|
| Provisions au 01.01.2024 | 25 778 | - | - | 47 462 | - | 73 240 |
| Dotations | 24 628 | - | - | 403 | - | 25 031 |
| Utilisations de l'année | - | - | - | (47 462) | - | (47 462) |
| Ecart actuariels | - | - | - | - | - | - |
| Provisions au 31.12.2024 | 50 406 | - | - | 403 | - | 50 809 |
| Provisions au 01.01.2025 | 50 406 | - | - | 403 | - | 50 809 |
| Dotations | 5 874 | - | 30 788 | 342 907 | - | 379 570 |
| Utilisations de l'année | - | - | - | (403) | - | (403) |
| Ecart actuariels | - | - | - | - | - | - |
| Provisions au 31.12.2025 | 56 280 | - | 30 788 | 342 907 | - | 429 976 |

3.10.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le Groupe n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2025.

3.11 Financement et instruments financiers

3.11.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net du Groupe s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Dettes financières long terme | 4 847 818 | 2 306 976 | 3 055 016 |
| Dettes financières court terme | 18 572 | 4 388 | 5 494 |
| Endettement financier brut | 4 866 389 | 2 311 364 | 3 060 510 |
| Disponibilités | (5 853 653) | (3 232 371) | (6 921 032) |
| Endettement financier net | (987 264) | (921 007) | (3 860 522) |

3.11.1.1 Analyse des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme incluent principalement les emprunts obligataires et les autres emprunts dont la maturité à l'origine est supérieure à un an.

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes financières à long terme est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 695 818 | 2 064 976 | 2 413 917 |
| Avance remboursable | 67 500 | 157 500 | 225 000 |
| Avances conditionnées | 84 500 | 84 500 | 42 250 |
| Emprunt obligataire convertible en actions | 1 000 000 | - | 373 849 |
| Dettes financières à long terme | 4 847 818 | 2 306 976 | 3 055 016 |
| <i>dont dettes financières à taux fixe</i> | <i>4 847 818</i> | <i>2 306 976</i> | <i>3 055 016</i> |
| <i>dont dettes financières à taux variable</i> | <i>-</i> | <i>-</i> | <i>-</i> |

3.11.1.2 Maturité des dettes financières à long terme

Les échéances des dettes financières à long terme se ventilent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 695 818 | 814 649 | 2 381 168 | 500 000 |
| Avance remboursable | 67 500 | 67 500 | - | - |
| Avances conditionnées | 84 500 | 84 500 | - | - |
| Emprunt obligataire convertible en actions | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| Dettes financières à long terme | 4 847 818 | 966 649 | 2 381 168 | 1 500 000 |

Les sûretés données sur certains actifs du Groupe pour garantir les emprunts sont détaillés en point « 3.11.5 Engagements hors bilan » du présent rapport.

3.11.1.3 Analyse des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme incluent principalement les intérêts courus dont la maturité à l'origine est inférieure à un an.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes financières à court terme est contracté en euros et à taux fixe et s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Concours bancaires courants | - | - | - |
| Factoring | - | - | - |
| Intérêts courus sur obligation convertibles en actions | 10 000 | - | - |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 808 | 3 249 | 4 305 |
| Intérêts courus bancaires | 4 764 | 1 139 | 1 189 |
| Dettes financières à court terme | 18 572 | 4 388 | 5 494 |

3.11.1.4 Variation des dettes financières

| En euros | 01.01.2025 | Variations "cash" | | Variations "non cash" | | 31.12.2025 |
|--|------------------|-------------------|------------------|------------------------------|---------------|------------------|
| | | Emissions | Remboursements | Variation des taux de change | Autres | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 2 064 976 | 2 000 000 | (369 158) | - | - | 3 695 818 |
| Avance remboursable | 157 500 | - | (90 000) | - | - | 67 500 |
| Avances conditionnées | 84 500 | - | - | - | - | 84 500 |
| Emprunt obligataire convertible en actions | - | 1 000 000 | - | - | - | 1 000 000 |
| Dettes financières à long terme | 2 306 976 | 3 000 000 | (459 158) | - | - | 4 847 818 |
| Dettes financières à court terme | 4 388 | - | - | - | 14 183 | 18 572 |
| Endettement financier brut | 2 311 364 | 3 000 000 | (459 158) | - | 14 183 | 4 866 389 |

Les dettes financières long terme augmentent significativement par rapport à 2024 au travers de l'octroi par Bpifrance, l'Union Européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un prêt FEDER Innovation R&D,

à taux 0%, d'un montant de 1,0 million d'euros en décembre 2025 avec un différé de paiement entraînant la première échéance de remboursement à septembre 2028 et de maturité 7.5 ans.

La société a également contracté sur décembre 2025 deux emprunts de 0,5 million d'euros chacun auprès de BNP Paribas et Société Générale d'une maturité de 4 ans.

En mai 2025 la société a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ (détail en point « 3.13.1.1 Évolution du capital » du présent rapport) et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ détaillée ci-après.

Principales caractéristiques de l'émission d'OC pour un montant total de 1 M€ :

- Valeur nominale des obligations convertibles en actions ordinaires de 1,00 €
- Parité de conversion de 4,50 € pour une action ordinaire nouvelle, soit un nombre total de 222 222 actions nouvelles potentielles
- Taux d'intérêt annuel de 6%, payable trimestriellement
- Prime de non-conversion annuelle au taux annuel de 6% non capitalisable (calculée *pro rata temporis* pour toute année civile incomplète, sur la valeur nominale de chaque OC), versée en cas de remboursement des OC
- Date de jouissance immédiate des actions nouvelles issues de l'émission d'OC, par conversion des OC
- Maturité des obligations établie à 5 ans

3.11.1.5 Analyse des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| Disponibilités | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |
| Disponibilités | 5 853 653 | 3 232 371 | 6 921 032 |

3.11.1.6 Tableaux de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

Le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2025 figure en point « 2.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés » du présent rapport.

Les charges (produits) sans effets sur la trésorerie s'analysent de la manière suivante :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations | 1 676 288 | 1 301 122 | 1 307 632 |
| Variation d'impôts différés | (89 602) | (278 256) | (341 029) |
| Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs | 97 638 | 97 083 | 111 671 |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | 13 808 | 3 251 | 4 305 |
| Charges (produits) sans effets sur la trésorerie | 1 698 131 | 1 123 200 | 1 082 579 |

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|----------------|------------------|------------------|
| Stocks et en-cours | (97 829) | 13 952 | 160 243 |
| Clients et comptes rattachés | 205 280 | (1 075 775) | (114 728) |
| Autres créances et comptes de régularisation | 425 961 | (224 358) | (183 648) |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 102 654 | 865 844 | (50 228) |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 158 435 | 210 341 | (100 446) |
| Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses) | 794 500 | (209 996) | (288 808) |

Les autres variations des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se détaillent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Emission d'emprunts | 3 000 000 | 42 250 | 2 542 250 |
| Remboursement d'emprunts | (462 407) | (420 746) | (131 083) |
| Augmentations / réductions de capital | 1 831 056 | - | - |
| Variation nette des concours bancaires | 3 641 | (373 905) | 438 |
| Autres | 73 601 | (87 201) | 1 769 |
| Autres variations | 4 445 890 | (839 603) | 2 413 375 |

3.11.1.7 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette évolue comme suit :

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------|------------|------------|------------|
| Dettes Euro (EUR) | 4,38% | 5,17% | 5,34% |

Les avances récupérables accordées par BPI (solde initial de 300 000 euros) sont sans intérêt.

3.11.2 Avances conditionnées et remboursables

Les avances émanent d'attributions par Bpifrance d'aides à l'innovation et à la prospection commerciale.

3.11.3 Instruments financiers de couverture

Néant.

3.11.4 Produits et charges financiers

3.11.4.1 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts payés sur les dettes financières minorés des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Ces éléments s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|-----------------|---------------|------------------|
| Intérêts sur emprunts | (92 908) | (111 510) | (45 680) |
| Intérêts sur obligations convertibles en action | (39 137) | - | - |
| Intérêts sur découverts | (456) | (699) | (763) |
| Réévaluation des autres dettes financières | - | 26 329 | (26 329) |
| Autres | 7 404 | (10 379) | (73 285) |
| Gains / (pertes) de change sur revalorisation des comptes bancaires au cours de clôture | (39 422) | 1 276 | (53 191) |
| Provision pour perte de change | 403 | 47 059 | (47 462) |
| Produits financiers sur placement de trésorerie | 72 249 | 140 456 | 128 492 |
| Autres produits / (charges) financiers | (91 867) | 92 531 | (118 218) |

3.11.5 Engagements hors bilan

3.11.5.1 Engagements donnés dans le cadre de crédits moyen terme

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| Nantissements de fonds de commerce | 2 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Nantissement de matériel | - | - | - |
| Gages espèces | - | - | - |

3.11.5.2 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de découverts autorisés et de crédits court terme

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|
| Cessions de créances commerciales | - | - | - |
| Contre-garanties BPI | 1 250 000 | 750 000 | 750 000 |

3.12 Impôts sur les résultats

3.12.1 Détail des impôts sur le résultat

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Crédits d'impôts | 382 815 | 446 351 | 406 550 |
| Impôts courants | (1 502) | (832) | - |
| Impôts différés | 89 603 | 278 256 | 341 029 |
| (Charges) / produits d'impôts sur les résultats | 470 916 | 723 774 | 747 579 |

3.12.2 Analyse du taux d'imposition

Au 31 décembre 2025, la charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net consolidé | (2 228 767) | (2 348 843) | (446 202) |
| Crédits d'impôts | 382 815 | 446 351 | 406 550 |
| Impôts courants | (1 502) | (832) | - |
| Impôts différés | 89 603 | 278 256 | 341 029 |
| Résultat avant impôts | (2 699 682) | (3 072 618) | (1 193 781) |
| Profit / (charge) d'impôt théorique @ 25 % | 674 921 | 768 154 | 298 445 |
| Ecart de taux des sociétés étrangères | (108) | (13 358) | (8 248) |
| Impôts sur différences permanentes | (85 626) | 11 765 | (17 745) |
| Retraitement des crédits d'impôts | 382 815 | 446 351 | 406 550 |
| Impôt différé sur déficit antérieur imputé & reporté en arrière | - | - | 177 490 |
| Impôts différés sur déficits non activés (taux de l'entité) | - | - | (114 964) |
| Ecritures manuelles non fiscalisées | 15 647 | 21 475 | 2 817 |
| Autres | (4 319) | - | - |
| Charge d'impôt théorique | 983 329 | 1 234 387 | 744 345 |
| Charge d'impôt réelle | 470 916 | 723 775 | 747 579 |
| Ecart | 512 414 | 510 612 | (3 234) |
| <i>Taux effectif d'impôt</i> | <i>17,44%</i> | <i>23,56%</i> | <i>62,62%</i> |

| En euros | Taux d'impôt local | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--|--------------------|--------------|-----------------|----------------|
| SMAIO USA | 21% | (108) | (13 358) | (8 248) |
| Ecart de taux des sociétés étrangères | | (108) | (13 358) | (8 248) |

3.12.3 Analyse des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Différences temporaires fiscales | - | - | - |
| Retraitements de consolidation | 925 536 | 796 973 | 435 774 |
| Impôts différés actifs | 925 536 | 796 973 | 435 774 |
| Différences temporaires fiscales | (142 520) | (75 915) | (36 844) |
| Retraitements de consolidation | 344 585 | 227 466 | 109 292 |
| Impôts différés passifs | 202 065 | 151 551 | 72 448 |
| Impôts différés nets | 723 471 | 645 422 | 363 327 |

| En euros | Deficits temporaires | Retraitements de consolidation | Total |
|---|----------------------|--------------------------------|----------------|
| Impôts différés nets 01.01.2024 | 36 844 | 326 483 | 363 327 |
| Variation par le résultat | 35 232 | 243 024 | 278 256 |
| Ecarts de conversion | 3 839 | - | 3 839 |
| Autres | - | - | - |
| Impôts différés nets au 31.12.2024 | 75 915 | 569 507 | 645 422 |
| Impôts différés nets 01.01.2025 | 75 915 | 569 507 | 645 422 |
| Variation par le résultat | 78 159 | 15 763 | 93 922 |
| Ecarts de conversion | (11 554) | - | (11 554) |
| Autres | - | (4 319) | (4 319) |
| Impôts différés nets au 31.12.2025 | 142 520 | 580 951 | 723 471 |

Les déficits fiscaux dont dispose le Groupe sont les suivants :

| En euros | 31.12.2025 | dont activés | impôts différés correspondants |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------------|
| SMAIO FRA | 10 411 753 | - | - |
| SMAIO USA | 1 365 278 | - | - |
| Déficits fiscaux disponibles | 11 777 031 | - | - |

Les déficits fiscaux acquis par le Groupe sont reportables indéfiniment.

3.13 Capitaux propres résultat par actions

3.13.1 Capitaux propres

3.13.1.1 Évolution du capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2025 de 5 645 317 actions d'une valeur nominale de 0,19 euro chacune, pour un montant total de 1 072 610,23 euros.

Le nombre d'actions en autocontrôle a évolué comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions autorisées | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Nombre d'actions émises et entièrement libérées | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Valeur nominale en euros | 0,19 | 0,19 | 0,19 |
| Nombre d'actions en circulation en fin de période | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Nombre d'actions à droit de vote double | 4 482 510 | 4 482 774 | - |
| Nombre d'actions propres | 10 990 | 20 783 | 13 237 |

Le 12 mai 2025 SMAIO a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€, et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ (détail en point « 3.11.1.4 Variation des dettes financières » du présent rapport).

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital de 1,5 M€

- 416 666 actions ordinaires nouvelles émises
- Prix d'émission des actions nouvelles de 3,60 € par action (0,19 € de valeur nominale et 3,41 € de prime d'émission par action nouvelle issues de l'augmentation de capital), représentant une prime de +0,6% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 14 avril 2025, soit 3,58 €, et une prime de +3,4% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 7, 8, 9, 10 et 11 avril 2025), soit 3,48 €
- Règlement-livraison des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital le 13 mai 2025
- Cotation des actions nouvelles sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180) sur le marché Euronext Growth Paris

Avant imputation des frais liés à l'augmentation de capital, le montant du produit brut de l'émission des 416 666 actions nouvelles était de 1 499 998 euros et le produit net, après imputation des frais liés à l'augmentation de capital, était de 1 346 750 euros.

3.13.1.2 Actions propres

La société mère a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à animer la liquidité du marché de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de bourse sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

3.13.1.3 Bons de souscription d'actions (BSA)

SMAIO a mis en place un Conseil scientifique constitué, à la date d'écriture de ce rapport, de chirurgiens américains de renoms rémunérés au travers de BSA, avec l'option d'acquérir suivant les conditions définies aux plans tels que détaillés ci-dessous des actions SMAIO nouvellement créées.

3.13.1.3.1 Plan 2024

Option conférée aux bénéficiaires du plan d'acquérir dans les 4 années qui suivront le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 3 derniers cours de bourse de la société à la date du Conseil d'administration qui s'est tenu le 14 octobre 2024. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront progressivement octroyés aux bénéficiaires du plan sur les 3 prochaines années en contrepartie de leur participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 18.06.2025 | 18.06.2026 | 18.06.2027 |
|--|------------|------------|------------|
| Durée de vie | 1 mois | 1 mois | 1 mois |
| Nombre de BSA | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Prix de souscription unitaire | 2,27 € | 2,27 € | 2,27 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 3,0683 € | 3,0683 € | 3,0683 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,1900 € | 0,1900 € | 0,1900 € |
| - Prime d'émission unitaire | 2,8783 € | 2,8783 € | 2,8783 € |

Les participants au « plan 2024 » ont fait exercice de leur droit à la souscription des BSA de la 1^{ère} tranche fixée à un montant maximal de 50 000 BSA.

Le règlement a été effectué par compensation de créance pour un montant total de 49 824 BSA.

3.13.1.3.2 Plan 2025 #1

Option conférée au bénéficiaire du plan d'acquérir dans l'année qui suivra le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 3 derniers cours de bourse de la société à la date du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 février 2025. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront octroyés aux bénéficiaires du plan

sur la prochaine année en l'échange de sa participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 01.03.2026 |
|--|------------|
| Durée de vie | 1 mois |
| Nombre de BSA | 25 000 |
| Prix de souscription unitaire | 1,40 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 25 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 3,20 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,19 € |
| - Prime d'émission unitaire | 3,01 € |

Au 31 décembre 2025 l'option accordée au bénéficiaire du plan ouvrira la possibilité d'une souscription par compensation de créance de 1 000 BSA

3.13.1.3.3 Plan 2025 #2

Option conférée au bénéficiaire du plan d'acquérir dans l'année qui suivra le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 5 derniers cours de bourse de la société précédant l'émission en date du 27 octobre 2025 suivant la subdélégation accordée par le conseil d'administration en date du 13 octobre 2025 au Directeur Général pour procéder à ladite émission. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront octroyés aux bénéficiaires du plan sur la prochaine année en l'échange de sa participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 27.10.2026 |
|--|------------|
| Durée de vie | 1 mois |
| Nombre de BSA | 25 000 |
| Prix de souscription unitaire | 3,70 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 25 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 6,50 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,19 € |
| - Prime d'émission unitaire | 6,31 € |

Au 31 décembre 2025 l'option accordée au bénéficiaire du plan ouvrira la possibilité d'une souscription par compensation de créance de 1 933 BSA

3.13.1.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt et de capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices est détaillée en point « 3.13.1.1 Évolution du capital ».

Les écarts de conversion liés à la consolidation en euros des comptes des filiales étrangères sont présentés dans la colonne réserves, leurs montants n'ayant pas d'impact matériel sur les états financiers au 31 décembre 2025.

3.13.1.5 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant.

3.13.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions composant le capital social ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires et tenant compte des variations potentielles du nombre d'actions. Il intègre :

- les futures levées des options de souscription d'actions ;
- les attributions gratuites d'actions ;
- le nombre d'actions auto-détenues à la date d'arrêté de l'exercice ;
- tout autre instrument donnant droit à un accès différé au capital de la société.

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action.

3.14 Autres informations

3.14.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de SMAIO ont évolué comme suit :

| Actionnaires | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2025 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2024 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2023 | | |
|-------------------------|--|---------------|------------------|--|---------------|------------------|--|---------------|------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote |
| SYLORUS SCIENTIFIC SA * | 2 782 031 | 49,28% | 54,81% | 2 782 031 | 53,21% | 57,16% | 2 782 031 | 53,21% | 53,21% |
| Jean-Charles Roussouly | 907 676 | 16,08% | 17,85% | 907 676 | 17,36% | 18,61% | 907 676 | 17,36% | 17,36% |
| TOTAL | 3 689 707 | 65,36% | 72,65% | 3 689 707 | 70,57% | 75,77% | 3 689 707 | 70,57% | 70,57% |

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

3.14.2 Informations relatives aux parties liées

Néant.

3.14.3 Évènements postérieurs à la clôture

3.14.3.1 Augmentation de capital

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action au profit intégral de Eiffel Investment Group.

L'Emission est réalisée sous la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « ABSA »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, selon les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'ABSA émises : 515 041
- Prix d'émission des ABSA (le « Prix de souscription ») : 7,00 € par action (0,19 € de valeur nominale et 6,81 € de prime d'émission par Action Nouvelle), représentant une prime de 2,19% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 4 mars 2026, soit 6,85 €, et une prime de 0,75% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 27, 28 février 2026, 2, 3 et 4 mars 2026), soit 6,95 €
- Montant : 3 605 287 €, prime d'émission incluse
- 4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle sous-jacente
- Prix des actions souscrites par exercice des BSA : 7,30 €
- Nombre d'actions nouvelles sous-jacentes potentielles : 128 760
- Maturité des BSA : 3 ans
- Montant supplémentaire potentiel lié à l'exercice des BSA : 0,9 M€
- Cotation des Actions Nouvelles : marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180)

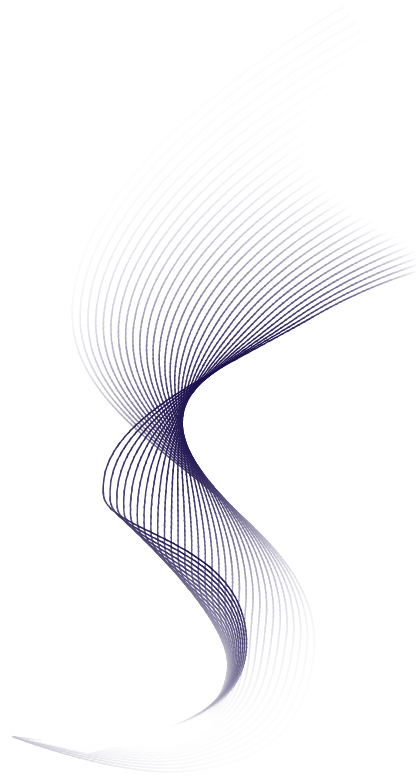
3.14.3.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

En date du 30/03/2026, le règlement de la créance d'un montant de 2 800 euros et courant sur la période du 1er mars 2025 au 27 février 2026 relatif au Plan 2025 #1 tel que décrit en point « 3.13.1.3.2 Plan 2025 #1 » du présent rapport a été effectué par compensation de créance pour un montant total de 2 000 BSA.

3.14.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe relatifs à l'exercice 2025 et figurant au compte de résultat consolidé sont les suivants

| Montants HT en euros | 2025 | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Audit | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 56 400 | 51 000 | 31 000 |
| Services autres que la certification des comptes | - | - | - |
| Total honoraires | 56 400 | 51 000 | 31 000 |



SMAJO

Le nouveau paradigme de la chirurgie de la colonne vertébrale

**ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31
DECEMBRE 2025**

SMAIO (Software, Machines and Adaptive Implants in Orthopaedics), basée à Lyon, est spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux pour le traitement chirurgical des déformations du rachis.

SMAIO a été fondée en 2009 par Philippe et Pierre Roussouly, s'appuyant sur un groupe de chirurgiens possédant une forte expertise dans le traitement des pathologies de la colonne vertébrale avec un intérêt particulier pour la restauration de l'équilibre et de la balance sagittale des patients.

Historiquement, la Société a été acquise en 2016 par le Groupe japonais Otsuka Medical Device Ltd qui l'a rapprochée d'une autre société dans le secteur du rachis dont il était propriétaire, sa filiale KISCO Co, en vue de créer un nouvel acteur innovant développant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. L'année 2022 a marqué une étape importante dans le développement de la Société avec le retrait total du Groupe Japonais Otsuka Medical Device et sa filiale KISCO Co, et une opération réussie d'introduction en bourse de la Société.

La Société fournit aux chirurgiens une solution complète - comprenant des programmes de formation, une assistance à la planification chirurgicale s'appuyant sur une base de données appelée KEOPS de plus de 100 000 cas, des implants de dernière génération personnalisés avec la mise à disposition de tiges sur mesure et un registre d'analyse de données cliniques - regroupée dans une plateforme dénommée i-kontrol adressant de manière holistique les différentes étapes auxquelles sont confrontés ces professionnels de santé lorsqu'ils opèrent les patients.

1 RAPPORT D'ACTIVITE

Les faits marquants de l'exercice 2025 se résument comme suit :

1.1 Principaux développements

1.1.1 Commercial

Le chiffre d'affaires de SMAIO au 31 décembre 2025 reste sensiblement stable à 5,9 millions d'euros, par rapport à la même période de l'exercice 2024 pour un montant à de 5,7 millions d'euros,

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2025 se répartit comme suit :

Le segment ventes d'implants et d'instruments, représente 82% du chiffre d'affaires total de la Société, au travers de son activité de vente :

- en direct à des hôpitaux et cliniques basés sur le marché historique français pour une valeur de 0,9 million d'euros ;
- en indirect et à des distributeurs pour un montant de 1,2 million d'euros, et particulièrement au Danemark ;
- à sa filiale SMAIO USA pour 2,8 millions d'euros afin de soutenir son développement croissant au travers de la fourniture de kits d'implants et d'instruments.

Le segment prestation de services qui représente 18% du chiffre d'affaires se compose :

- des ventes de licences de la plateforme Keops, pour 2% du chiffre d'affaires total ;
- de la facturation des moyens déployés par la Société, dans le cadre de ses fonctions opérationnelles pour sa filiale Américaine SMAIO USA et pour une part représentant 16% du chiffre d'affaires total de la Société.

1.1.2 Développements produits

SMAIO continue son programme de développement de ses produits pour être en mesure d'offrir une gamme complète d'implants à ses clients actuels et d'en conquérir de nouveaux à l'international.

Les principaux développements de l'exercice ont porté sur :

- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale en complément de la vis mono axiale constituant actuellement le cœur de l'instrumentation rachidienne Kheiron ;
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Kheiron ;
- la fourniture de tiges pré-cintrées chrome cobalt sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients pour compléter l'offre « titane » actuelle sur le marché américain ;

- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux ;
- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale Keops Balance Analyzer 3D et de ses applications.

1.1.3 Stratégie et organisation

SMAIO vise à se développer en poursuivant trois objectifs :

- Développer l'activité de commercialisation de la solution i-kontrol en Europe, en Australie, aux USA au travers de sa filiale américaine SMAIO USA, de sa propre force commerciale en France et de son réseau de distributeur dans les autres pays adressés par SMAIO, avec pour but de démontrer dans un nombre ciblé de centres hospitaliers emblématiques que la solution i-kontrol constitue une solution intégrée de référence pour la gestion holistique du réalignement vertébral.
- Promouvoir ses services de planification et ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée aux Etats Unis via de multiples partenariats avec les principaux leaders de la chirurgie rachidienne, en démontrant règlementairement la compatibilité des tiges sur-mesure de SMAIO avec les principales vis pédiculaires actuellement vendues sur le marché.
- Développer des projets R&D innovants fondés sur l'utilisation des données radiologiques et cliniques de sa base de données KEOPS, qui font une large place à l'utilisation de technologies d'intelligence artificielle.

Pour atteindre ces trois objectifs, SMAIO s'appuie sur un effectif d'une quarantaine de collaborateurs hautement qualifiés et passionnés et a recours significativement à la sous-traitance pour son outil de production (hors tiges sur-mesure) et pour la distribution de ses produits à l'export.

La stratégie de la Société vise à cibler les centres hospitaliers les plus en pointe pour mettre en œuvre le réalignement vertébral planifié en créant une relation scientifique amorcée grâce à des programmes éducatifs scientifiques appelés *Sagittal Alignment Academy* ou *Sagittal Alignment Think Tank*.

1.1.4 Partenariat

1.1.4.1 NuVasive

Dans le courant du premier trimestre 2022, la Société avait signé avec NuVasive, leader mondial dans les innovations technologiques de la colonne vertébrale, un « Contrat de Souscription NuVasive » et un « Contrat de Licence NuVasive ». En vertu des termes du Contrat de Licence NuVasive, les parties devaient codévelopper une version customisée pour NuVasive de la plateforme i-plan de SMAIO (incluant les logiciels KEOPS, Balance Analyzer 3D, et SPIDER Plan et les services associés) dénommée « NuVasive Planning Solution » et devaient proposer en parallèle des services d'analyses d'images associés au sein de la « NuVasive planning solution ».

Les principaux termes des contrats conclus avec NuVasive étaient les suivants :

une prise de participation de 4,5 millions d'euros dans le capital de la Société réalisée dans le cadre de son introduction en bourse ;

un 1er paiement d'étape de 3 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la première version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V1 ;

un 2ème paiement d'étape de 2 millions de dollars à verser à la Société lors de l'obtention de l'enregistrement 510(k) par la FDA aux États-Unis de la deuxième version du logiciel de planification customisé pour NuVasive, appelé la NuVasive Planning Solution V2 ;

NuVasive versera à la Société un forfait prédéfini pour chaque demande de planification d'un cas sur la NuVasive Planning Solution V1 et V2 ;

Il est précisé que ce partenariat, qui prévoyait des clauses de co-exclusivité sur le marché américain, laissait à la Société la liberté d'y diffuser ses propres solutions de planification bénéficiant des améliorations technologiques codéveloppées avec NuVasive, mais uniquement via sa propre force de vente, ainsi que l'ensemble de son offre d'implants Kheiron et K-rods (ce dernier n'étant pas inclus dans l'accord) en direct ou via son réseau de distributeurs. L'accord prévoyait également que la Société ne propose pas ses propres solutions aux clients de la « NuVasive Planning Solution ». L'ensemble de ces dispositions contractuelles s'appliqueraient à SMAIO sur le marché américain jusqu'au terme de son contrat avec NuVasive, soit, au plus tard, jusqu'à fin janvier 2027.

NuVasive est un acteur mondial majeur de la colonne vertébrale avec un chiffre d'affaires de 1,202 milliard de dollars en 2022. La société basée à San Diego (Californie) a été créée en 1997, elle emploie plus de 2 700 personnes et est présente dans 40 pays. La société est spécialisée dans les chirurgies de type mini-invasives et ses dispositifs médicaux sont utilisés dans plus de 100 000 chirurgies par an. Elle est connue mondialement pour avoir développé grâce à ses solutions une voie d'abord latérale nouvelle (XLIF – eXtreme Lateral Interbody Fusion) pour traiter par arthrodèse les patients atteints de déformations et de dégénérescence de la colonne vertébrale principalement au niveau des lombaires. Les cages intersomatiques (IBD – Inter Body Devices), implants fabriqués à partir de polymères ou en titane, pouvant être conçus en série ou sur mesure par impression 3D, et qui positionnés entre deux vertèbres permettent de restaurer la hauteur discale, constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société.

Le 1er septembre 2023, Globus Medical, société américaine cotée sur le Nasdaq (code GMED) qui produit et commercialise une gamme complète d'instrumentations et implants rachidiens et générant sur l'exercice fiscal 2022 un chiffre d'affaires de 1,022 milliard de dollars, a annoncé la finalisation de son acquisition de NuVasive. Cette fusion par échange de titres a été présentée avec un objectif de concurrencer directement la société américaine Medtronic sur son activité rachidienne, actuellement leader mondial avec un chiffre d'affaires de 4,456 milliards de dollars sur 2022 pour l'activité « crâne et rachis ».

Au sortir de cette fusion entre NuVasive et Globus Medical, les dirigeants de cette dernière sont devenus les interlocuteurs désignés quant à l'avenir de la collaboration avec SMAIO. Dans ce contexte, une discussion s'est engagée entre les dirigeants de Globus Medical et SMAIO pour définir les contours futurs de cette collaboration entre les deux sociétés ayant débouché sur 2 décisions :

Mettre un terme au contrat qui les lie en signant un « termination agreement » prenant effet au 27 janvier 2025. Au terme de cet accord, les parties ont convenu (sans contrepartie financière) de ne pas amorcer le développement de la NuVasive Planning solution V2. Par ailleurs, Globus Medical a renoncé à tout droit de licence sur les produits et technologies développés par SMAIO, y compris la NuVasive Planning Solution V1 qui avait obtenu le marquage 510(k) en juin 2023 et pour lequel un paiement d'étape de 3 millions de dollars avait été versé à SMAIO conformément aux dispositions de l'accord avec NuVasive. Par ailleurs, SMAIO n'est désormais plus soumise à aucune restriction ou exclusivité concernant les modalités de distribution de ses produits ou la possibilité de nouer de nouveaux partenariats avec des concurrents de Globus Medical.

Discuter la possibilité de nouer un accord de partenariat non exclusif pour permettre à Globus Medical de distribuer les tiges sur-mesure de SMAIO

A la date du présent rapport et des informations à disposition de la Société, Globus Medical, via NuVasive, détient 13,86% du capital de la Société SMAIO.

1.1.4.2 Highridge Medical

Le 24 septembre 2025, SMAIO et Highridge Medical ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Highridge Medical, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Highridge Medical, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte. Cet accord marque le lancement réussi de la plateforme ouverte KEOPS-4ME de SMAIO, qui vise à fournir aux chirurgiens américains une approche personnalisée et fondée sur les données pour les chirurgies complexes de la colonne vertébrale, notamment l'analyse des données, la planification chirurgicale en 3D KEOPS balance Analyzer 3D et l'utilisation de tiges K-Rods sur-mesure.

1.1.4.3 Orthofix

Le 22 octobre 2025, SMAIO et Orthofix ont annoncé la mise en place d'une collaboration stratégique, au travers d'un contrat de distribution non exclusif, permettant à SMAIO d'accéder au réseau hospitalier américain de Orthofix, de faciliter l'enregistrement des implants et d'élargir leur adoption clinique. Les processus d'enregistrement auprès des hôpitaux et les autorisations 510(k) de la FDA étant en cours, les deux partenaires prévoient de commercialiser leurs premières solutions communes début 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, les chirurgiens, clients de Orthofix, auront accès à toutes les fonctionnalités de planification du réalignement vertébral de SMAIO et pourront combiner la technologie SMAIO avec leurs systèmes d'implants existants dans une configuration modulaire et ouverte.

1.2 Financements

Le 12 mai 2025 SMAIO a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ (détaillée en point « 3.8.1 Evolution du capital » du présent rapport), et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ (détail en point « 3.6.1 Endettement financier net » du présent rapport).

Sur la fin du mois de décembre 2025, la Société a continué à sécuriser sa capacité financière au travers de la mise en place de deux financements non dilutifs (détail en point « 3.6.1 Endettement financier net » du présent rapport) :

- 1,0 million d'euros sous forme d'un prêt Innovation R&D via Bpifrance, l'Union Européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à taux 0% et de maturité 7.5 ans avec un différé de remboursement de 2.5 ans ; et
- 1,0 million d'euros sous forme de deux emprunts de 0,5 million euros chacun de maturité 4 ans auprès d'un pool bancaire composé de BNP Paribas et Société Générale.

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action au profit intégral de Eiffel Investment Group (détail en point « 3.9.4.1 Augmentation de capital » du présent rapport)

Ces opérations visent à accompagner l'exécution de la feuille de route stratégique de SMAIO, avec une allocation des fonds levés autour de deux axes stratégiques :

- Intensification du déploiement productif et commercial aux États-Unis
- Investissements continus en R&D

1.3 Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine est sans effet sur l'activité et les résultats de l'exercice 2025 de la Société.

2 ANNEXE ET COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

2.1 Compte de résultat

| En euros | Notes | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|-------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 2.4 | 5 917 739 | 5 714 508 | 7 623 025 |
| Production immobilisée | 2.5 | 1 045 077 | 1 005 542 | 1 067 950 |
| Production stockée | | - | - | - |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | 2.6 | - | 23 833 | 187 487 |
| Autres produits | | 6 582 | 4 373 | 58 631 |
| Produits d'exploitation | | 6 969 397 | 6 748 256 | 8 937 092 |
| Achats consommés marchandises et autres | | (1 366 062) | (1 379 503) | (1 300 095) |
| Autres achats et charges externes | | (2 523 661) | (2 005 944) | (2 177 616) |
| Impôts et taxes | | (91 243) | (81 672) | (85 419) |
| Salaires et traitements | | (2 372 095) | (2 251 091) | (2 181 702) |
| Charges sociales | | (1 241 917) | (1 047 986) | (939 016) |
| Dotations aux amortissements et provisions | | (1 127 985) | (1 294 482) | (1 322 111) |
| Autres charges | | (157 670) | (191 790) | (194 280) |
| Charges d'exploitation | | (8 880 633) | (8 252 468) | (8 200 239) |
| Résultat d'exploitation | | (1 911 236) | (1 504 212) | 736 853 |
| Produits financiers | | 245 289 | 255 100 | 154 547 |
| Charges financières | | (582 094) | (144 702) | (221 142) |
| Résultat financier | 6.3 | (336 805) | 110 398 | (66 595) |
| Résultat courant avant impôts | | (2 248 041) | (1 393 814) | 670 258 |
| Produits exceptionnels | | 20 000 | 18 156 | 4 767 |
| Charges exceptionnelles | | - | (4 114) | (23 107) |
| Résultat exceptionnel | 2.7 | 20 000 | 14 042 | (18 340) |
| (Charges) / Produits d'impôts sur les résultats | 7 | 382 815 | 446 351 | 406 550 |
| Résultat net | | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 |

2.2 Bilan

| En euros | Notes | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-------------------------------|-------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Brut | Amort. Dépré | Net | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | 3.4.6 | 7 849 826 | 5 445 840 | 2 403 987 | 2 262 407 | 2 282 549 |
| Immobilisations corporelles | 3.4.6 | 1 623 196 | 1 127 215 | 495 981 | 608 411 | 748 941 |
| Immobilisations financières | 3.4.6 | 2 975 994 | 3 885 | 2 972 110 | 2 504 179 | 145 399 |
| Actif immobilisé | | 12 449 017 | 6 576 939 | 5 872 078 | 5 374 997 | 3 176 889 |
| Stocks et en-cours | 3.2.1 | 1 176 710 | 271 496 | 905 214 | 1 066 474 | 1 045 733 |
| Créances clients | 3.2.2 | 398 054 | - | 398 054 | 397 770 | 437 885 |
| Autres créances | 3.2.2 | 4 434 094 | - | 4 434 094 | 4 313 828 | 3 738 759 |
| Disponibilités | 6.1.5 | 4 854 395 | - | 4 854 395 | 2 741 446 | 6 760 767 |
| Actif courant | | 10 863 254 | 271 496 | 10 591 758 | 8 519 518 | 11 983 144 |
| Total actif | | 23 312 271 | 6 848 435 | 16 463 835 | 13 894 515 | 15 160 033 |

| En euros | Notes | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|-------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Net | Net | Net |
| Capital social | | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 |
| Primes d'émission | | 8 593 094 | 7 212 411 | 7 212 411 |
| Réserves | | 57 742 | 57 742 | 4 818 |
| Autres réserves | | 1 786 311 | 1 786 311 | 1 786 311 |
| Report à nouveau | | (178 995) | 754 426 | (251 118) |
| Résultat de l'exercice | | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 |
| Capitaux propres | 3.8.2 | 9 485 535 | 9 870 912 | 10 804 333 |
| Provisions | 3.5.1 | 373 696 | 403 | 47 462 |
| Total provisions pour risques et charges | | 373 696 | 403 | 47 462 |
| Emprunts et dettes financières | 3.6.1 | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |
| Groupe et associés | | - | - | - |
| Dettes fournisseurs | 3.2.3 | 933 707 | 901 257 | 610 161 |
| Autres dettes | 3.2.3 | 804 650 | 810 697 | 637 651 |
| Total dettes | | 6 604 604 | 4 023 200 | 4 308 239 |
| Total passif | | 16 463 835 | 13 894 515 | 15 160 033 |

2.3 Tableau des flux de trésorerie

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net | (1 845 226) | (933 421) | 1 058 468 |
| Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 1 093 303 | 1 219 137 | 1 322 111 |
| Amortissements exceptionnels des immobilisations cédées | - | 377 | - |
| Provisions | 360 941 | 48 417 | (119 524) |
| Résultat des cessions d'actifs immobilisés | 22 354 | 79 669 | 111 020 |
| Charges exceptionnelles non décaissable | - | - | - |
| Capacité d'autofinancement | (368 628) | 414 179 | 2 372 075 |
| Variation des stocks et en cours | 157 366 | (96 085) | 460 968 |
| Variation des créances clients | (284) | 40 115 | 9 250 |
| Variation des dettes fournisseurs | 32 450 | 291 097 | (151 977) |
| Variation des autres créances et autres dettes | (126 313) | (402 024) | (2 889 563) |
| Trésorerie provenant du BFR | 63 218 | (166 897) | (2 571 322) |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (305 410) | 247 282 | (199 247) |
| Acquisitions d'immobilisations | (1 144 807) | (1 138 510) | (1 154 837) |
| Cessions d'immobilisations | - | - | - |
| Autres variations | (451 686) | (2 378 910) | 10 486 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (1 596 493) | (3 517 420) | (1 144 351) |
| Augmentation de capital | 1 459 850 | - | - |
| Emission d'emprunts | 3 000 000 | 42 250 | 2 542 250 |
| Remboursement d'emprunts | (459 158) | (790 291) | (131 083) |
| Autres variations | 14 159 | (1 141) | 4 658 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | 4 014 851 | (749 182) | 2 415 826 |
| Variation de trésorerie | 2 112 949 | (4 019 321) | 1 072 228 |
| Trésorerie à l'ouverture | 2 741 446 | 6 760 767 | 5 688 539 |
| Trésorerie à la clôture | 4 854 395 | 2 741 446 | 6 760 767 |
| Trésorerie active à l'ouverture | 2 741 446 | 6 386 918 | 5 314 690 |
| Trésorerie active à la clôture | 4 854 395 | 2 741 446 | 6 386 918 |
| Variation de trésorerie active | 2 112 949 | (3 645 472) | 1 072 228 |
| Trésorerie passive à l'ouverture | - | 373 849 | 373 849 |
| Trésorerie passive à la clôture | - | - | 373 849 |
| Variation de trésorerie passive | - | (373 849) | - |
| Variation de trésorerie | 2 112 949 | (4 019 321) | 1 072 228 |

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

3.1 Principes comptables

3.1.1 Bases de préparation

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable mentionné au paragraphe « Changement de méthode de présentation »
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers annuels de SMAIO sont établis en euros, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en application du principe de continuité d'exploitation après avoir pris en compte les informations dont il dispose pour l'avenir et, en particulier les prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois. Le bien-fondé de ce principe a été apprécié en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes prenant notamment en compte les hypothèses suivantes :

- la diffusion large de ses services de planification et de ses implants sur mesure via une open plateforme KEOPS-4ME diffusée mondialement via de multiples partenariats ;
- le développement de la commercialisation de la solution i-Kontrol en Europe, aux Etats-Unis et en Australie. Pour ce faire, la Société s'appuiera sur sa propre force commerciale, et sur un réseau de distributeurs et d'agents.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est selon les cas, le coût historique ou la valeur d'apport. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2025 sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue (telles que projections d'évolution du chiffre d'affaires dans le cadre du calcul de la provision pour rotation lente des stocks, données prospectives dans le cadre du calcul des indemnités de départ à la retraite, l'évaluation des titres de participations).

Au 31 décembre 2025, la Société n'a pas connaissance de changement d'estimation ayant un effet significatif sur la période. Les conséquences estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes

sur l'activité de la Société, relatives à la guerre en Ukraine sont détaillées en point « 1.3 Informations à prendre en compte dans le cadre de la guerre en Ukraine » du présent rapport.

3.1.2 Changement de méthode de présentation

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Ce règlement a eu des impacts sur les comptes au 31/12/2025, détaillés dans les notes d'annexes.

3.1.3 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

3.2 Données opérationnelles

3.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont constitués d'implants et d'instruments (ancillaires) fabriqués en sous-traitance. Les produits finis entrés en stocks sont valorisés sur la base du prix réel d'achat, incluant les frais d'approche et hors frais de commercialisation. Les sorties de stocks sont valorisées sur la base du premier article entré, premier article sorti, ou méthode dite FIFO.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

| Valeurs brutes | | |
|----------------|------------------|------------------|
| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
| Implants | 779 717 | 818 572 |
| Instruments | 336 295 | 474 377 |
| Autres | 60 699 | 41 127 |
| Total | 1 176 710 | 1 334 076 |

| Dépréciations | | |
|---------------|------------------|------------------|
| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 |
| Implants | (217 578) | (215 588) |
| Instruments | (53 918) | (52 014) |
| Autres | - | - |
| Total | (271 496) | (267 602) |

Le stock brut de la Société reste quasi stable à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2025 contre 1,3 million d'euros à la même période de l'exercice 2024. La Société apporte une importance considérable à la juste optimisation de son stock.

Le stock de matière première, en valeur, reste sur des bases élevées, avec la mise en place d'une offre de tiges pré cintrées historiquement en titane complétée par du chrome cobalt, dont les prix d'approvisionnement restent très élevés avec un multiple de 5 par rapport au titane.

La Société prend en compte le risque d'obsolescence de ses instruments et des implants, principalement pour les tailles dites extrêmes, dont la consommation dans les kits mis à disposition des établissements de santé est faible, en maintenant une provision pour dépréciation des stocks à hauteur de 0,3 million d'euros soit 23% du stock brut total.

3.2.2 Créances clients, autres créances et charges constatées d'avance

Les créances clients et autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

La Société n'a pas recours au factoring permettant de mobiliser plus rapidement l'encaissement des créances clients.

Les créances clients, autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Créances clients | 398 054 | - | 398 054 | 397 770 | 437 885 |
| Créances fiscales | 496 780 | - | 496 780 | 959 279 | 941 549 |
| Créances sociales | 151 | - | 151 | 800 | - |
| Comptes courants intragroupe | 3 385 465 | - | 3 385 465 | 3 210 398 | 2 632 059 |
| Autres créances | 362 270 | - | 362 270 | 14 500 | 52 291 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 20 | - | 20 | 5 394 | - |
| Autres créances | 4 244 686 | - | 4 244 686 | 4 190 370 | 3 625 899 |
| Charges constatées d'avance | 189 409 | - | 189 409 | 123 458 | 112 860 |
| Total actifs | 4 832 149 | - | 4 832 149 | 4 711 598 | 4 176 644 |

L'en-cours des créances clients brutes au 31 décembre 2025 reste stable par rapport à la même période de l'exercice 2024, retraduisant les efforts continus de la Société dans le suivi des délais de règlement de ses clients.

Les créances clients dont l'espérance de recouvrement serait fortement improbable feraient l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur montant total hors TVA. Cette situation est sans objet au 31 décembre 2025.

L'évolution des créances clients entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 s'établit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| SMAIO USA | 15 000 | 10 000 | - |
| Créances Groupe | 15 000 | 10 000 | - |
| Créances hors groupe | 383 054 | 387 770 | 437 885 |
| Total des créances clients | 398 054 | 397 770 | 437 885 |

Dans le cadre de ses relations opérationnelles, les créances clients détenues par la Société sur sa filiale SMAIO USA sont régulièrement reclassées en compte courant. Le montant affecté sur l'exercice 2025 s'élève à 3,8 millions d'euros.

Les créances fiscales comprennent le crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2025 à hauteur de 0,4 million d'euros ainsi que des crédits de TVA à récupérer.

La créance relative au crédit d'impôt recherche 2023 arrivée à échéance en septembre 2024 pour laquelle le règlement n'était toujours pas intervenu au 31 décembre 2024, sans pour autant que l'administration fiscale n'ait signifié à la Société d'élément justificatif ou de contestation du montant, a été réglée dans son intégralité pour un montant de 0,39 millions d'euros en avril 2025.

Dans le cadre de ses échanges commerciaux avec sa filiale américaine SMAIO USA, la Société a mis en place depuis l'exercice 2023 une convention de compte courant.

La Société a procédé sur l'exercice 2025 à un abandon en compte courant d'une partie de sa créance, pour un montant de 0,5 million de dollars, par incorporation au capital de SMAIO USA.

Au 31 décembre 2025, la position du compte courant est débitrice à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Le poste autres créances au 31 décembre 2025 comprend pour sa quasi-intégralité un écart de conversion actif de 0,3 million d'euros constaté lors de la conversion des créances Groupe libellées en devises étrangères.

Les comptes courants intragroupe en date du 31 décembre 2025 se décomposent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Compte courant SMAIO USA | 3 385 465 | - | 3 385 465 | 3 210 398 | 2 632 059 |
| Total comptes courants intragroupe | 3 385 465 | - | 3 385 465 | 3 210 398 | 2 632 059 |

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans |
|------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Autres immobilisations financières | 178 654 | - | 178 654 |
| Créances clients | 398 054 | 398 054 | - |
| Créances fiscales | 496 780 | 496 780 | - |
| Créances sociales | 151 | 151 | - |
| Comptes courants intragroupe | 3 385 465 | 3 385 465 | - |
| Autres créances | 1 041 | 1 041 | - |
| Avances et acomptes fournisseurs | - | - | - |
| Charges constatées d'avance | 189 409 | 189 409 | - |
| Total | 4 649 554 | 4 470 900 | 178 654 |

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation, constitutives aux abandons en compte courant d'une partie de la créance de SMAIO USA à hauteur de 3,0 millions de dollars en totalité et réparti pour 2,5 millions de dollars en 2024 et 0,5 million de dollars en 2025, par incorporation au capital de cette dernière, et des dépôts et cautionnements versés ainsi que de la position nette du contrat de liquidité après constatation des variations de différentiels de prix d'achat / vente aux moments des transactions et des titres de participation et des dépôts et cautionnements versés (détail en point « 3.4.6 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2025 » du présent rapport).

Les créances fiscales à 1 an au plus comprennent le crédit d'impôt recherche 2025 pour un total de 0,4 million d'euros et des crédits de TVA à récupérer.

3.2.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 933 707 | 901 257 | 610 161 |
| Dettes sociales | 716 161 | 553 495 | 529 301 |
| Dettes fiscales | 31 008 | 34 329 | 35 370 |
| Dettes groupe | - | - | - |
| Autres dettes | 29 292 | 194 678 | 44 366 |
| Total autres dettes | 776 461 | 782 502 | 609 036 |
| Produits constatés d'avance | 28 190 | 28 195 | 28 615 |
| Total dettes | 1 738 358 | 1 711 954 | 1 247 812 |

Les dettes fournisseurs restent stable par rapport à la même période de l'exercice 2024.

| En euros | 31.12.2025 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans |
|------------------------------------|------------------|------------------|--------------|
| Dettes fournisseurs | 933 707 | 933 707 | - |
| Dettes sociales | 716 161 | 716 161 | - |
| Dettes fiscales | 31 008 | 31 008 | - |
| Dette groupe | - | - | - |
| Autres dettes | 29 292 | 29 292 | - |
| Total autres dettes | 776 461 | 776 461 | - |
| Produits constatés d'avance | 28 190 | 28 190 | - |
| Total dettes | 1 738 358 | 1 738 358 | - |

L'évolution des dettes fournisseurs entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 s'établit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| SMAIO USA | - | - | - |
| Dettes groupe | - | - | - |
| Dettes hors groupe | 933 707 | 901 257 | 610 161 |
| Total des dettes fournisseurs | 933 707 | 901 257 | 610 161 |

Les dettes fiscales constatent les charges fiscales à payer ainsi que le prélèvement à la source sur l'Impôt sur Revenu des salariés de la Société.

Les produits constatés d'avance sont constitués pour leur totalité des abonnements à la base de données KEOPS constatés sur la période postérieure à la clôture de l'exercice.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| Dettes financières | 18 429 | 4 270 | 5 411 |
| Dettes fournisseurs | 323 961 | 265 395 | 188 334 |
| Dettes sociales | 546 692 | 402 508 | 386 423 |
| Dettes fiscales | 8 264 | 9 755 | 21 616 |
| Dettes groupe | - | - | - |
| Autres dettes | 29 291 | 30 955 | 37 828 |
| Total | 926 637 | 712 882 | 639 612 |

3.2.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété, c'est-à-dire après l'expédition des produits en ex-works lorsque les implants et instruments sont vendus à des distributeurs. Lorsque la Société livre directement les établissements de santé, les implants et instruments sont mis en dépôt. Ils ne sont donc pas facturés au moment de la livraison et restent comptabilisés dans les actifs. Seuls les implants ayant fait l'objet d'une pose et/ou éventuellement les instruments perdus ou cassés sont par la suite facturés.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|---------------------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | France | Export | Total | France | Export | Total | France | Export | Total |
| Ventes de marchandises | 869 049 | 4 002 332 | 4 871 381 | 1 086 572 | 3 642 822 | 4 729 394 | 1 071 025 | 3 127 284 | 4 198 309 |
| Prestations de services | 27 160 | 1 019 198 | 1 046 358 | 36 556 | 948 558 | 985 114 | 38 497 | 3 386 219 | 3 424 716 |
| Total chiffre d'affaires | 896 209 | 5 021 530 | 5 917 739 | 1 123 129 | 4 591 380 | 5 714 508 | 1 109 521 | 6 513 503 | 7 623 025 |

Les ventes de marchandises sont constituées des facturations par la Société d'implants aux hôpitaux et cliniques en France, et d'implants et d'ancillaires aux distributeurs à l'étranger ainsi qu'à sa filiale SMAIO USA (détail en point « 3 1.1.1 Commercial » du présent rapport).

Les prestations de services correspondent aux redevances perçues des centres hospitaliers pour l'utilisation du logiciel KEOPS de planification et de suivi chirurgical des patients ainsi que des prestations de services facturées à sa filiale SMAIO USA dans le cadre de la mise à disposition de ses fonctions opérationnelles.

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| SMAIO USA | 3 742 259 | 3 151 917 | 2 573 942 |
| Total ventes et refacturations intragroupe | 3 742 259 | 3 151 917 | 2 573 942 |
| Hôpitaux et cliniques France | 869 049 | 1 086 572 | 1 071 025 |
| Distributeurs | 1 203 428 | 1 353 597 | 1 104 615 |
| Licences Keops | 92 741 | 96 294 | 99 095 |
| Paiement d'étape | - | - | 2 765 232 |
| Autres | 10 261 | 26 128 | 9 116 |
| Total ventes et refacturations hors groupe | 2 175 480 | 2 562 591 | 5 049 083 |
| Total chiffre d'affaires | 5 917 739 | 5 714 508 | 7 623 025 |

3.2.5 Production immobilisée

La production immobilisée comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

3.2.6 Reprises sur provisions et transfert de charges

Ce poste est sans objet sur l'exercice 2025 les avantages en nature octroyés aux employés de la Société étant désormais imputés directement sur la charge s'y afférant selon les dernières normes comptables en vigueur.

3.2.7 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales, incluant les cessions et les mises au rebut d'instruments et de matériels.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Dans le cadre de la gestion d'un contrat de liquidité mise en œuvre le 6 avril 2022, la Société a constaté un boni net sur acquisition de titres en autocontrôle d'un montant de 14 042 euros régulièrement comptabilisé en résultat financier.

3.2.8 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Au 31 décembre 2025 les variations de change étaient sans effet sur la comparabilité des états financiers, la Société réalisant une large partie de son chiffre d'affaires récurrent en France et facturant ses distributeurs et clients à l'étranger majoritairement en euros.

3.3 Charges et avantages du personnel

3.3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

| | 31.12.2025 | | | 31.12.2024 | | | 31.12.2023 | | |
|-------------------------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Cadres et ingénieurs | 19 | 11 | 30 | 16 | 12 | 28 | 13 | 13 | 26 |
| Employés et techniciens | 7 | 8 | 15 | 5 | 5 | 10 | 6 | 5 | 11 |
| Total | 26 | 19 | 45 | 21 | 17 | 38 | 19 | 18 | 37 |

L'effectif comprend 45 personnes à temps complet. L'effectif moyen sur l'exercice 2025 s'est élevé à 39,79 Equivalent Temps Plein.

3.3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus.

De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend SMAIO (Industries de la Métallurgie) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement,
- taux de charges sociales : ajusté en fonction du statut du salarié et de la société. En moyenne, les taux sont de 43,6 % pour les cadres et 36,4 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2% ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : TV 88/90 par sexe ;
- mobilité annuelle : en fonction du collègue (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 3,96 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Les droits acquis évalués au 31 décembre 2025 s'élèvent à 56 281 euros contre 50 406 euros au 31 décembre 2024.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire conférant un avantage supérieur au régime général.

3.3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.3.4 Paiements fondés sur des actions

3.3.4.1 Plan 2023

Par délibérations en date du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration (agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 octobre 2021, aux termes

de sa 16ème résolution) a décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites composé d'un nombre maximum de 52.283 actions gratuites (soit environ 1,00% du capital social de SMAIO au jour de ladite décision), au profit des membres du personnel salarié de SMAIO. En outre, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires susvisés sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions telles que listées dans le règlement du plan d'actions gratuites afférent.

3.3.4.2 Plan 2025

Par délibérations en date du 13 octobre 2025, le Conseil d'administration (agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2024, aux termes de sa 14ème résolution) a décidé de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, au profit d'un membre du personnel salarié du groupe. En outre, ces actions gratuites seront définitivement acquises par le bénéficiaire au terme d'une période d'acquisition expirant le 1er janvier 2027 et sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions telles que listées dans le règlement du plan d'actions gratuites afférent.

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG.

Les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, sont les suivantes au 31 décembre 2025 :

| Année de mise en place du plan | Nombre d'actions gratuites attribuées | Nombre d'actions gratuites devenues caduques | Nombre d'actions gratuites acquises | Nombre d'actions en cours d'acquisition | Année d'acquisition |
|--------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|---|---------------------|
| 2023 | 52 283 | 1 800 | - | 50 483 | 2026 |
| 2025 | 3 500 | - | - | 3 500 | 2027 |
| Total | 55 783 | 1 800 | - | 53 983 | |

3.3.5 Compte personnel de formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées à la suite d'une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.4 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

3.4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

3.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement, les brevets et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciales, sont inscrits à l'actif et sont amortis. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis permettant une ventilation des coûts engagés par type et par projet.

3.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les ancillaires faisant partie des kits mis à disposition des établissements de santé clients sont immobilisés jusqu'à leur retour ou leur remplacement pour cause de casse, de perte ou d'obsolescence.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode détaillée en point « 3.4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables » du présent rapport.

3.4.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire, établie en fonction des critères suivants, est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la filiale et de ses perspectives de rentabilité ;
- valeur par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur ;
- valeur par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés générés par la filiale.

Une dépréciation n'est toutefois comptabilisée que lorsque la filiale a atteint un rythme d'exploitation normal suivant sa phase de lancement s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Le périmètre des filiales et leurs pourcentages de contrôle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| | Siège social | Pourcentage de contrôle |
|-----------|---|-------------------------|
| SMAIO USA | At ORCOM 60 Broad Street, Ste 3502, 10004 NY, USA | 100% |

SMAIO USA détenue à 100% par SMAIO a été créée en date du 17 octobre 2022.

3.4.5 Actions en autocontrôle

Les actions SMAIO en autocontrôle sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi selon la méthode du premier entré premier sorti (FIFO). Les résultats de cession sont inscrits en résultat financier.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'actions en autocontrôle s'analyse de la manière suivante :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Contrat de liquidité | 10 990 | 20 783 | 13 237 |
| Total actions SMAIO | 10 990 | 20 783 | 13 237 |

3.4.6 Variation des immobilisations, amortissements et provisions de l'exercice 2025

3.4.6.1 Immobilisations

| Valeurs brutes – En euros | 01.01.2025 | Entrées | | Sorties | | 31.12.2025 |
|--|-------------------|------------------|-----------------|--------------------|---|-------------------|
| | | Acquisitions | Cessions | Mises hors service | | |
| Frais de développement | 6 659 167 | 992 277 | - | - | - | 7 651 444 |
| Brevets et droits similaires | 88 015 | 1 194 | - | - | - | 89 209 |
| Logiciels et licences | 84 941 | - | - | - | - | 84 941 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 24 232 | - | - | - | - | 24 232 |
| Immobilisations incorporelles | 6 856 355 | 993 471 | - | - | - | 7 849 826 |
| Installations techniques et matériels | 402 334 | 15 730 | - | - | - | 418 064 |
| Matériels de démonstration | 117 837 | 15 989 | - | (13 655) | - | 120 171 |
| Kits d'instruments | 836 106 | 82 168 | (45 708) | - | - | 872 566 |
| Matériel informatique et de bureau | 113 637 | 32 505 | - | - | - | 146 142 |
| Autres immobilisations | 61 310 | 4 944 | - | - | - | 66 254 |
| Immobilisations corporelles | 1 531 223 | 151 336 | (45 708) | (13 655) | - | 1 623 196 |
| Dépôts et cautionnements | 72 625 | 1 055 | (200) | - | - | 73 480 |
| Titres de participation | 2 371 917 | 425 423 | - | - | - | 2 797 340 |
| Autres immobilisations financières | 79 768 | 26 544 | (1 137) | - | - | 105 175 |
| Immobilisations financières | 2 524 309 | 453 022 | (1 337) | - | - | 2 975 995 |
| Total valeurs brutes | 10 911 887 | 1 597 829 | (47 045) | (13 655) | - | 12 449 017 |

Les principales variations des postes d'immobilisations s'analysent comme suit :

1/ L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la Société. Les principaux frais engagés au 31 décembre 2025 portent sur :

- le développement de l'évolution de son logiciel de planification chirurgicale, Keops Balance Analyzer 3D, et de ses applications
- la mise au point d'une vis pédiculaire polyaxiale
- la mise au point d'une solution stérile pour son système de fixation rachidienne Kheiron
- la fourniture chrome cobalt de tiges pré-cintrées sur-mesure en fonction des radios préopératoires des patients
- la mise au point de guides de perçage morpho-adaptées permettant un positionnement optimal des implants dans les pédicules vertébraux

Le montant des frais de développement ainsi capitalisés au titre de la période s'élève à 992 277 euros contre 949 980 euros au 31 décembre 2024.

2/ Le matériel de démonstration correspond à des articles spécifiquement marqués et identifiés qui ne peuvent faire l'objet de vente et qui sont utilisés par les services commerciaux et marketing lors de sessions de formation ou de présentation de produits à l'occasion de salons professionnels. Le matériel de démonstration est amorti sur une durée de 3 ans.

3/ Pour la réalisation des chirurgies, la Société met à disposition de ses clients des kits composés d'instruments et d'implants. Ces matériels sont consignés dans les établissements de santé ou disponibles sous forme de prêts. Les instruments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amortis sur une durée de 5 ans. Le développement de l'activité peut conduire la Société à augmenter et renouveler les actifs utilisés par ses clients. Sur l'exercice 2025, en tant que fournisseur exclusif de sa filiale Américaine SMAIO USA, la Société a vendu une partie de ses kits d'instruments initialement comptabilisés en actif immobilisés, à cette dernière, pour un montant de 39 004 euros.

4/ En date du 15 décembre 2025 La Société a procédé à une recapitalisation de sa filiale américaine SMAIO USA, détenue à 100%, d'une somme de 0,5 million de dollars avec libération du montant de sa souscription par compensation avec une partie de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur celle-ci.

5/ Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements versés, de titres de participation et des actions liées au contrat de liquidité.

La Société a mis en place un contrat de liquidité en avril 2022 avec un apport de 100 000 euros en numéraire. Au 31 décembre 2025, la position nette du contrat après constatation des variations de différentiels de prix d'achat / vente aux moments des transactions se monte à 105 175 euros.

3.4.6.2 Amortissements et dépréciations

| Amortissements – En euros | Durée d'utilisation | Mode d'amortissement | 01.01.2025 | Dotations | | Diminutions | | 31.12.2025 |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------|----------------|-----------------|--------------------|---|------------------|
| | | | | Amortissement | Cessions | Mises hors service | | |
| Frais de recherche & développement | 5 ans | Linéaire | 4 420 992 | 851 722 | - | - | - | 5 272 714 |
| Brevets et droits similaires | 1 à 5 ans | Linéaire | 88 015 | 170 | - | - | - | 88 185 |
| Logiciels et licences | 1 à 5 ans | Linéaire | 84 941 | - | - | - | - | 84 941 |
| Immobilisations incorporelles | | | 4 593 948 | 851 892 | - | - | - | 5 445 840 |
| Installations techniques et matériels | 3 à 12 ans | Linéaire | 174 362 | 43 629 | - | - | - | 217 990 |
| Matériels de démonstration | 3 ans | Linéaire | 87 326 | 16 544 | - | (8 087) | - | 95 783 |
| Kits d'instruments | 5 ans | Linéaire | 559 185 | 155 073 | (28 921) | - | - | 685 337 |
| Matériel informatique et de bureau | 3 à 4 ans | Linéaire | 89 770 | 18 240 | - | - | - | 108 010 |
| Autres immobilisations | 5 à 8 ans | Linéaire | 12 169 | 7 925 | - | - | - | 20 094 |
| Immobilisations corporelles | | | 922 812 | 241 411 | (28 921) | (8 087) | | 1 127 215 |

| Dépréciations – En euros | 01.01.2025 | Dotations | | Diminutions | | 31.12.2025 |
|------------------------------------|---------------|--------------|-----------------|--------------------|---|--------------|
| | | Dépréciation | Cessions | Mises hors service | | |
| Dépôts et cautionnements | - | - | - | - | - | - |
| Titres de participation | - | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations financières | 20 131 | - | (16 246) | - | - | 3 885 |
| Immobilisations financières | 20 131 | - | (16 246) | - | - | 3 885 |

3.4.7 Contrats de location

3.4.7.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de location financement ou conférant une option de racheter l'équipement à l'échéance du contrat.

3.4.7.2 Locations simples

Certains équipements (matériels informatiques, logiciels, flotte de véhicules) font l'objet de contrats de location sur des périodes de 3 à 5 ans.

Les locations simples concernent principalement le loyer pour l'exercice 2025 de 158 397 euros hors taxe du siège social à Saint-Priest selon un bail de 10 ans contracté le 1^{er} avril 2020, ainsi que depuis le 2^{ème} semestre 2021 l'ajout au bail d'une surface additionnelle initialement dédiée aux activités robotiques de la Société et maintenant dédiée à absorber les besoins liés à l'expansion de l'activité rachidienne.

Le bail d'une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} avril 2020, peut être dénoncé à différentes échéances ci-après en respectant un préavis de 6 mois (31 mars 2027, 31 mars 2029 et en fin de bail, soit au 31 mars 2030).

L'évolution constatée du montant des locations simples correspond essentiellement à la diminution d'engagement dans le temps des deux baux commerciaux à échéance au 1^{er} avril 2030.

Les engagements de location simple se résument comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------|----------------|----------------|------------------|
| A un an au plus | 224 727 | 208 160 | 204 614 |
| Entre 1 et 5 ans | 664 478 | 675 132 | 617 609 |
| Entre 5 ans et 10 ans | - | 39 167 | 185 535 |
| Total | 889 205 | 922 458 | 1 007 758 |

3.5 Provisions et passifs éventuels

3.5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

| En euros | 31.12.2024 | Dotations | Diminutions | | 31.12.2025 |
|---|------------|----------------|-------------|---------------|----------------|
| | | | Utilisées | Non Utilisées | |
| Provisions pour risques | 403 | 373 696 | 403 | - | 373 696 |
| Provisions pour charges | - | - | - | - | - |
| Provisions pour risques et charges | 403 | 373 696 | 403 | - | 373 696 |

La Société a mis en place sur l'exercice 2023 un compte courant libellé en dollars avec sa filiale SMAIO USA. L'évolution de la parité EUR/USD peut amener la Société à constater une provision pour risque de change. Le montant de la provision liée au compte courant initialement constituée au 31 décembre 2025 se monte à 342 907 euros.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles la société a constitué une provision pour risque pour un montant de 30 788 euros suivant le litige qu'elle a avec un de ses fournisseurs.

3.5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2025.

3.6 Financement et instruments financiers

3.6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Dettes financières long terme | 4 847 818 | 2 306 976 | 2 681 167 |
| Crédits court terme et banques | 18 429 | 4 270 | 379 260 |
| Endettement financier brut | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |
| Disponibilités | (4 854 395) | (2 741 446) | (6 760 767) |
| Endettement financier net | 11 852 | (430 201) | (3 700 340) |

Les dettes financières long terme augmentent significativement par rapport à 2024 au travers de l'octroi par Bpifrance, l'Union Européenne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un prêt FEDER Innovation R&D,

à taux 0%, d'un montant de 1,0 million d'euros en décembre 2025 avec un différé de paiement entrainant la première échéance de remboursement à septembre 2028 et de maturité 7.5 ans.

La société a également contracté sur décembre 2025 deux emprunts de 0,5 million d'euros chacun auprès de BNP Paribas et Société Générale d'une maturité de 4 ans.

En mai 2025 la société a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ (détail en point « 3.8.1 Évolution du capital » du présent rapport), et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ détaillée ci-après.

Principales caractéristiques de l'émission d'OC pour un montant total de 1 M€ :

- Valeur nominale des obligations convertibles en actions ordinaires de 1,00 €
- Parité de conversion de 4,50 € pour une action ordinaire nouvelle, soit un nombre total de 222 222 actions nouvelles potentielles
- Taux d'intérêt annuel de 6%, payable trimestriellement
- Prime de non-conversion annuelle au taux annuel de 6% non capitalisable (calculée *pro rata temporis* pour toute année civile incomplète, sur la valeur nominale de chaque OC), versée en cas de remboursement des OC
- Date de jouissance immédiate des actions nouvelles issues de l'émission d'OC, par conversion des OC
- Maturité des obligations établie à 5 ans

3.6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunt Bpifrance | 2 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Emprunt BNP | 831 219 | 516 695 | 691 936 |
| Emprunt SG | 864 599 | 548 281 | 721 982 |
| Avance remboursable BPIfrance | 67 500 | 157 500 | 225 000 |
| Avances conditionnées Bpifrance | 84 500 | 84 500 | 42 250 |
| Emprunts obligataires convertibles | 1 000 000 | - | - |
| Mobilisation de créances | - | - | 373 849 |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 808 | 3 249 | 4 305 |
| Intérêts courus sur OC | 10 000 | - | - |
| Intérêts courus à payer | 4 622 | 1 021 | 1 106 |
| Dettes financières | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |

3.6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

| En euros | 01.01.2025 | Emissions | Remboursements | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunt Bpifrance | 1 000 000 | 1 000 000 | - | 2 000 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |
| Emprunt BNP | 516 695 | 500 000 | (185 476) | 831 219 | 516 695 | 691 936 |
| Emprunt SG | 548 281 | 500 000 | (183 682) | 864 599 | 548 281 | 721 982 |
| Avance remboursable Bpifrance | 157 500 | - | (90 000) | 67 500 | 157 500 | 225 000 |
| Avances conditionnées Bpifrance | 84 500 | - | - | 84 500 | 84 500 | 42 250 |
| Emprunts obligataires convertibles | - | 1 000 000 | - | 1 000 000 | - | - |
| Mobilisation de créances | - | - | - | - | - | 373 849 |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 249 | 3 808 | (3 249) | 3 808 | 3 249 | 4 305 |
| Intérêts courus sur OC | - | 10 000 | - | 10 000 | - | - |
| Intérêts courus à payer | 1 021 | 4 622 | (1 021) | 4 622 | 1 021 | 1 106 |
| Total | 2 311 245 | 3 018 429 | (463 428) | 4 866 247 | 2 311 245 | 3 060 427 |

Les variations des lignes d'emprunts et d'avances sont directement liées aux différents emprunts mis en place sur les exercices 2025, (détail en point « 3.6.1 Endettement financier net » du présent rapport), et antérieurs ainsi que de la mise en application des plans de remboursements s'y afférent.

3.6.1.3 Maturité des dettes financières à long terme

Les échéances des dettes financières à long terme se ventilent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 3 695 818 | 814 649 | 2 381 168 | 500 000 |
| Intérêts courus sur emprunts | 3 808 | 3 808 | - | - |
| Emprunts obligataires convertibles | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| Intérêts courus sur OC | 10 000 | 10 000 | - | - |
| Autres dettes financières | 152 000 | 152 000 | - | - |
| Groupe et associés | - | - | - | - |
| Total | 4 861 625 | 980 457 | 2 381 168 | 1 500 000 |

3.6.1.4 Maturité des dettes financières à court terme

Les échéances des dettes financières à court terme se ventilent comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|----------------|--------------|-----------------|
| Concours bancaires courants | - | - | - | - |
| Intérêts courus bancaires | 4 622 | 4 622 | - | - |
| Total | 4 622 | 4 622 | - | - |

3.6.1.5 Analyse de la trésorerie et des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi qu'éventuellement les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Disponibilités | 4 842 829 | 2 686 263 | 6 698 030 |
| Intérêts courus à recevoir | 11 566 | 55 183 | 62 737 |
| Trésorerie et équivalents | 4 854 395 | 2 741 446 | 6 760 767 |

Le tableau de flux de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice.

3.6.1.6 Taux moyen de la dette financière

Le taux moyen de la dette financière sur emprunt bancaire évolue comme suit :

| | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 30.06.2024 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Dette Euro (EUR) | 4,38% | 5,17% | 5,12% |

Les avances récupérables et conditionnées accordées par Bpifrance sont sans intérêt.

3.6.1.7 Instruments financiers de couverture

L'essentiel des approvisionnements de la Société est réalisé en euros. Les ventes à sa filiale SMAIO USA sont réalisées dans sa devise fonctionnelle, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. La filiale n'a donc pas de risque de variation de taux de change sur ses achats mais SMAIO a un risque de change sur une partie de son chiffre d'affaires qu'elle peut couvrir en fonction des opportunités de marché.

A la date d'écriture du rapport la Société n'a pas mis en place de mécanisme de couverture sur ses échanges en devise avec sa filiale américaine SMAIO USA.

3.6.2 Avances conditionnées et remboursables

Les avances émanent d'attributions par Bpifrance d'aides à l'innovation et à la prospection commerciale.

Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte des plans de remboursement en cours.

3.6.3 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|----------------|-----------------|
| Coût de l'endettement financier net | (67 890) | (44 276) | (35 559) |
| Dividendes reçus de SMAIO USA | - | - | - |
| Résultat de change | (39 422) | 1 276 | (53 191) |
| Produits d'intérêts sur dépôt à terme garantis | 61 003 | 139 060 | 128 574 |
| Bonis / (Malis) des titres en auto-contrôle | 27 153 | (11 892) | (73 285) |
| (Dotations) amortissements des frais d'émission des emprunts | (191) | - | - |
| (Dotations) / Reprises nets aux provisions pour pertes de change | (342 504) | 47 059 | (47 462) |
| (Dotations) / Reprises nets aux dépréciations des titres de participation | - | - | - |
| (Dotations) / Reprises nets aux dépréciations des titres en auto-contrôle | 16 246 | (20 130) | 15 091 |
| (Dotations) / Reprises nets aux dépréciations des comptes courants | - | - | - |
| Autres produits / (charges) | 8 800 | (699) | (763) |
| Résultat financier | (336 805) | 110 398 | (66 595) |

L'évolution du coût de l'endettement est la résultante directe de la mise en place des nouveaux emprunts, sur l'exercice 2025, (détail en point « 3.6.1 Endettement financier net » du présent rapport).

La Société bénéficie pleinement des taux de rendement actuels sur les placements de trésorerie à capital garanti, ayant permis de constater au 31 décembre 2025 un produit financier.

Dans le cadre de ses échanges courants avec sa filiale américaine SMAIO USA, la Société a mis en place un compte courant libellé en dollar pour lequel une réévaluation est calculée en fonction de l'évolution des taux de conversion EUR/USD.

3.6.4 Engagements hors bilan liés aux financements

3.6.4.1 Engagements donnés dans le cadre d'emprunts moyens termes

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| - en garantie des deux emprunts de 500 000 euros chacun émis en décembre 2025 | 1 000 000 | - | - |
| - en garantie des deux emprunts de 750 000 euros chacun émis en juin 2023 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Nantissements de fonds de commerce | 2 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |

3.6.4.2 Engagements reçus dans le cadre d'emprunts moyens termes

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------------|----------------|----------------|
| - en garantie des deux emprunts de 500 000 euros chacun émis en décembre 2025 | 500 000 | - | - |
| - en garantie des deux emprunts de 750 000 euros chacun émis en juin 2023 | 750 000 | 750 000 | 750 000 |
| Contre-garanties BPI | 1 250 000 | 750 000 | 750 000 |

3.7 Impôts sur les résultats

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Crédit impôt recherche | (381 520) | (441 718) | (393 332) |
| Crédit d'impôt famille | - | - | - |
| Crédit d'impôt mécénat | (1 295) | (4 633) | (13 218) |
| Impôt Société | - | - | - |
| Charge / (produit) d'impôt | (382 815) | (446 351) | (406 550) |

Suite au retraitement des charges et des produits non déductibles le résultat fiscal au 31 décembre 2025 est négatif pour 2 481 686 euros.

Le résultat négatif fiscale au 31 décembre 2025 vient augmenter les pertes fiscales reportables cumulées de SMAIO passant ainsi de 7 930 067 euros au 31 décembre 2024 à 10 411 753 euros au 31 décembre 2025.

3.8 Capitaux propres

3.8.1 Évolution du capital

Le capital social est composé au 31 décembre 2025 de 5 645 317 actions d'une valeur nominale de 0,19 euro chacune, pour un montant total de 1 072 610,23 euros.

Le nombre d'actions en autocontrôle a évolué comme suit :

| En euros | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|---|------------|------------|------------|
| Nombre d'actions autorisées | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Nombre d'actions émises et entièrement libérées | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Valeur nominale en euros | 0,19 | 0,19 | 0,19 |
| Nombre d'actions en circulation en fin de période | 5 645 317 | 5 228 651 | 5 228 651 |
| Nombre d'actions à droit de vote double | 4 482 510 | 4 482 774 | - |
| Nombre d'actions propres | 10 990 | 20 783 | 13 237 |

Le 12 mai 2025 SMAIO a procédé à la réalisation d'une levée de fonds d'un montant total de 2,5 M€, souscrite en intégralité par NextStage AM et composée d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 1,5 M€ et d'une émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 1 M€ (détail en point « 3.6.1 Endettement financier net » du présent rapport).

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital de 1,5 M€

- 416 666 actions ordinaires nouvelles émises
- Prix d'émission des actions nouvelles de 3,60 € par action (0,19 € de valeur nominale et 3,41 € de prime d'émission par action nouvelle issues de l'augmentation de capital), représentant une prime

de +0,6% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 14 avril 2025, soit 3,58 €, et une prime de +3,4% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 7, 8, 9, 10 et 11 avril 2025), soit 3,48 €

- Règlement-livraison des actions nouvelles issues de l'augmentation de capital le 13 mai 2025
- Cotation des actions nouvelles sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180) sur le marché Euronext Growth Paris

Avant imputation des frais liés à l'augmentation de capital, le montant du produit brut de l'émission des 416 666 actions nouvelles était de 1 499 998 euros et le produit net, après imputation des frais liés à l'augmentation de capital, était de 1 346 750 euros.

3.8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

| En euros | 01.01.2025 | Augmentation | Diminution | 31.12.2025 | 31.12.2024 | 31.12.2023 |
|--------------------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Capital social | 993 444 | 79 167 | - | 1 072 610 | 993 444 | 993 444 |
| Prime d'émission | 7 212 411 | 1 420 831 | (153 248) | 8 479 994 | 7 212 411 | 7 212 411 |
| Bons de souscription d'actions | - | 113 100 | - | 113 100 | - | - |
| Réserve légale | 57 742 | - | - | 57 742 | 57 742 | 4 818 |
| Réserves Spéciale | 1 744 730 | - | - | 1 744 730 | 1 744 730 | 1 744 730 |
| Autres réserves | 41 581 | - | - | 41 581 | 41 581 | 41 581 |
| Prime d'apport | - | - | - | - | - | - |
| Report à nouveau | 754 426 | - | (933 421) | (178 995) | 754 426 | (251 118) |
| Résultat de l'exercice 2025 | - | - | (1 845 226) | (1 845 226) | (933 421) | - |
| Résultat de l'exercice 2024 | (933 421) | 933 421 | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice 2023 | - | - | - | - | - | 1 058 468 |
| Capitaux propres | 9 870 912 | 2 546 518 | (2 931 895) | 9 485 535 | 9 870 912 | 10 804 333 |

3.8.3 Bons de souscription d'actions (BSA)

SMAIO a mis en place un Conseil scientifique constitué, à la date d'écriture de ce rapport, de chirurgiens américains de renom rémunérés au travers de BSA, avec l'option d'acquérir suivant les conditions définies aux plans tels que détaillés ci-dessous des actions SMAIO nouvellement créées.

3.8.3.1 Plan 2024

Option conférée aux bénéficiaires du plan d'acquérir dans les 4 années qui suivront le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 3 derniers cours de bourse de la société à la date du Conseil d'administration qui s'est tenu le 14 octobre 2024. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront progressivement octroyés aux bénéficiaires du plan sur les 3 prochaines années en contrepartie de leur participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 18.06.2025 | 18.06.2026 | 18.06.2027 |
|--|------------|------------|------------|
| Durée de vie | 1 mois | 1 mois | 1 mois |
| Nombre de BSA | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Prix de souscription unitaire | 2,27 € | 2,27 € | 2,27 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 3,0683 € | 3,0683 € | 3,0683 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,1900 € | 0,1900 € | 0,1900 € |
| - Prime d'émission unitaire | 2,8783 € | 2,8783 € | 2,8783 € |

Les participants au « plan 2024 » ont fait exercice de leur droit à la souscription des BSA de la 1^{ère} tranche fixée à un montant maximal de 50 000 BSA.

Le règlement a été effectué par compensation de créance pour un montant total de 49 824 BSA.

3.8.3.2 Plan 2025 #1

Option conférée au bénéficiaire du plan d'acquérir dans l'année qui suivra le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 3 derniers cours de bourse de la société à la date du conseil d'administration qui s'est tenu le 27 février 2025. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront octroyés aux bénéficiaires du plan sur la prochaine année en l'échange de sa participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 01.03.2026 |
|--|------------|
| Durée de vie | 1 mois |
| Nombre de BSA | 25 000 |
| Prix de souscription unitaire | 1,40 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 25 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 3,20 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,19 € |
| - Prime d'émission unitaire | 3,01 € |

Au 31 décembre 2025 l'option accordée au bénéficiaire du plan ouvrira la possibilité d'une souscription par compensation de créance de 1 000 BSA

3.8.3.3 Plan 2025 #2

Option conférée au bénéficiaire du plan d'acquérir dans l'année qui suivra le premier anniversaire de cet accord, des actions SMAIO nouvellement créées à un prix d'exercice égal à 80% de la moyenne des 5 derniers cours de bourse de la société précédent l'émission en date du 27 octobre 2025 suivant la subdélégation accordée par le conseil d'administration en date du 13 octobre 2025 au Directeur Général pour procéder à ladite émission. La valorisation des BSA créés pour cette occasion, qui seront octroyés aux bénéficiaires du plan sur la prochaine année en l'échange de sa participation active au projet, a été réalisée en utilisant la formule de Black and Scholes conformément aux standards financiers et académiques en vigueur.

| Date d'attribution future | 27.10.2026 |
|--|------------|
| Durée de vie | 1 mois |
| Nombre de BSA | 25 000 |
| Prix de souscription unitaire | 3,70 € |
| Nombre d'actions ordinaires obtenues en cas d'exercice de tous les BSA | 25 000 |
| Prix unitaire global des actions ordinaires de la Société | 6,50 € |
| - valeur nominale unitaire | 0,19 € |
| - Prime d'émission unitaire | 6,31 € |

Au 31 décembre 2025 l'option accordée au bénéficiaire du plan ouvrira la possibilité d'une souscription par compensation de créance de 1 933 BSA

3.8.4 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

3.8.5 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

3.9 Autres informations

3.9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de SMAIO ont évolué comme suit :

| Actionnaires | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2025 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2024 | | | Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2023 | | |
|-------------------------|--|----------------|----------------------|--|----------------|----------------------|--|----------------|----------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % des droits de vote |
| SYLORUS SCIENTIFIC SA * | 2 782 031 | 49,28% | 54,81% | 2 782 031 | 53,21% | 57,16% | 2 782 031 | 53,21% | 53,21% |
| Jean-Charles Roussouly | 907 676 | 16,08% | 17,85% | 907 676 | 17,36% | 18,61% | 907 676 | 17,36% | 17,36% |
| NuVasive | 813 015 | 14,40% | 16,06% | 813 015 | 15,55% | 16,74% | 813 015 | 15,55% | 15,55% |
| Flottant | 1 142 595 | 20,24% | 11,29% | 725 929 | 13,88% | 7,49% | 725 929 | 13,88% | 13,88% |
| TOTAL | 5 645 317 | 100,00% | 100,00% | 5 228 651 | 100,00% | 100,00% | 5 228 651 | 100,00% | 100,00% |

* La société SYLORUS SCIENTIFIC SA est détenue à hauteur de 80,00% par Monsieur Philippe Roussouly, Président-Directeur-Général de SMAIO

3.9.2 Informations relatives aux parties liées

La Société détient 100% de sa filiale SMAIO USA, (détail en point « 3.9.5 Liste des filiales et participations » du présent rapport).

3.9.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice 2025 et figurant au compte de résultat sont les suivants :

| Montants HT en euros | 2025 | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Audit | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 56 400 | 51 000 | 31 000 |
| Services autres que la certification des comptes | - | - | - |
| Total honoraires | 56 000 | 51 000 | 31 000 |

3.9.4 Évènements postérieurs à la clôture

3.9.4.1 Augmentation de capital

Le 5 mars 2026, la Société a procédé à une augmentation de capital d'un montant total brut de 3,6 M€ par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA), au prix de 7 € par action au profit intégral de Eiffel Investment Group.

L'émission est réalisée sous la forme d'une émission d'actions à bons de souscription d'actions (les « ABSA »), composées d'actions ordinaires assorties chacune d'un bon de souscription d'action (les « BSA »), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, selon les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'ABSA émises : 515 041
- Prix d'émission des ABSA (le « Prix de souscription ») : 7,00 € par action (0,19 € de valeur nominale et 6,81 € de prime d'émission par Action Nouvelle), représentant une prime de 2,19% par rapport au cours de clôture de l'action SMAIO du 4 mars 2026, soit 6,85 €, et une prime de 0,75% par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action SMAIO des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission (soit les séances des 27, 28 février 2026, 2, 3 et 4 mars 2026), soit 6,95 €
- Montant : 3 605 287 €, prime d'émission incluse
- 4 BSA donneront droit à la souscription d'1 action nouvelle sous-jacente
- Prix des actions souscrites par exercice des BSA : 7,30 €
- Nombre d'actions nouvelles sous-jacentes potentielles : 128 760
- Maturité des BSA : 3 ans
- Montant supplémentaire potentiel lié à l'exercice des BSA : 0,9 M€
- Cotation des Actions Nouvelles : marché Euronext Growth Paris, sur la même ligne que les actions existantes (code ISIN FR0014005180)

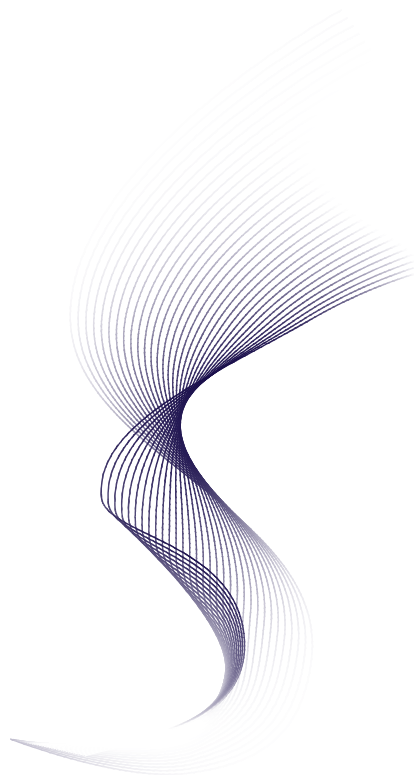
3.9.4.2 Bons de souscription d'actions (BSA)

En date du 30/03/2026, le règlement de la créance d'un montant de 2 800 euros et courant sur la période du 1^{er} mars 2025 au 27 février 2026 relatif au Plan 2025 #1 tel que décrit en point « 3.8.3.2 Plan 2025 #1 » du présent rapport a été effectué par compensation de créance pour un montant total de 2 000 BSA.

3.9.5 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

| Sociétés | Total des capitaux propres | Quote-part du capital détenu (%) | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non encore remboursés | Montant des cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice | Résultat du dernier exercice | Dividendes versés à la société mère |
|-----------|----------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------|---|--------------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|
| | | | Brute | Nette | | | | | |
| SMAIO USA | 517 326 | 100% | 2 797 340 | 2 797 340 | 3 385 465 | - | 6 986 418 | (561 913) | - |



SMAJD

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique

2 place Berthe Morisot

69800 SAINT-PRIEST

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique
2 place Berthe Morisot
69800 SAINT-PRIEST

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société SMAIO,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de prestations de services avec SMAIO USA Corporation :

Personne morale concernée : la société SMAIO USA Corporation

Nature, modalités et objet : votre société s'engage à réaliser des prestations de services au bénéfice de sa filiale, la société SMAIO USA Corporation, dans les domaines stratégiques, comptables, financiers, commerciaux et marketing.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration 17 juillet 2023.

En application de cette convention, le montant refacturé à SMAIO USA Corporation s'élève à 460 383€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin d'aider la filiale SMAIO USA Corporation dans le cadre de son développement commercial.

Convention de trésorerie avec SMAIO USA Corporation

Personne morale concernée : la société SMAIO USA Corporation

Nature, modalités et objet : une convention de trésorerie a été conclue entre votre société et SMAIO USA Corporation afin de fixer les modalités des avances de trésorerie consenties à SMAIO USA Corporation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 octobre 2023.

En application de cette convention, votre société détient une créance envers SMAIO USA Corporation d'un montant de 3 385 465€ au 31 décembre 2025. Le montant des rémunérations reçues au titre des avances liées à cette convention de trésorerie s'est élevé à 64 155€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin d'aider la filiale SMAIO USA Corporation dans le cadre de son développement commercial.

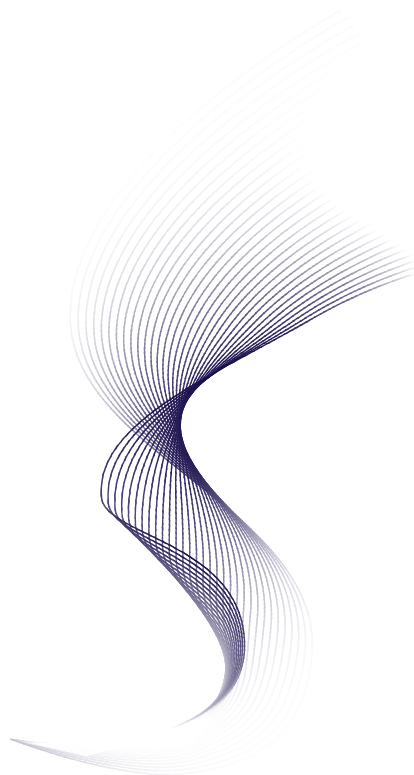
Lyon, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET



SMAJD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DÉCEMBRE 2025**

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique
2 place Berthe Morisot
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique
2 place Berthe Morisot
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société SMAIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SMAIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, tel que décrit dans la note « 3.1.2 Changement de méthode de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

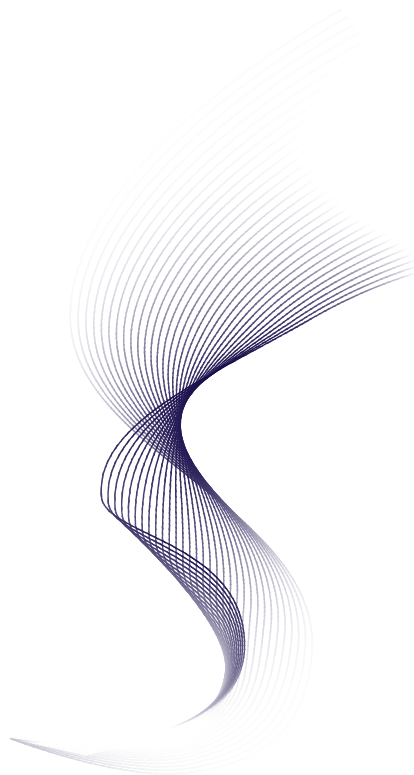
Lyon, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET



SMAJD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2025**

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique

2 Place Berth Morisot

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

SMAIO

Société anonyme

Parc Technologique
2 Place Berth Morisot
69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société SMAIO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SMAIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, tel que décrit dans la note « Changement de méthode de présentation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET